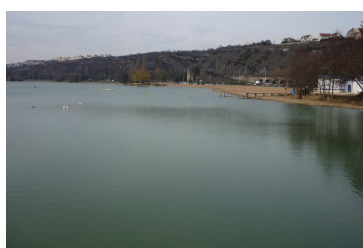


Le Contrat de Bassin Ouche 2012-2016

FICHES ACTION



Approuvé en Comité de rivière le 21 mars 2012 et par le Comité
d'Agrément du Bassin Rhône Méditerranée le 2 juillet 2012

Sommaire

SOMMAIRE	1
FICHES ACTION	2
I. Desequilibre quantitatif en periode d'etiage	2
I.2 Connaissance sur les prélèvements et les ressources	3
I.3 Réduire / Maitriser les besoins	10
I.4 Anticiper et gérer les situations de crise	20
II. Gestion quantitative en periode de hautes eaux	22
II.1 Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace.....	23
II.2 Réduire la vulnérabilité	28
III. Qualité des eaux	30
III.1 Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses	31
OF 5E : Evaluer, prévenir, maîtriser les risques pour la santé publique	31
OF 5C : Substances dangereuses hors pesticides.....	34
OF 5D : Pollution par les pesticides	40
III.2 Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE).....	50
OF 5A : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses.....	50
OF 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques.....	56
III.3 Assurer l'adduction en eau potable.....	58
III.4 Connaissance	58
IV. Qualité des milieux	63
IV.1 Restauration physique de l'Ouche aval	64
IV.2 Restaurer le potentiel écologique du bassin.....	66
a. Stratégie d'action sur les zones humides	66
b. Restaurer la trame verte	80
c. Restaurer la trame bleue	84
IV.3 Défense contre les espèces envahissantes	92
V. Communication	96
COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	103

Fiches action

I. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage

Enjeux	Fiches action	
I.2 Connaissance sur les prélèvements et les ressources	I.2 Hydraulique canal	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique du canal de Bourgogne
	I.2 AEP	Instrumentation des captages AEP
	I.2 BD	Mise à jour régulière de la base de données sur les prélèvements
I.3 Réduire / Maitriser les besoins	I.3 Réseaux AEP	Réduction des fuites sur le réseau AEP
	I.3 Récupération des eaux	Economiser l'eau grâce à des solutions locales de récupération, montrer l'exemple pour les collectivités
	I.3 Etanchéité canal	Améliorer l'étanchéité du canal
	I.3 Réservoirs canal	Rétablir la capacité initiale des réservoirs
	I.3 Stockage irrigation	Création de bassins de stockages pour l'irrigation
I.4 Gérer les situations de crise	I.4 Débits réservés	Détermination des débits réservés en rivière pour les principaux prélèvements (canal et AEP)

I.2 Connaissance sur les prélèvements et les ressources

Intitulé du projet	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydraulique du canal de Bourgogne	Code fiche Action	
		I.2	Hydraulique canal
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	Lancement	2012
Enjeu	I.2 - Connaissance sur les prélèvements et les ressources		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	6119 : Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	L'Ouche et la Vandenesse		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	A définir (Etat / Région...)		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique:

Suite à l'observation de déficit quantitatif chronique, le bassin de l'Ouche a été classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 25 juin 2010. Le bilan quantitatif effectué à l'échelle du bassin (étude des volumes prélevables 2011 - SMEABOA) a démontré qu'il existe sur les masses d'eau naturelles, grâce et en l'état actuel du fonctionnement du canal de Bourgogne, une hydrologie plus favorable que l'hydrologie naturelle, y compris en année sèche et en période d'étiage (de juin à septembre).

Toutefois, l'équilibre global observé masque des déséquilibres locaux sur certaines parties de masses d'eau naturelles qu'il convient de mieux appréhender en améliorant les connaissances sur les bilans prélèvements / restitutions.

Les aménagements et équipements actuellement employés pour assurer la gestion sectorielle de l'usage « navigation » des masses d'eau artificielles et fortement modifiées sur les canaux de Bourgogne ont été jugés insuffisants pour assurer une gestion quantitative à l'échelle du bassin versant de l'Ouche. L'étude des « volumes prélevables » propose un programme d'actions global permettant de satisfaire les enjeux de gestion quantitative impliquant le gestionnaire des canaux.

Enjeux :

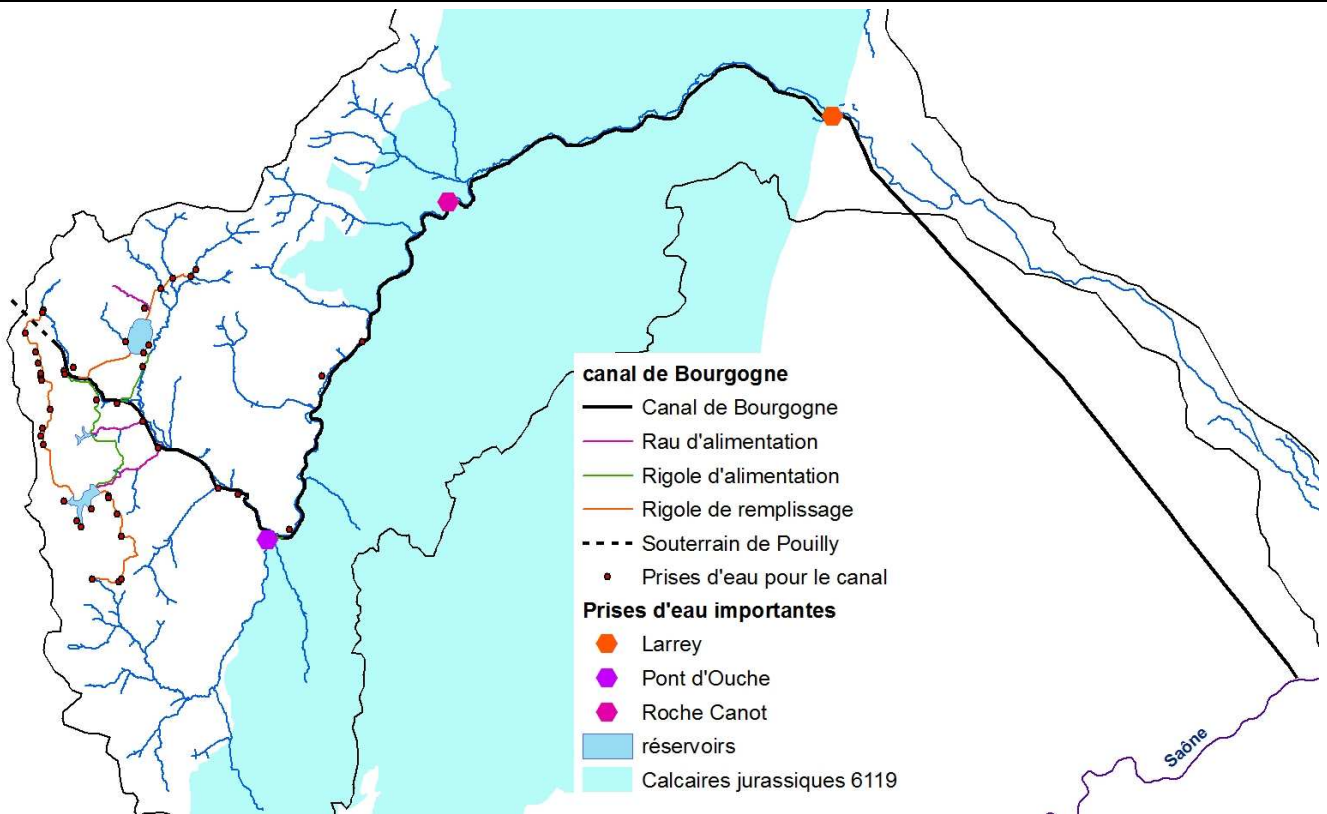
- Sécuriser la satisfaction des usages prioritaires d'adduction d'eau potable (AEP)
- Favoriser l'équilibre quantitatif des masses d'eau naturelles dans l'optique d'atteinte du « bon état écologique »
- Maitriser un système de gestion hydraulique dépassant les nécessités de l'usage sectoriel « navigation »
- Anticiper la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation « éco-responsable » de la navigation fluviale sur les canaux Bourguignons

Nature de l'intervention :
<p>1/ <u>Connaitre les fuites</u> (localisation, nature, quantités, périodicité...) par bief ou groupe de biefs et les relations de transfert au sein de l'hydrosystème « Ouche » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie commune à construire avec les subdivisions VNF des canaux de Bourgogne, du Centre, du Nivernais. - Mise en œuvre de protocoles harmonisés de suivi couvrant plusieurs scénarios de fonctionnement (hors période de navigation, haute fréquentation, étiage...); - Développement d'application informatique de suivi (web-service) et de communication de la donnée (Information géographique, directive Inspire...) <p>2/ <u>Affiner la gestion hydraulique</u> (prélèvements, alimentation courante, gestion des anomalies...) et les pratiques dans le but d'optimiser le partage et l'équilibre de la ressource : protocole coordonné à l'échelle du BV (Région / SMEABOA / DREAL/ AE RM)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des points des prélèvements et rejets, état des lieux des ouvrages de prélèvement, méthode d'évaluation des prélèvements et rejets, conditions de gestion actuelles ; - Préparation d'un programme d'aménagement et d'équipement de mesures des prélèvements, hiérarchisation et planification des interventions ; - Coordination fonctionnelle avec les programmes et équipements mis en œuvre par les autres acteurs (bassin versant / national) dans l'optique de partage de la donnée et de réactivité pour les instances de gestion (Cellule de vigilance, cellule de crise, gestion des inondations) ; <p>3/ <u>Equiper les prises d'eau, les écluses, les rigoles d'alimentations de dispositifs de mesure de débits</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagement du programme de travaux d'aménagement et d'équipement des prises d'eau ; - Engagement du suivi et de la maintenance des dispositifs de mesure quantitatifs ; - Restitution de données de gestion et de partage de la ressource au sein des comités de suivi (vigilance...). <p>4/ Mise en œuvre d'un <u>programme de formation interne</u> des personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques de mesures de débits, utilisation des logiciels de traitement ; - Maintenance des équipements et gestion ; - Communication de la donnée (registres nationaux et bassin de l'Ouche).

Conditions d'exécution :	
Concertation territoriale et administrative forte	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie informative interactive des fuites du canal de Bourgogne sur le bassin de l'Ouche - Programme d'aménagement et d'équipement des prises d'eau du canal de Bourgogne - Programme de formation « métrologie » des personnels de la Région (VNF) - Plan de communication - Indicateurs financier 	<ul style="list-style-type: none"> - respect des objectifs du SDAGE / PDM - réduction des déficits chroniques observés à hydrologie comparable - atteinte des objectifs de qualité des masses d'eau

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012/2013 - <u>Connaissance des fuites</u> et mise en œuvre d'outil de suivi informatique	15 000 €	MO	100 %	15 000 €
2012/2013 - <u>Affiner la gestion hydraulique</u> (état des lieux-diagnostic, coordination fonctionnelle, programme de formation des personnels, élaboration du programme d'aménagement et d'équipement)	45 000 €	MO	30%	13 500
		Autre à définir	20%	9 000
		AE	50%	22 500
2014/2016 - Engagement du programme de <u>travaux d'aménagement et d'équipement des prises d'eau</u> . – A préciser lors du bilan à mi parcours du Contrat de bassin	ND	MO	40%	A déterminer
		AE / Etat A définir	60%	
2014/2016 - <u>Formation des personnels</u> , gestion et maintenance des équipements, partage des données et participation aux cellules de gestion quantitatives sur le bassin versant	15 000 €/an	MO	100 %	45 000 €
TOTAL	105 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

[I.2 BD](#) / [I.3 Etanchéité canal](#) / [I.3 Réservoirs canal](#) / [I.4 Débits réservés](#)

COMMENTAIRES

L'équilibre recherché sur les masses d'eau naturelles, notamment pour satisfaire aux usages prioritaires « milieux » et « AEP » mais aussi pour faciliter l'atteinte du « bon état » ne doit pas se faire au détriment des objectifs d'atteinte du « bon potentiel » des masses d'eau artificielles et masses d'eau fortement modifiées sous responsabilité du gestionnaire des canaux de bourgogne.

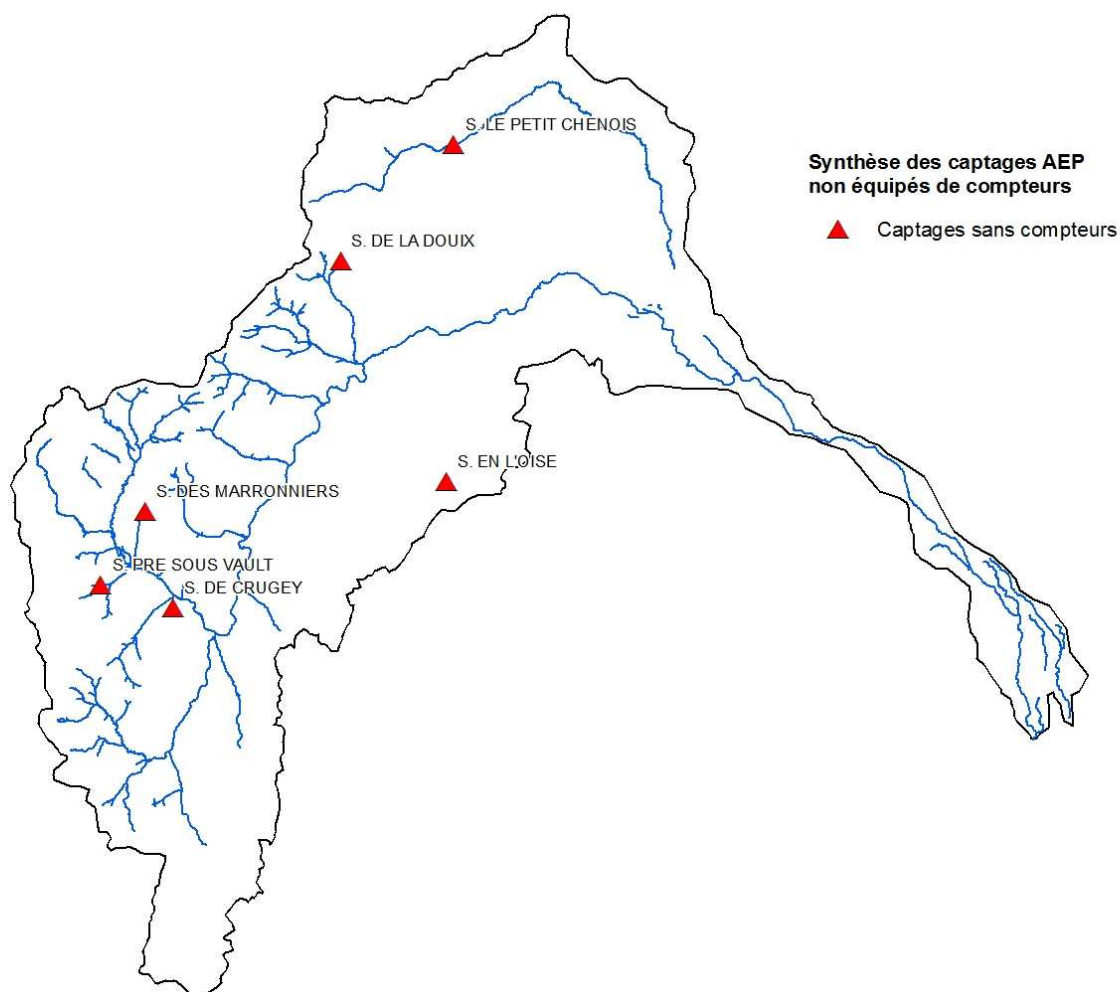
Intitulé du projet	Instrumentation des captages AEP	Code fiche Action	
		I.2	AEP
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'été	Lancement	2012
Enjeu	I.2 - Connaissance sur les prélèvements et les ressources		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition		
	Programme de mesures 3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation		
Masses d'eau	FRDR648, FRDR647, FRDR11650, FRDR10660, FRDR10572	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	Ouche, Vandenesse, Douix, Suzon		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	SIAEP Thorey sur Ouche, SIAEP Thoisy le desert, CCVO, CCGC, Prâlon, Crugey, Sainte-Sabine, Baulme la Roche, Val-Suzon		

DESCRIPTION DE L'OPERATION				
Contexte, problématique:				
Sur les prélèvements pour l'Alimentation en Eau Potable, l'étude des volumes prélevables a permis de connaître les sources qui ne sont pas encore équipés de compteurs :				
	Captage	Commune	Collectivités	Masse d'eau
1	S. des marronniers	Châteauneuf	SIAEP Thoisy le desert	FRDR648 : L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon
2	S. des Nazoires	Prâlon	Prâlon	
3	S. en l'Oise	Quémigny-Poisot	CC Gevrey-Chambertin	FRDR647 : L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir
4	S. Crugey	Crugey	Crugey	FRDR11650 : La Vandenesse
5	S. Pre sous Vault	Sainte-Sabine	Sainte-Sabine	
6	S. de la Douix	Baulme la Roche	Baulme la Roche	FRDR10660 : La Douix
7	S. le petit Chenois	Val-Suzon	Val-Suzon	FRDR10572 : Suzon
La création d'une base de données exhaustive pour le suivi des prélèvements du bassin dans le cadre de la gestion des volumes prélevables nécessite aujourd'hui l'équipement de toutes les ressources exploitées, si minimes soient les prélèvements.				
Enjeux :				
Améliorer la connaissance sur les prélèvements AEP Bon état quantitatif → Bon état écologique				
Nature de l'intervention :				
Equipement des captages Communication régulière des données de l'exploitant aux services concernés (DDT, Agence de l'eau, SMEABOA)				
Conditions d'exécution :				

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier Réduction de la consommation moyenne d'eau potable /hab/an	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
Equipement des captages (pour 7 captages)	40 000 €	Collectivités	70	28 000
		AE	30	12 000
Communication des données	0 €			
TOTAL	40 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

I.2 BD

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Mise à jour régulière de la base de données sur les prélèvements	Code fiche Action	
		I.2	BD
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	Lancement	2013
Enjeu	I.2 - Connaissance sur les prélèvements et les ressources		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition		
	Programme de mesures 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau		
Masses d'eau	Toutes	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	Bassin versant		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

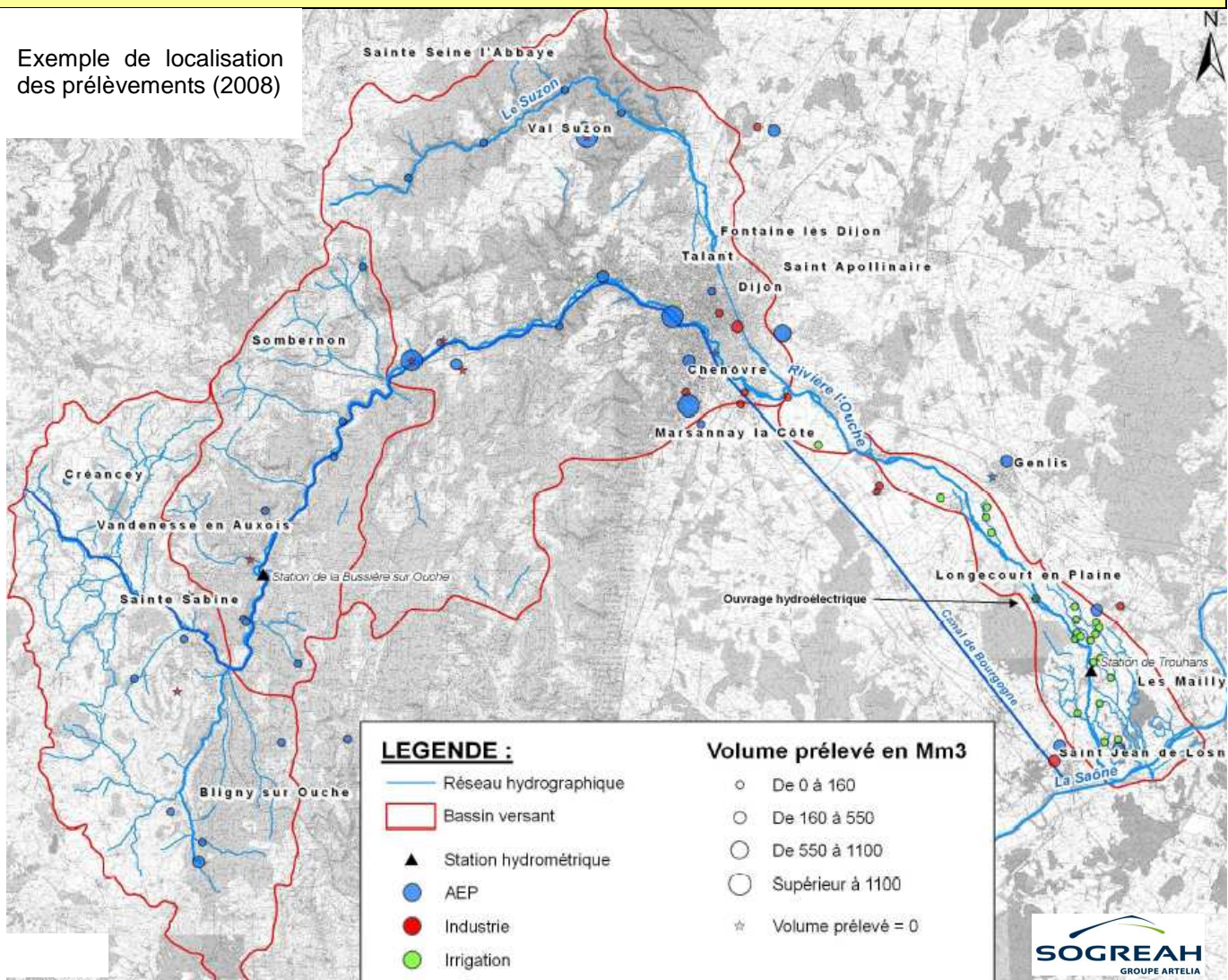
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique:</p> <p>L'étude de détermination des volumes prélevables a, entre autres, aboutie à la création d'une base de données mensuelle sur les <u>prélèvements</u>, mise à jour jusqu'en décembre 2009. Celle-ci est exploitable sous le logiciel Access.</p> <p>Elle regroupe aujourd'hui 31 points de prélèvement pour l'eau potable, 15 prélèvements industriels, 64 prélèvements pour l'élevage et 390 points de prélèvements pour l'irrigation. Quand aux rejets ayant permis de réaliser le bilan hydraulique de l'étude, la base de donnée est composée de 142 points de restitution pour l'AEP (dont 21 par les STEP), de 5 points de restitution par les industries, et de 68 points d'évaporation par les gravières, le canal de bourgogne et ses annexes.</p> <p>Celle-ci devra naturellement être mise à jour régulièrement pour le suivi des prélèvements à l'échelle du bassin versant de l'Ouche, dans le cadre de la résorption du déficit quantitatif et de la gestion prospective menée par le SAGE.</p> <p>Elle comportera les éléments liés aux usages AEP, irrigation, abreuvement, industries et alimentation du canal de bourgogne (cf fiche « I.2 Hydraulique canal »). Les éléments sur l'évaporation ne seront utiles qu'en cas de nouveau bilan hydraulique.</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Améliorer la connaissance sur les prélèvements. Bon état quantitatif → Bon état écologique</p>
<p>Nature de l'intervention :</p> <p>La mise à jour de la base de données sur les prélèvements nécessite une enquête auprès des préleveurs, soit en direct, soit à travers d'une plateforme de collecte des données (possibilités avec e-bourgogne à étudier), ainsi que la maîtrise du logiciel Access (spécialisé sur la réalisation et le traitement des bases de données).</p> <p>En cas de réalisation d'un nouveau bilan hydraulique complet, la mise à jour nécessite également de réaliser les calculs pour l'estimation des rejets liés à l'AEP, à l'évaporation, aux prélèvements industriels.</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Recueil des données auprès des usagers</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Mise à jour de la base de données	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 et 2016 – Recueil des données et mise à jour de la base Access	5 000 par mise à jour	MO	100	10 000
TOTAL	10 000 €			

CARTE DE LOCALISATION

Exemple de localisation des prélèvements (2008)



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

1.2 Hydraulique canal / 1.2 AEP

COMMENTAIRES

I.3 Réduire / Maitriser les besoins

Intitulé du projet	Réduction des fuites sur le réseau AEP	Code fiche Action	
		I.3	Réseaux AEP
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'été	Lancement	2012
Enjeu	I.3 - Réduire les besoins		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition	7-05 : Bâtir des programmes d'actions pour l'atteinte des objectifs de bon état quantitatif en privilégiant la gestion de la demande en eau	
	Programme de mesures	3A32 : Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution, et leur utilisation <i>Règlementaire : Décret (80% en milieu urbain, 75% en milieu rural)</i>	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	Collectivités		

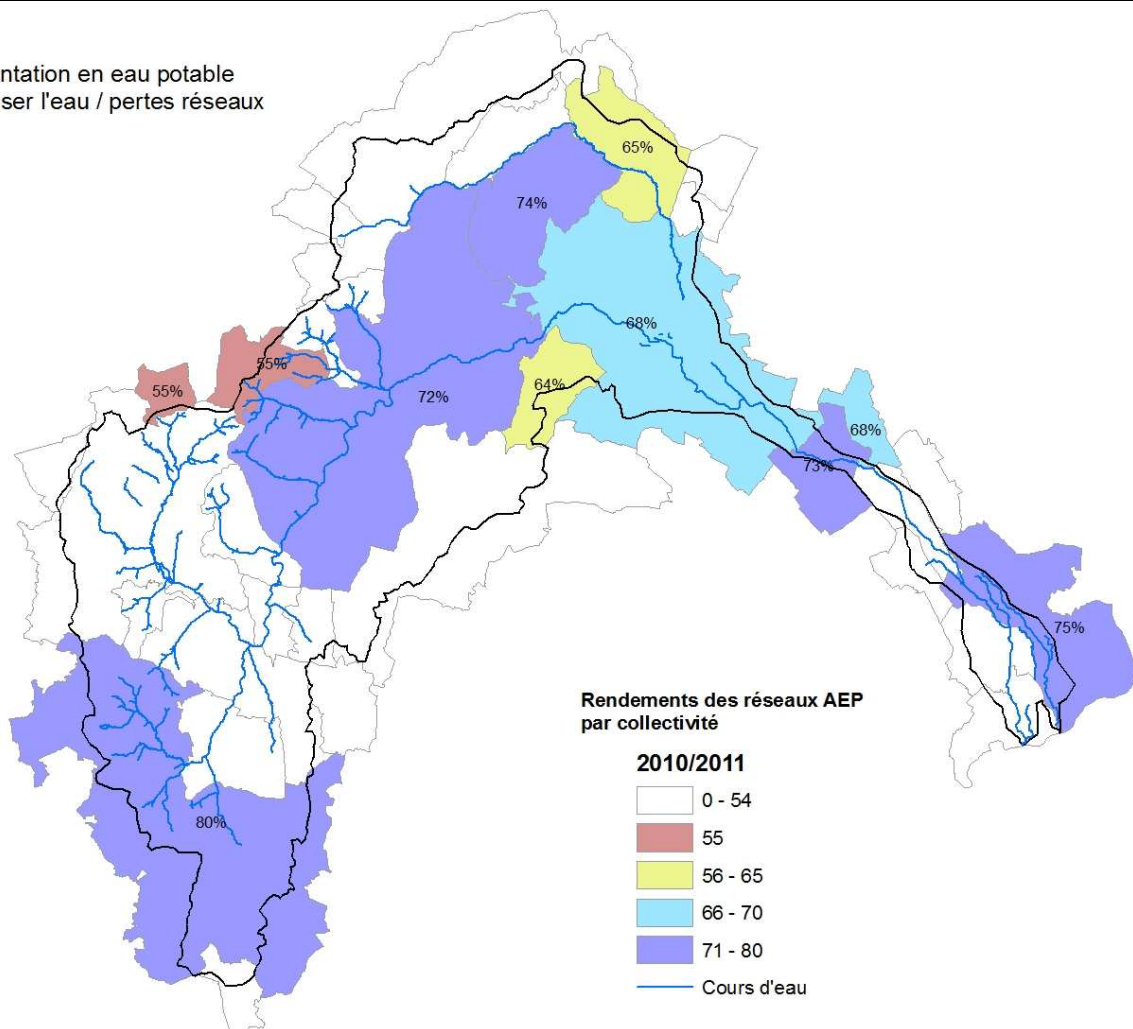
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Contexte, problématique:			
<p>La vétusté des réseaux d'alimentation en eau potable est à l'origine de pertes de rendements parfois très importants qui peuvent peser sur la gestion quantitative de secteurs sensibles.</p> <p>Une première enquête du SMEABOA a apporté les informations ci-contre sur les rendements par collectivités compétentes. Ces informations doivent être complétées par les éventuelles études récentes et confirmer le nombre de diagnostics nécessaires.</p>	Collectivité	Rendement (%)	Indice linéaire de perte (m3/j/km)
	SIE Arnay le Duc (Versant Ouche)	80	0,97
	SIE Plaine inférieure de la Tille	75	2,8
	SIE Plateau de Darois	74	2,2
	SIE de Fauverney	73	3,6
	SIE Corcelles les Monts-Flavignerot	64	3,4
	CCVO	72	3,8
	Messigny-et-Vantoux	65	6,3
	Grand Dijon	68	19,3
	SIE Thoisy le Désert	?	?
SIE Thorey sur Ouche	?	?	
SI des Eaux de Drée	55,5	?	
Enjeux :			
Economies d'eau par l'amélioration des rendements réseaux Bon état quantitatif → bon état écologique			
Nature de l'intervention :			
Diagnostic des réseaux et mise en œuvre des travaux			
Conditions d'exécution :			

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier Réduction de l'écart entre la production et la facturation	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 – Diagnostic des réseaux	100 000 €	AE	50	50 000
		CG21	30	30 000
		MO = collectivités	20	20 000
2013 à 2016 – Travaux	2 000 000 €	AE	50	1 000 000
		autre		
		MO = collectivités	50	1 000 000
TOTAL	2 100 000 €			

CARTE DE LOCALISATION

Alimentation en eau potable
Economiser l'eau / pertes réseaux



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Economiser l'eau grâce à des solutions locales de récupération, montrer l'exemple pour les collectivités	Code fiche Action	
		I.3	Récupération des eaux
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	Lancement	2013
Enjeu	I.3 - Réduire les besoins		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition		
	Programme de mesures	3A08 : Réutiliser les eaux épurées ou les eaux de pluie pour des solutions individuelles	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	Collectivités		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique:

Certaines collectivités comme la commune de Dijon s'investissent activement dans des démarches économes en eau : gestion des arrosages des plantations de la ville, mise à disposition de récupérateurs d'eaux de pluie à des prix subventionnés par la collectivité pour les particuliers, serres en circuit fermé (recyclage permanent), fleurissement raisonné en fonction de la demande en eau (recherche d'essences locales plutôt que d'espèces exotiques), arrosage tôt le matin, respect des arrêtés (les arbres de moins de 3 ans continuent d'être arrosés aux heures autorisées). Ces politiques volontaristes de la part des collectivités territoriales ou des pouvoirs publics sont à valoriser afin de promouvoir des démarches économes chez les particuliers, industriels ou agriculteurs.

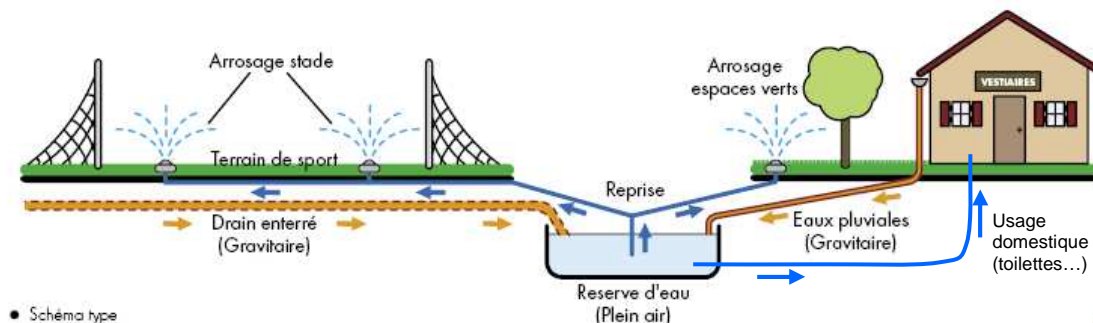


Schéma type de récupération des eaux de pluies pour une collectivité

Enjeux :

Economies d'eau
Bon état quantitatif → Bon état écologique

Nature de l'intervention :

- Mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluies par une collectivité
- Programme pluriannuel d'équipement de bacs individuels de récupération des eaux de pluies pour un usage extérieur
- Animation par les producteurs d'eau auprès des particuliers pour accompagner les actions d'économie d'eau

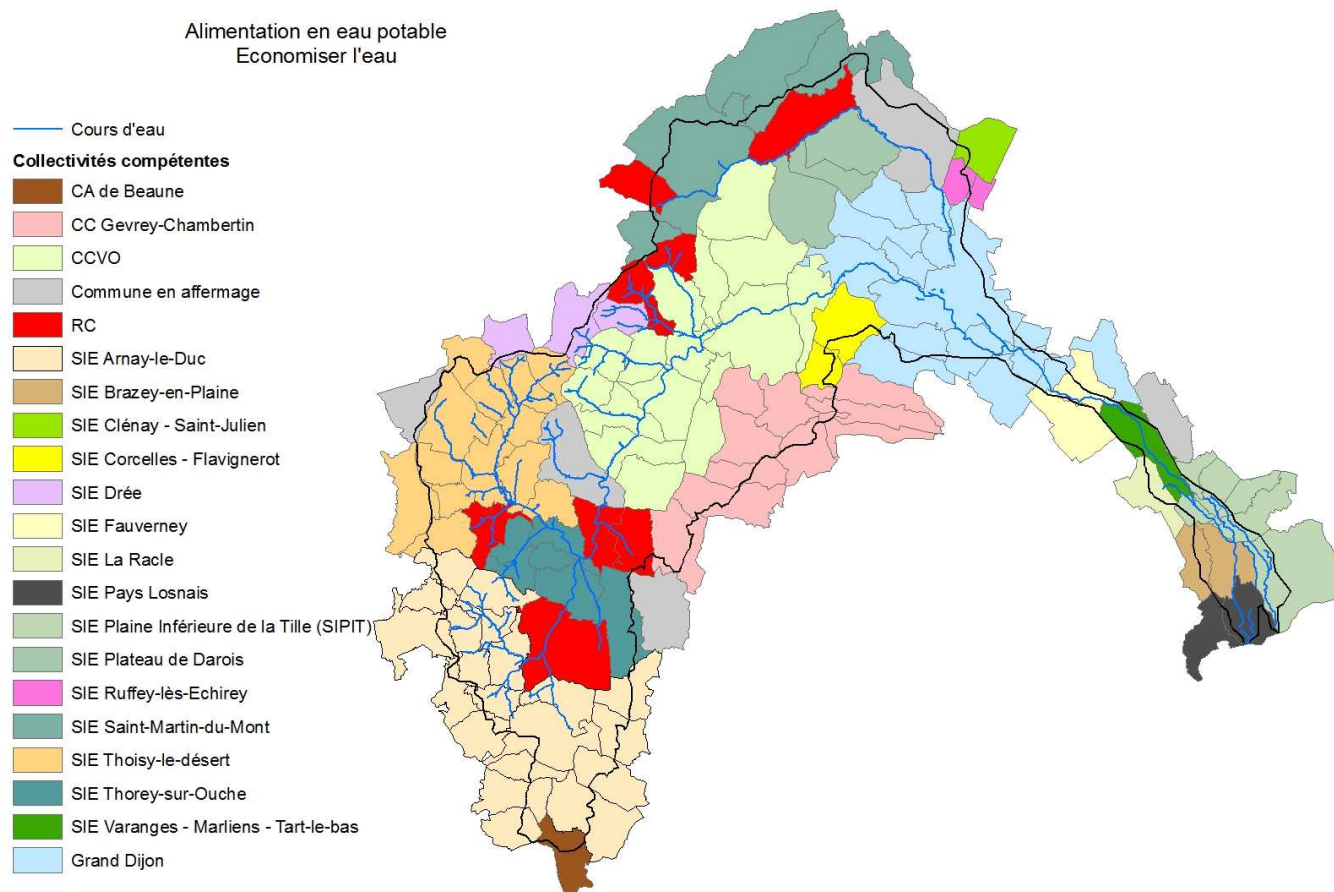
Conditions d'exécution :

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier Réduction de la consommation moyenne d'eau potable /hab/an	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Mise en place de systèmes de récupération des eaux de pluies par une collectivité	100 000 €	AE	50	50 000
		Région	30	30 000
		MO = collectivités	20	20 000
2012 à 2016 - Programme pluriannuel d'équipement de bacs individuels de récupération des eaux de pluies pour un usage extérieur	80 000 €	AE ¹	50	40 000
		Collectivité	50	40 000
		MO = Particuliers		
Animation par les producteurs d'eau auprès des particuliers pour accompagner les actions d'économie d'eau	10 000 €	AE	50	5 000
		MO = collectivités	50	5 000
TOTAL	190 000 €			

¹ attribution d'aides uniquement par l'intermédiaire de programmes d'équipement portés par une collectivité

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

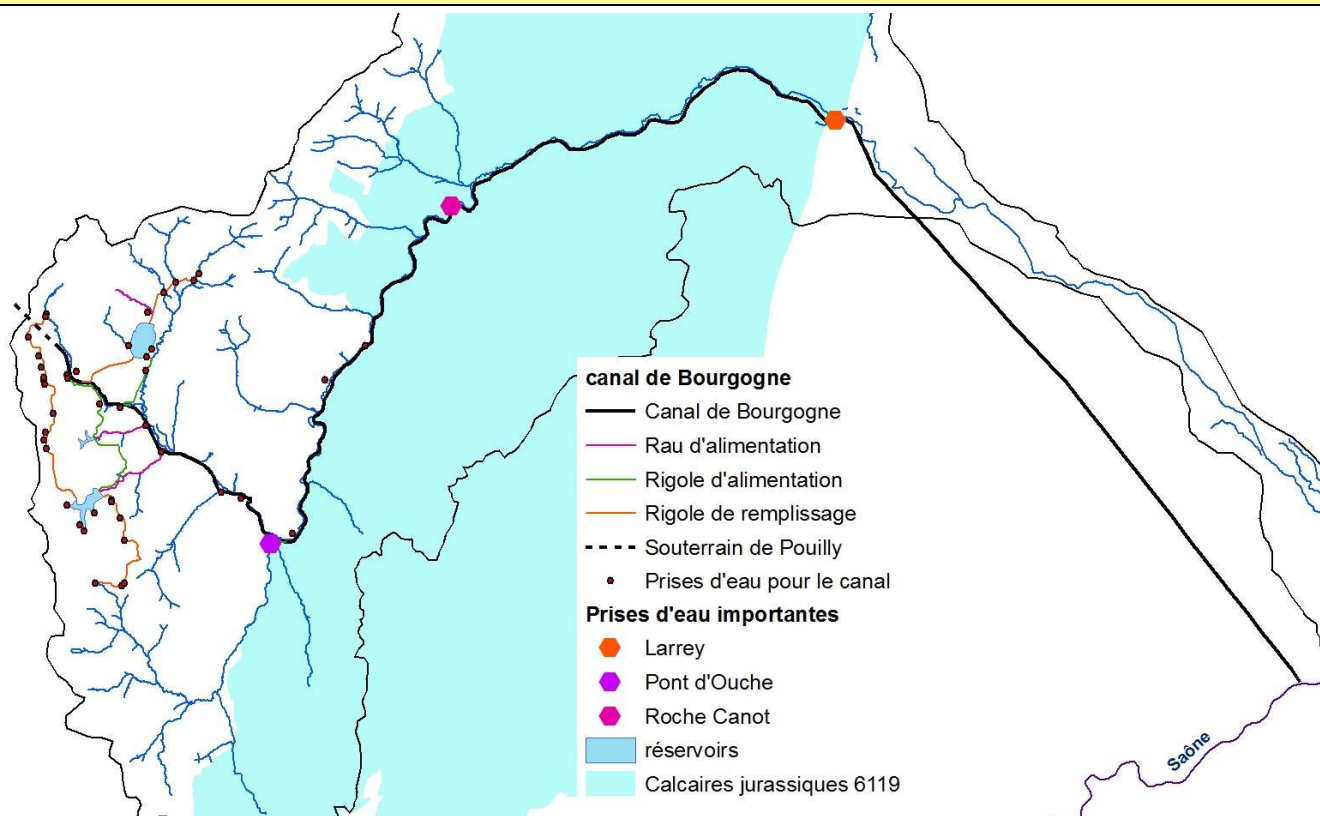
COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Améliorer l'étanchéité du canal	Code fiche Action	
		I.3	Etanchéité canal
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	Lancement	2012
Enjeu	I.3 - Réduire les besoins		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	6119 : Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	L'Ouche et la Vandenesse		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	A définir (Etat / Région...)		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique:</p> <p>L'étude des volumes prélevables conduite en 2011 par le SMEABOA a présenté un bilan quantitatif mettant en évidence des interactions fortes entre l'hydrologie des masses d'eau naturelles (Ouche, Vandenesse) et la masse d'eau artificielle « canal ». Les échanges observés, globalement positifs notamment du fait des pertes (fuites) du canal masquent des déséquilibres locaux qui seront étudiés dans le cadre du contrat de bassin (Cf. fiche action 1.2 Hydraulique canal).</p> <p>Si les « fuites » sont globalement favorables aux débits d'étiage de l'Ouche et à l'usage prioritaire AEP, les prélèvements d'eau en rivière nécessaires sur certains biefs au maintien des niveaux d'eau actés dans le Règlement de Police Particulier du canal de Bourgogne (RPP notifié par arrêté ministériel) créent des déficits locaux importants.</p> <p>La logique de programme d'action développée dans l'étude des « volumes prélevables » propose la mise en œuvre d'un programme ciblé d'étanchéification de biefs ou groupe de biefs permettant de satisfaire les enjeux de gestion quantitatifs des masses d'eau naturelles Ouche et Vandenesse.</p> <p>Le soutien d'étiage involontaire induit par les fuites actuelles du canal sera ainsi remplacé par un « soutien rationalisé » au profit du fonctionnement des rivières et au profit des usages prioritaires tels que l'adduction d'Eau Potable (ex. source de Morcueil, champ captant des Gorgets).</p>
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la satisfaction des usages prioritaires d'adduction d'eau potable (AEP) - Favoriser l'équilibre quantitatif des masses d'eau naturelles dans l'optique d'atteinte du « bon état écologique » - Maitriser un système de gestion hydraulique dépassant les nécessités de l'usage sectoriel « navigation » - Anticiper la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation « éco-responsable » de la navigation fluviale sur les canaux Bourguignons
<p>Nature de l'intervention :</p> <p>1/ Définir un programme décennal d'étanchéification ciblé et concerté permettant de répondre aux objectifs du contrat de bassin ; hiérarchisation, planification, plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corréler résultats de l'action « 1.2 Hydraulique canal » et satisfaction des enjeux pour les masses d'eau naturelles et usages prioritaires ; - Détermination de programme d'action ; - Validation politique de programme d'intervention et de son plan de financement. <p>2/ Mise en œuvre du programme de travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation réglementaire du programme de travaux ; - Mise en œuvre de tranches annuelles de travaux sur la base de techniques adaptées (terrassement d'un nouveau corroi argileux, cuvelage en béton armé; bêche d'étanchéité coulis ou tranchée étanche en bentonite-ciment palplanches en acier...) - Evaluation des gains hydrauliques immédiats et corrélation programme d'action « 1.2 Hydraulique canal », ajustement du programme d'intervention

Conditions d'exécution :				
Respect des milieux naturels, de la réglementation en vigueur et des usages. Concertation territoriale et administrative forte, respect des engagements financiers ; Tranches annuelles contraintes par les périodes de navigation et les risques de crues				
Indicateurs de réalisation		Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu		
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie informative programme de travaux / état d'avancement - Programme de travaux d'étanchéification - Plan de communication - Indicateurs financier 		<ul style="list-style-type: none"> - respect des objectifs du SDAGE / PDM - réduction des déficits chroniques observés à hydrologie comparable - atteinte des objectifs de qualité des masses d'eau 		
PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 - Définition du programme d'actions et validation politique	15 000	MO	30 %	4 500
		Autre à définir	20 %	3 000
		AE	50 %	7 500
2014 - Engagement du programme de travaux – Montants à préciser lors du bilan à mi parcours du Contrat de bassin	ND	MO	40 %	A déterminer
		AE / FEDER ? A définir	60%	
TOTAL	15 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

[I.2 Hydraulique canal](#) / [I.2 BD](#) / [I.3 Réservoirs canal](#) / [I.4 Débits réservés](#)

COMMENTAIRES

L'équilibre recherché sur les masses d'eau naturelles, notamment pour satisfaire aux usages prioritaires « milieux » et « AEP » mais aussi pour faciliter l'atteinte du « bon état » ne doit pas se faire au détriment des objectifs d'atteinte du « bon potentiel » des masses d'eau artificielles et masses d'eau fortement modifiées sous responsabilité du gestionnaire des canaux de bourgogne.

Intitulé du projet	Rétablir la capacité initiale de stockage des barrages réservoirs d'alimentation du canal de Bourgogne	Code fiche Action	
		I.3	Réservoirs canal
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	Lancement	2012
Enjeu	I.3 - Réduire les besoins		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	6119 : Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne, Canal de Bourgogne , Réservoirs de Chazilly (FRDL7) et Panthier (FRDL6)	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	L'Ouche et la Vandenesse		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	A définir (Etat / Région...)		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique:

L'étude des volumes prélevables conduite en 2011 par le SMEABOA a présenté un bilan quantitatif mettant en évidence le « rôle fondamentale de soutien d'étiage » de la masses d'eau artificielle « canal » et de son système d'alimentation (plans d'eau / barrages réservoirs) sur le bassin de l'Ouche.

L'optimisation prônée de l'infrastructure « canal / réservoirs » au profit des enjeux « milieux » des masses d'eau naturelles et usage prioritaire AEP (Cf. fiches action « I.2 Hydraulique canal » et « I.3 Etanchéité canal ») conduit naturellement à engager la mise en œuvre d'un programme de rétablissement de la capacité initiale de stockage des réservoirs du système alimentaire du canal de bourgogne.

En effet, la caractérisation des débits de référence (débits d'objectif d'étiage, débits minimum biologiques...) sur lesquels s'appuie la stratégie de gestion des équilibres quantitatifs définis par la CLE prend en considération l'alimentation artificielle apportée par les canaux et ses réservoirs de stockage. Les occurrences de satisfaction des objectifs intègrent le fonctionnement du canal. L'étude « volume prélevables » propose donc de s'assurer, quelle que soit la sévérité de l'étiage, du fonctionnement du canal et de son système alimentaire.

Actuellement, les volumes utiles stockés sur le bassin de l'Ouche sont de 12,2 millions de m³. Une situation en deçà de la capacité initiale des réservoirs qui se situe aux alentours de 15,2 millions de m³ d'eau. Le programme de restauration permettant de stocker 3 millions de m³ supplémentaires permettrait de disposer, sur une période de 4 mois, d'une capacité de réalimentation des canaux et/ou de la rivière Ouche de l'ordre de 295l/s...

Enjeux :

- Sécuriser la satisfaction des usages prioritaires d'adduction d'eau potable (AEP)
- Favoriser l'équilibre quantitatif des masses d'eau naturelles dans l'optique d'atteinte du « bon état écologique »
- Maitriser un système de gestion hydraulique dépassant les nécessités de l'usage sectoriel « navigation »
- Anticiper la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation « éco-responsable » de la navigation fluviale sur les canaux Bourguignons

Nature de l'intervention :

1/ Schéma Directeur de rétablissement de la capacité initiale des réservoirs de stockage du bassin de l'Ouche (programme concerté Région Bourgogne / SMEABOA /Agence de l'eau / Etat) :

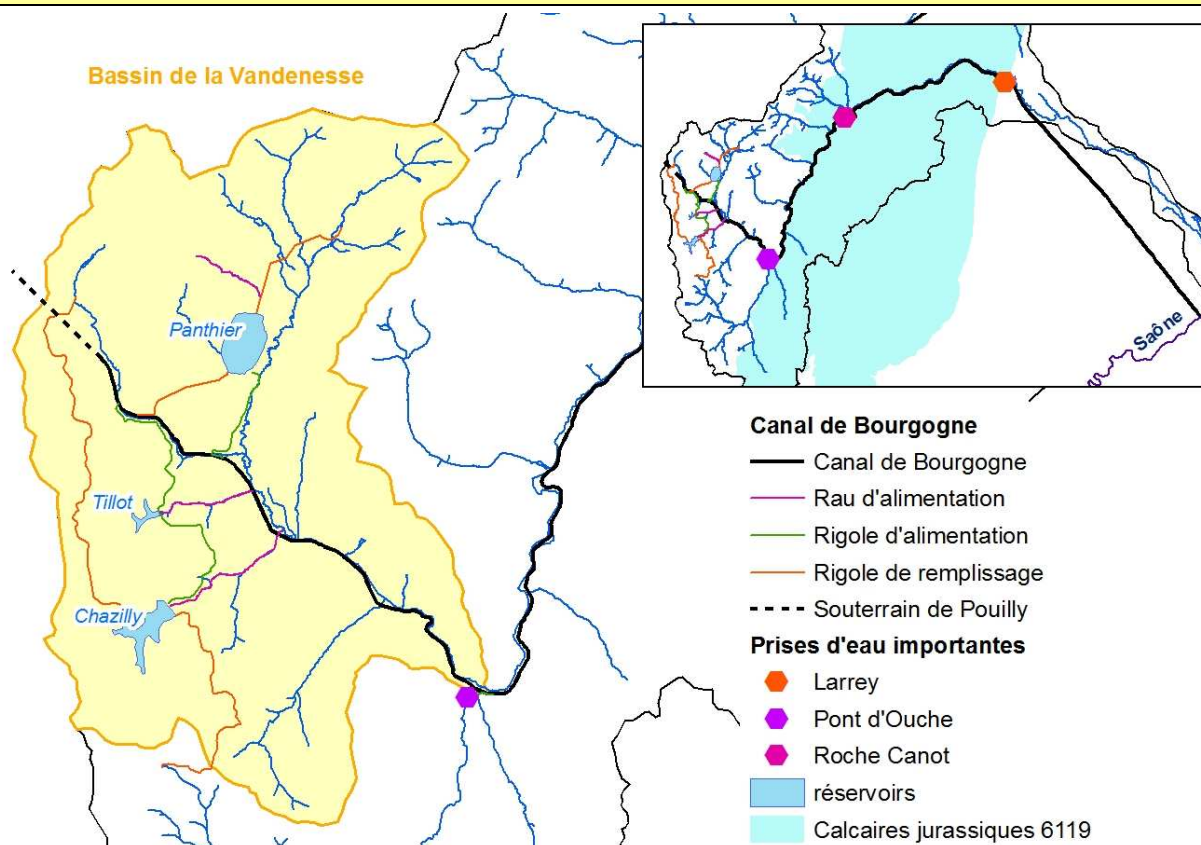
- Etat des lieux diagnostic du patrimoine, état d'avancement des procédures réglementaires (révisions spéciales, Etudes de dangers...);
- Scénarii de restauration, plans pluriannuel d'intervention, plans de financement;
- Validation politique de programme d'intervention et de son plan de financement.

2/ Mise en œuvre du programme de travaux :

- Validation réglementaire du programme de travaux;
- Mise en œuvre de tranches triennales de travaux (confortement, mise aux normes sécurité publique...)
- Evaluation des gains hydrauliques immédiats et corrélation programme d'action I.2, ajustement du programme d'intervention
- Transmission des données de suivi quantitatives aux instances de suivi nationales et bassin de l'Ouche

Conditions d'exécution :				
Respect des milieux naturels, de la réglementation en vigueur et des usages. Concertation territoriale et administrative forte, respect des engagements financiers ; Tranches annuelles contraintes par les périodes de navigation et les risques de crues				
Indicateurs de réalisation		Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu		
- Cartographie informative programme de travaux / état d'avancement - Programme de travaux d'étanchéification - Plan de communication - Indicateurs financier		- respect des objectifs du SDAGE / PDM - réduction des déficits chroniques observés à hydrologie comparable - atteinte des objectifs de qualité des masses d'eau		
PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 / 2013 – Création du Schéma Directeur et validation politique (Région Bourgogne / SMEABOA) :	45 000	MO	30 %	13 500
		A définir	20 %	9 000
		AE	50%	22 500
2014 - Engagement du programme de travaux (Région Bourgogne et Etat sur Chazilly) – Montants à préciser lors du bilan à mi parcours du Contrat de bassin	ND	MO	30 %	A déterminer
		AE / FEDER ? A définir	70%	
TOTAL	45 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

1.2 Hydraulique canal / **1.2** BD / **1.3** Etanchéité canal / **1.4** Débits réservés

COMMENTAIRES

L'équilibre recherché sur les masses d'eau naturelles, notamment pour satisfaire aux usages prioritaires « milieux » et « AEP » mais aussi pour faciliter l'atteinte du « bon état » ne doit pas se faire au détriment des objectifs d'atteinte du « bon potentiel » des masses d'eau artificielles et masses d'eau fortement modifiées sous responsabilité du gestionnaire des canaux de bourgogne.

Intitulé du projet	Création de bassins de stockages pour l'irrigation	Code fiche Action	
		I.3	Stockage irrigation
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	Lancement	2012
Enjeu	I.3 - Réduire les besoins		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	FRDR646 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	L'Ouche		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	ASA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
Contexte, problématique:
<p>Si la pratique de l'irrigation a fortement diminuée sur le bassin de l'Ouche depuis 2007 suite aux conditions climatiques humides et au changement des filières suite à l'arrêt de la culture de la betterave, elle reste néanmoins une activité impactante localement (Sogreah, 2011). L'étude de détermination des volumes prélevables propose dans ses orientations un volume maximum de 600 000 m³ pour l'irrigation en étiage pour le sous-bassin de l'Ouche en aval de Dijon (plus exactement 597 000, car quelques prélèvements agricoles sont effectués en amont de Dijon). Elle souligne également la possibilité de stocker l'eau pour sécuriser cet usage en année sèche. Ce volume est inférieur aux prélèvements envisagés selon le scénario tendanciel de l'étude en année moyenne et donc sèche. Il prend en compte l'impact des prélèvements concentrés sur la période d'étiage.</p>
Enjeux :
<p>Economies d'eau par le stockage en hiver. Bon état quantitatif → Bon état écologique</p>
Nature de l'intervention :
Création d'un bassin de stockage pour l'irrigation entre 200 000 et 250 000 m ³
Conditions d'exécution :

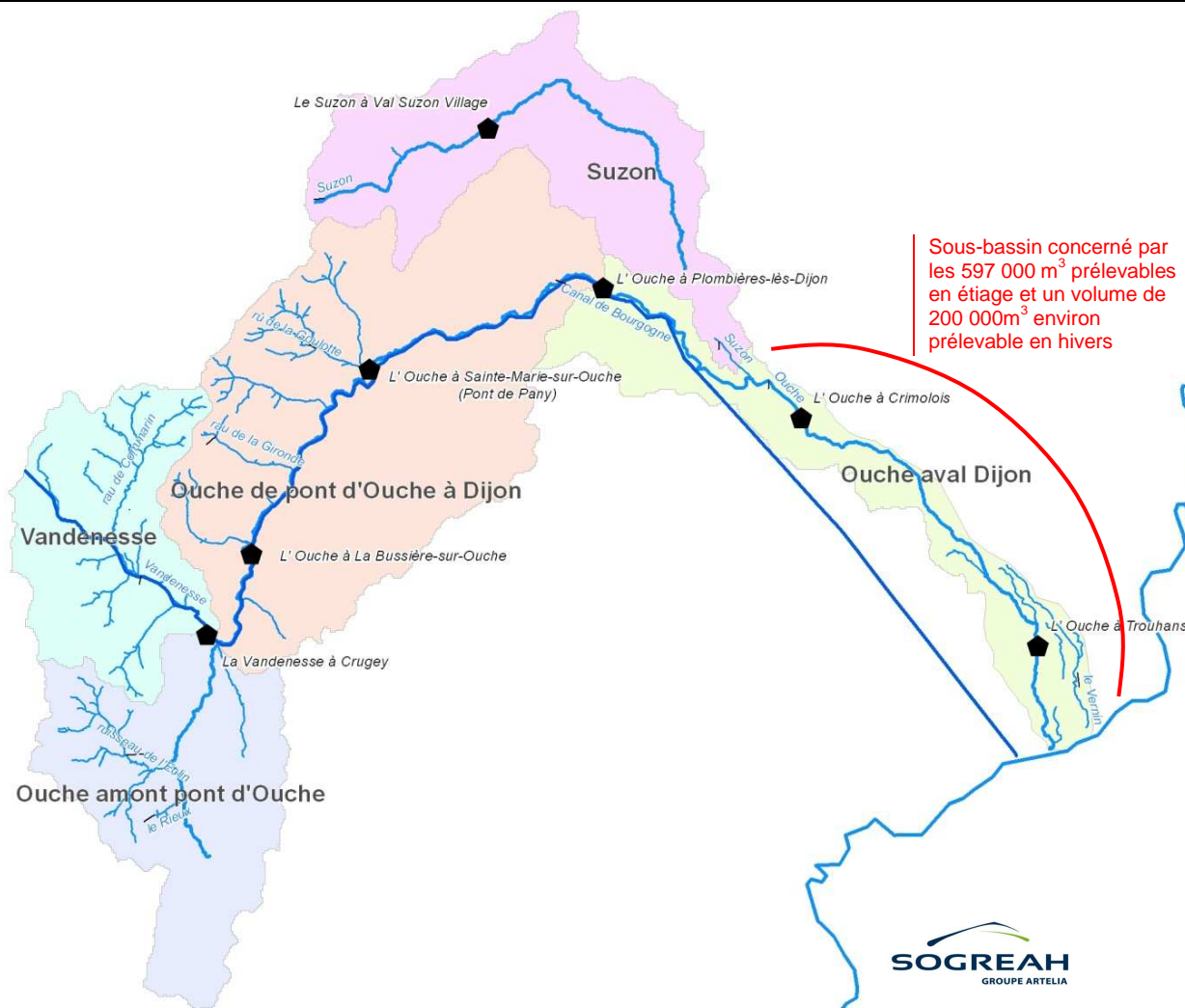
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Réduction des prélèvements en rivière pendant la période d'étiage

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2014 - Etude préalable pour la création d'un bassin de stockage pour l'irrigation entre 200 000 et 250 000 m ³	20 000 €	CG21 ¹	40	8 000
		AE	40	8 000
		MO = ASA	20	4 000
2015 à 2016 – Travaux pour la création d'un bassin de stockage pour l'irrigation entre 200 000 et 250 000 m ³	2 300 000 €	CG21	25 ²	575 000
		AE ³	26	600 000
		MO = ASA	20	460 000
		Autre ?	29	665 000
TOTAL	2 320 000 €			

¹ Financements pour une ASA = Association syndicale autorisée
² plafonné à 800 000 €/an

³ L'éligibilité du projet est conditionnée à la présentation d'une étude préalable démontrant que l'ouvrage contribuera à l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource. Les volumes retenus doivent se substituer aux volumes prélevés en étiage. Sont exclues les dépenses justifiées par un accroissement de la demande économique. Dans ce cadre, l'Agence finance aussi l'ouvrage de captage permettant d'alimenter la retenue ou le transfert, les études d'exécution, honoraires d'études, essais préalables à la réception, les acquisitions de terrain, voies d'accès et autres dépendances strictement nécessaires à la réalisation des ouvrages projetés. Le coût plafond de 3€/m³ substitué sur une année s'applique également à ces éléments.

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

1.4 Anticiper et gérer les situations de crise

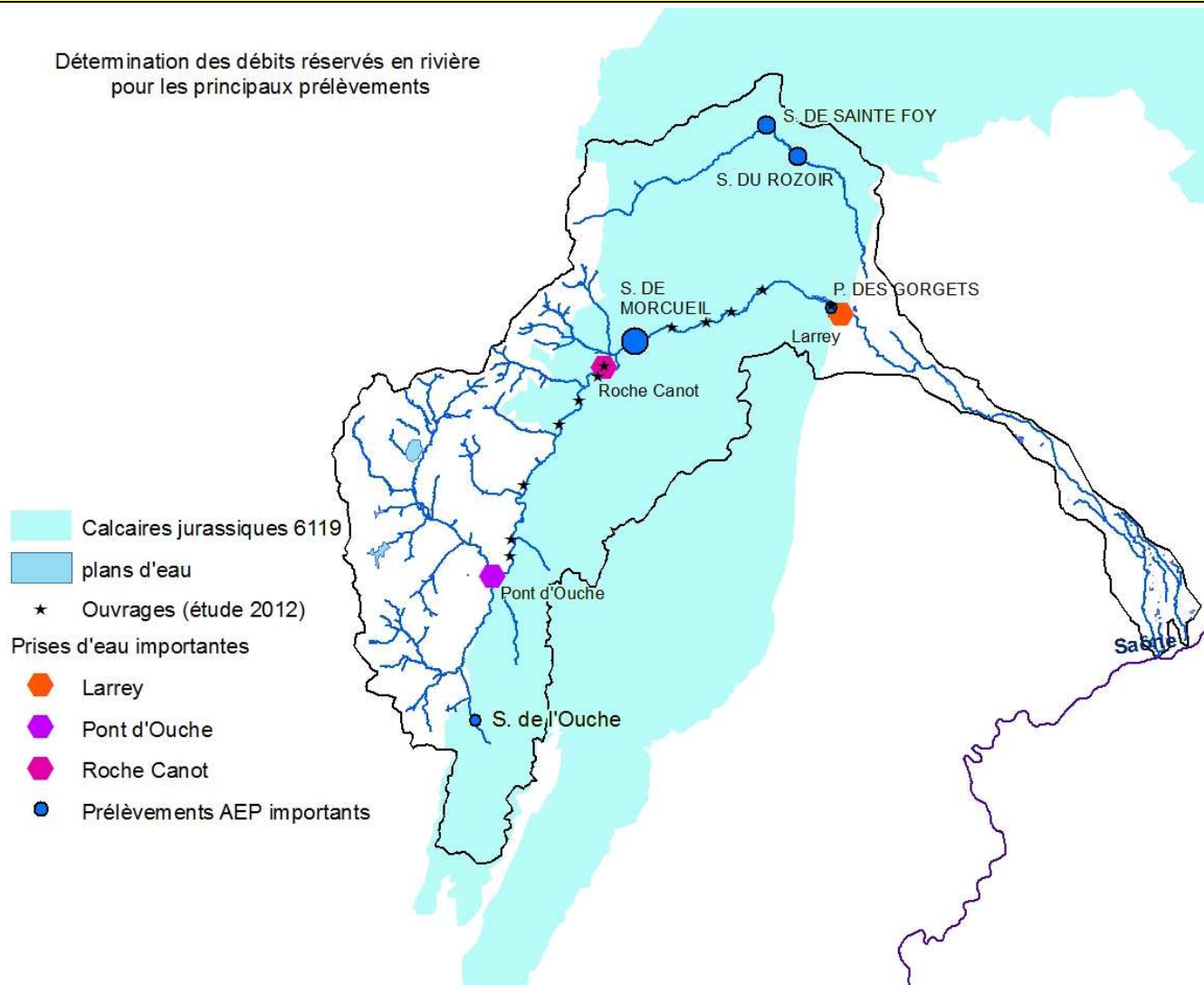
Intitulé du projet	Détermination des débits réservés en rivière pour les principaux prélèvements	Code fiche Action	
		I.4	Débits réservés
Volet	I – Déséquilibre quantitatif en période d'étiage	Lancement	2012
Enjeu	I.4 – Anticiper et gérer les situations de crise		
Référence SDAGE	OF 7 Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir		
	Disposition 7-04 : Organiser une cohérence entre la gestion quantitative en période de pénurie et les objectifs quantitatifs des masses d'eau		
	Programme de mesures 3B06 : Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant 3C02 : Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés 3A14 : Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état quantitatif et écologique	2015 2021
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	Région / Collectivités		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique:</p> <p>Cette fiche action concerne 2 aspects distincts.</p> <p>Les ouvrages en lit mineur (seuils et vannages) :</p> <p>Les obligations relatives au débit minimum légal prévues à l'article L.214-18 s'appliquent aux ouvrages existants, lors du renouvellement de leur titre d'autorisation ou, au plus tard, au 1er janvier 2014 (circulaire du 21 octobre 2009 relative à la mise en œuvre du relèvement au 1er janvier 2014 des débits réservés des ouvrages existants).</p> <p>Les principaux prélèvements: prises d'eau du canal de Bourgogne et captages pour l'alimentation en eau potable</p> <p>Il s'agit là de fixer un débit minimum du cours d'eau en dessous duquel le prélèvement n'est plus autorisé afin d'assurer le respect des débits minimums biologique de l'Ouche (fixés par l'étude de détermination des volumes prélevables). Ce débit minimum, dit « réservé » nécessite une régularisation administrative des DUP.</p>
<p>Enjeux :</p> <p>Bon état quantitatif → Bon état écologique par le respect des débits minimum biologiques</p>
<p>Nature de l'intervention :</p> <p>La détermination des débits réservés aux principaux prélèvements consiste à projeter les débits réservés connus en 2 points du bassin (La Bussière et Plombières) au niveau de chaque prélèvement important (à définir) et au niveau de chaque ouvrage en lit mineur si le propriétaire souhaite conserver son usage (cf. IV.2 Continuité Ouche)</p>
<p>Conditions d'exécution :</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Révision des autorisations Révision des règlements d'eau	Respect des débits réservés

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2014 – Etudes de détermination des débits réservés aux principaux prélèvements	10 000	?		
		MO		
TOTAL	10 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

IV.2 Continuité Ouche

COMMENTAIRES

II. Gestion quantitative en période de hautes eaux

Enjeux	Fiches action	Intitulé
II.1 Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace	II.1 Aléas	Etude hydraulique préalable pour la régulation dynamique des crues et la restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière
	II.1 SDEP	Elaborer un programme de travaux pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs sur le territoire du Grand Dijon et mise en œuvre des travaux
II.2 Réduire la vulnérabilité	II.2 Culture du risque	Pose de repères de crues

II.1 Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace

Intitulé du projet	Régulation dynamique des crues et restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière	Code fiche Action	
		II.1	Aléas
Volet	II – Gestion quantitative en période de hautes eaux	Lancement	2012
Enjeu	II.1 - Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace		
Référence SDAGE	OF 8	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau	
	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6A	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	
	Programme de mesures	3C43 : Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau 3C30 : Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydro morphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés 3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel 3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015 2021
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Toutes les communes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique:

Le cours de l'Ouche aval a fait l'objet d'aménagements conséquents depuis le XIXe siècle, avec en particulier la rectification et l'endiguement du lit mineur suite à la crue de 1965. Il en découle une homogénéisation du cours d'eau et une accélération des écoulements vers l'aval réduisant fortement le potentiel écologique et épurateur de la rivière.

Cette configuration du lit mineur est aujourd'hui remise en cause par les élus locaux qui souhaitent retrouver le caractère naturel de la rivière afin de redévelopper des activités liées à l'eau et la rendre accessible et visible par les promeneurs.

Par ailleurs, depuis 2011, l'ensemble du bassin versant de l'Ouche fait l'objet d'une étude en maîtrise d'ouvrage de l'Etat afin de savoir s'il est nécessaire de prescrire des PPRI en amont de Dijon et de réaliser les PPRI déjà prescrits en aval de Dijon.

Au delà de cet aspect réglementaire de la gestion des risques de crues, le SMEABOA s'engage dans une démarche de régulation dynamique des crues par la rétention en amont et l'expansion en aval. Il a en effet recueilli au cours des dernières années les témoignages de problématiques locales de ruissellement ou de débordement qui incitent aujourd'hui à défendre une solution de gestion à l'échelle du bassin versant.

Cette régulation dynamique des crues répond également à l'enjeu de restauration physique de l'Ouche aval.

Enjeux :

Cette action a un double enjeu, l'un ne pouvant se faire sans l'autre :

- la restauration du fonctionnement hydro-morphologique et de la qualité physique de la rivière
- la gestion des crues

Nature de l'intervention :

- 1- Etude hydraulique préalable : régulation dynamique des crues selon les principes de rétention dynamique en amont de l'agglomération dijonnaise et de restauration des champs d'inondation en aval de l'agglomération dijonnaise en prenant en compte la protection rapprochée des lieux habités. Cette étude aboutit à la définition sommaire d'un **plan de restauration des champs d'inondation en aval** et d'un **plan de rétention dynamique en amont** pour lequel l'incidence sur les aléas et leur acceptation par les riverains seront parfaitement connus.
- 2- Une phase de concertation locale sera nécessaire avant de définir le programme de travaux précis
- 3- Sur l'ensemble du bassin, réalisation d'un programme de travaux suivant les plans adoptés, avec sur l'Ouche aval, un programme de restauration physique du lit mineur adapté au scénario choisi.
- 4- Les travaux envisagés dans un second temps (en fonction de l'avancement du projet) consisteront à :
- Créer (suivant les réponses de l'étude préalable) les aménagements de rétention des eaux de crue en lit majeur en prenant en compte la protection rapprochée des lieux habités.
 - Maintenir et restaurer des haies pour la gestion des inondations/étiages (limitation de l'accélération des écoulements en zones non-urbaines) et pour la lutte contre l'érosion des sols. Compte tenu des fortes pentes des versants amont du bassin, cette orientation est jugée comme la base d'une rétention naturelle et efficace.

Ce programme sera complété par les travaux nécessaires à la restauration physique du lit mineur et des berges sur l'Ouche aval :

- Remodeler le chenal actuel par terrassement des berges, associé à un rehaussement du fond du lit à partir des matériaux des berges. Ceci permettra de recréer un nouveau lit plus hétérogène (micro-sinuosité, variation des largeurs et profondeur par un travail sur le profil en travers et le profil en long, ...) avec un lit d'étiage, un lit moyen végétalisé et un lit majeur mieux connecté.
- Reconstituer un milieu rivulaire en lit moyen.
- Reconnecter les anciens méandres en tant qu'annexe alluviale
- Créer un chemin piétonnier, si possible continu jusqu'à la Saône.

Conditions d'exécution :

Cette étude est basée sur un modèle hydraulique en cours de construction qui sera disponible début 2012.
Sensibilisation et communication autour du concept, négociation avec Propriétaires, Autorisations administratives (Code de l'Environnement).

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Reconnexion latérale, réduction des pics de crues, état écologique

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 - Etude hydraulique préalable	57 410	AE RMC	30	17 223 €
		FEDER	50	28 705 €
		MO = SMEABOA	20	11 482 €
2013 à 2014 - Concertation, réalisation d'un programme de travaux suivant les scénarii adoptés avec restauration physique de l' <u>Ouche aval</u>	20 000	AE	50 à 80	10 000
		Région	max 50 ¹	6 000
		MO = SMEABOA	20	4 000
2013 – 2014 – Mise en œuvre des travaux pour la rétention dynamique sur l' <u>Ouche amont</u>	A définir			
		MO = collectivités		
2015 à 2016 - Travaux en fonction de l'avancement du projet (Ouche amont et Ouche aval)	A définir	AE	50 ²	
		CG21 ³	Jusqu'à 30	
		MO	20	
2012 à 2016 - Communication autour du projet	10 000	AE	50	5 000
		MO = SMEABOA	50	5 000
TOTAL	87 410 €			

¹ jusque fin 2013

² jusque fin 2012

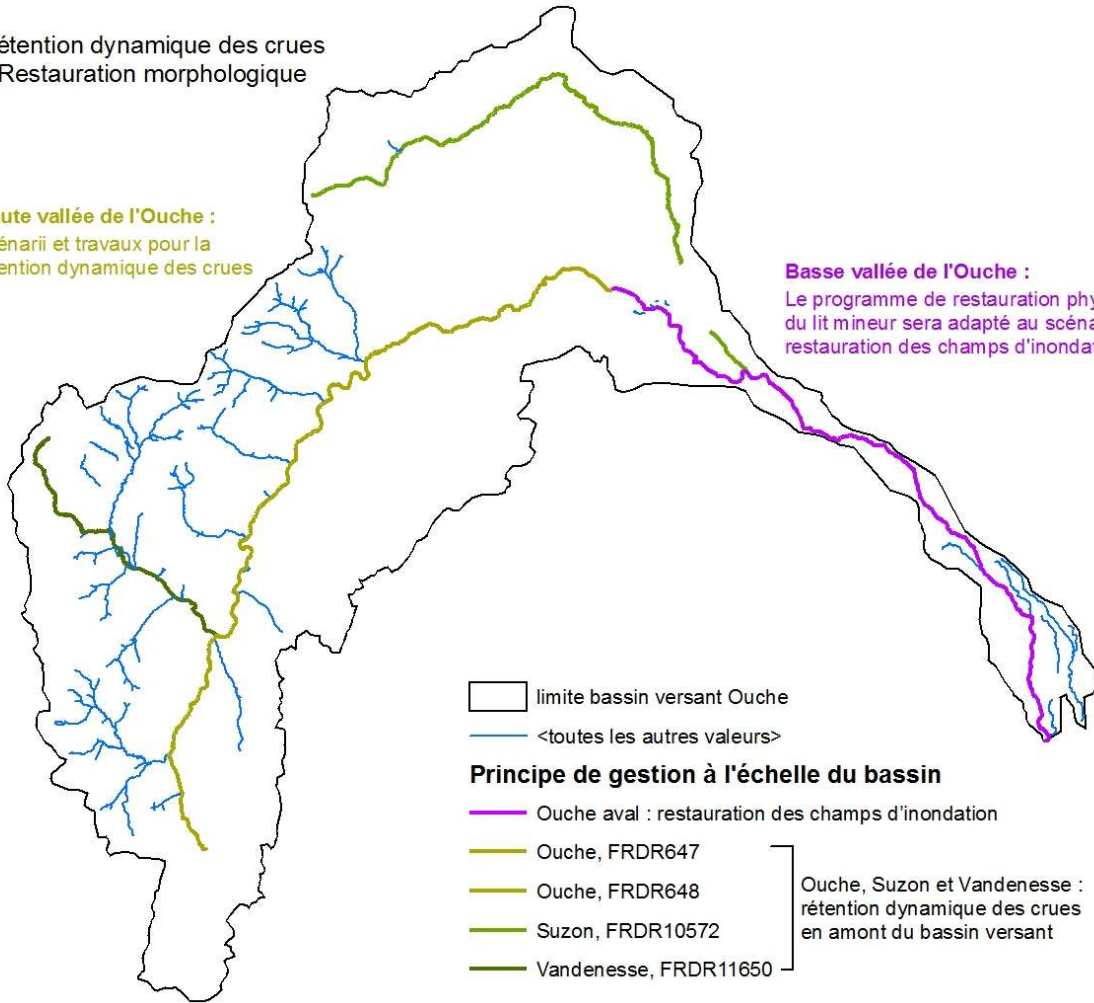
³ Restauration physique du lit mineur (uniquement)

CARTE DE LOCALISATION

Rétention dynamique des crues
Restauration morphologique

Haute vallée de l'Ouche :
Scénarii et travaux pour la
rétention dynamique des crues

Basse vallée de l'Ouche :
Le programme de restauration physique
du lit mineur sera adapté au scénario de
restauration des champs d'inondation choisi.



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

IV.2 Acquisitions foncières

COMMENTAIRES

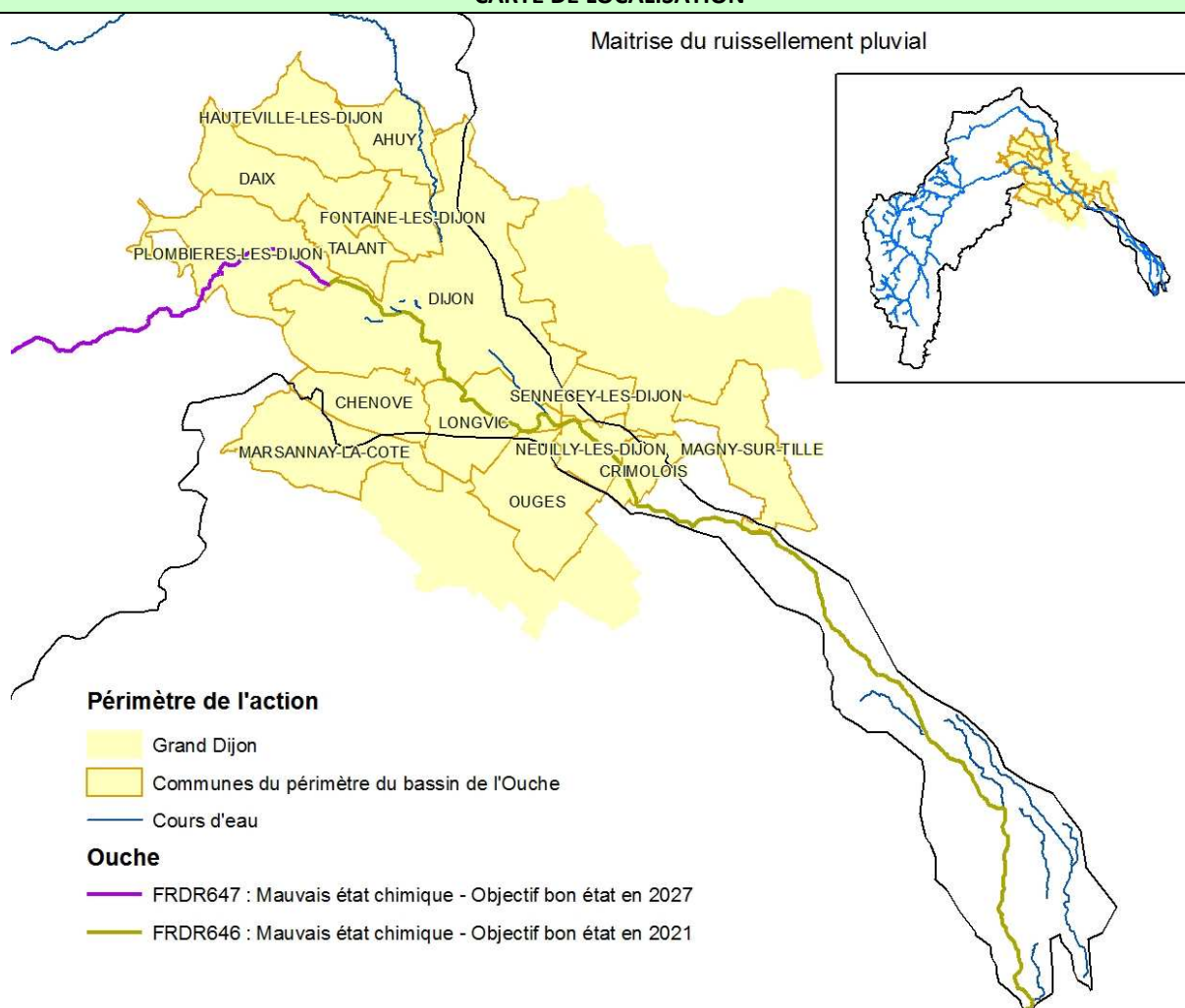
Intitulé du projet	Elaborer un programme de travaux pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs sur le territoire du Grand Dijon et mise en œuvre des travaux	Code fiche Action	
		II.1	SDEP
Volet	II – Gestion quantitative en période de hautes eaux	Lancement	2012
Enjeu	II.1 - Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace		
Référence SDAGE	OF 8 Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau		
	OF		
	Disposition		
	Programme de mesures 5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		
Masses d'eau	FRDR646 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône ; FRDR10572 : Suzon	Echéance DCE bon état chimique	2021
Cours d'eau	Ouche et Suzon		
Commune(s)	22 communes du Grand Dijon		
Maître d'ouvrage	Communes		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>Le développement économique et urbain du bassin de vie dijonnais occasionne une imperméabilisation importante des surfaces. La concentration des écoulements pluviaux et le lessivage des sols occasionné par cette imperméabilisation doit être maîtrisé par la réalisation de bassins de traitements et régulation des flux.</p> <p>Les différents cours d'eau collecteurs que sont l'Ouche et le Suzon sont impactés par les polluants issus des activités humaines en période de pluviométrie importante indiquant un sous dimensionnement des systèmes de collecte et traitement des eaux pluviales. On constate en effet un état chimique mauvais de l'Ouche à Crimolois d'après les analyses disponibles depuis 2007 en raison de la présence de micropolluants industriels et Hydrocarbures (HAP).</p> <p>Le Schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération dijonnaise a été mis à jour en 2011 afin de diagnostiquer précisément les besoins de collecte et de traitement des eaux pluviales des réseaux unitaires et de dimensionner les travaux nécessaires à l'amélioration de la situation. Il a pour objectif de faire un état des lieux des points noirs relevés sur le réseau d'assainissement.</p> <p>En complément, un Schéma Directeur des Eaux Pluviales issues des réseaux séparatifs, en priorité au niveau de l'agglomération dijonnaise se révèle indispensable à la réduction des aléas liés au ruissellement urbain observés sur la basse vallée de l'Ouche à chaque phénomène orageux.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Les enjeux liés à de tels travaux sont à la fois quantitatifs et qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte du bon état chimique de l'Ouche - Maîtrise du ruissellement urbain, réduction des aléas liés aux pluies d'orages sur la basse vallée de l'Ouche
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1- Elaborer un programme de travaux pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs 2- Travaux</p>
<p>Conditions d'exécution :</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier Travaux	Amélioration de l'état chimique de l'Ouche à Crimolois Réduction des aléas liés aux pluies d'orage sur la basse vallée de l'Ouche

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2014 - Elaborer un programme de travaux	300 000 €	AE	50	150 000
		Autre	30	90 000
		MO = communes	20	60 000
2014 à 2016 – Mise en œuvre des travaux	A définir			
		MO = communes		
TOTAL	300 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

III.1 SDA GD

COMMENTAIRES

II.2 Réduire la vulnérabilité

Intitulé du projet	Pose de repères de crues	Code fiche Action	
		II.2	Culture du risque
Volet	II – Gestion quantitative en période de hautes eaux	Lancement	2012
Enjeu	II.2 - Réduire la vulnérabilité		
Référence SDAGE	OF 8 Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau		
	Disposition		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 2021
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Communes		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique:

Dans le cadre de l'étude hydrologique et hydraulique globale de l'Ouche et de ses principaux affluents (la Vandenesse et le Suzon) en maîtrise d'ouvrage de l'Etat, de nombreux repères des crues historiques ont été identifiés (dans le but de réaliser un modèle hydraulique) et peuvent faire l'objet d'une signalisation.

La pose de repères de crues est une obligation légale prévue par la loi Risque n°2003-699 du 30 juillet 2003 dite « Loi Bachelot » relative à la prévention des risques naturels et technologiques et à la répartition des dommages. Cette loi a confié aux maires la responsabilité de la gestion des repères de crue : ils doivent procéder à l'inventaire des repères existants sur leur territoire communal et mettre en place de nouveaux repères correspondants aux crues historiques ou aux nouvelles crues exceptionnelles.

L'arrêté du 16 mars 2006 relatif au modèle des repères de crue définit un macaron officiel indiquant le niveau atteint par les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) :



Le repère de crue est un disque blanc de 80 mm de diamètre minimum surchargé en partie basse d'un demi-disque violet (teinte 100%) avec trois vagues violettes (teinte 75%) dont l'horizontale indique le niveau des PHEC.

La mention plus hautes eaux connues est inscrite en violet au-dessus de l'horizontale. La date correspondante est positionnée en gris sur la partie supérieure, le nom du cours d'eau est inscrit en blanc dans la partie inférieure. Ces deux dernières mentions sont facultatives. La mention PHEC est substituée en cas d'absence de date.

La police de caractères utilisée doit faciliter la lecture.

Le matériau utilisé doit assurer la pérennité du repère. Le repère peut être entouré d'un cadre pour le fixer ou le protéger.

Il doit être visible et lisible depuis un point librement accessible au public.



Enjeux :

Réduire la vulnérabilité par la mémoire du risque

Nature de l'intervention :

Pose d'une 100^{aine} de repères de crues. Le SMEABOA met à la disposition des communes les moyens humains et matériels pour la définition et la pose des repères de crues, en coordination étroite avec les représentants de la commune :

- Localisation des points caractéristiques sur la base de l'étude hydrologique et hydraulique globale de l'Ouche et de ses principaux affluents (Hydratec, 2011) et des niveaux atteints en vue de l'implantation des repères de crues.
- Aide au choix des lieux d'implantation des repères de crues en fonction des critères de représentativité de la crue et de visibilité par les passants.
- Fourniture des repères de crues personnalisés et prestation de topographie.
- Assistance pour l'implantation des repères de crues. Les repères de crues sont posés par la commune.
- Les informations sur les repères de crue des communes seront mis à disposition sur le site internet www.Ouche.fr ».

Conditions d'exécution :

Sensibilisation et communication autour du projet, assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes.

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Localisation des points caractéristiques et aide au choix des lieux d'implantation	0 €			
2013 à 2016 - Topographie	10 000 €	AE	50	8 000 €
2013 à 2016 - Fourniture des repères de crues personnalisés et pose	6 000 €	MO	50	8 000 €
TOTAL	16 000 €			

CARTE DE LOCALISATION**TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS****COMMENTAIRES**

III. Qualité des eaux

Enjeux	Fiches action	Intitulé
III.1 Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses → risque accru pour la santé public	OF 5E : Evaluer, prévenir, maîtriser les risques pour la santé publique	
	III.1 AAC	Définition des aires d'alimentations de captages, diagnostic des activités et plan d'action associé.
	OF 5C : Substances dangereuses hors pesticides	
	III.1 SDA GD	Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur de l'agglomération dijonnaise et démarrer les travaux.
	III.1 SDA A38	Mise en place d'un SDA pour l'A38 avec suivi des réductions des pollutions en HAP
	III.1 SD	Diagnostic des pollutions issues des activités industrielles et programme d'actions
	OF 5D : Pollution par les pesticides	
	III.1 Désherbage communal	Mise en place de plans de désherbage communaux
	III.1 AB	Sensibilisation à l'agriculture Biologique (AB) et accompagnement des agriculteurs à la conversion en Bio
	III.1 Aires de lavage 1	Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles
	III.1 Aires de lavage 2	<i>Sur l'Ouche aval, puis sur la ME 6119</i>
	III.1 Désherbage agricole	Réduction du désherbage chimique en zone agricole Démonstrations sur le matériel alternatif
III.2 Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)	OF 5A : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	
	III.2 AC-1	Création ou réhabilitation de l'assainissement collectif. Améliorer le contrôle des STEP
	III.2 AC-2	Création de zones humides artificielles en traitement final pour améliorer la qualité des rejets
	III.2 DC	Définir un programme de réhabilitation des décharges communales
	OF 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	
	III.2 Elevage	Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont
III.3 Assurer l'adduction en eau potable	<i>Toutes les actions qui s'y rapportent sont explicitées au paragraphe I.4 du document contractuel (Titre : Renforcer la sécurité pour l'alimentation en eau potable)</i>	
III.4 Connaissance	III.4 Con-1	Harmoniser les réseaux CG et RCS
	III.4 Con-2	Campagne d'étude hydrobiologique par la fédération de pêche 21 = Préalable à la mise en place d'un réseau de suivi fédéral.

III.1 Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses

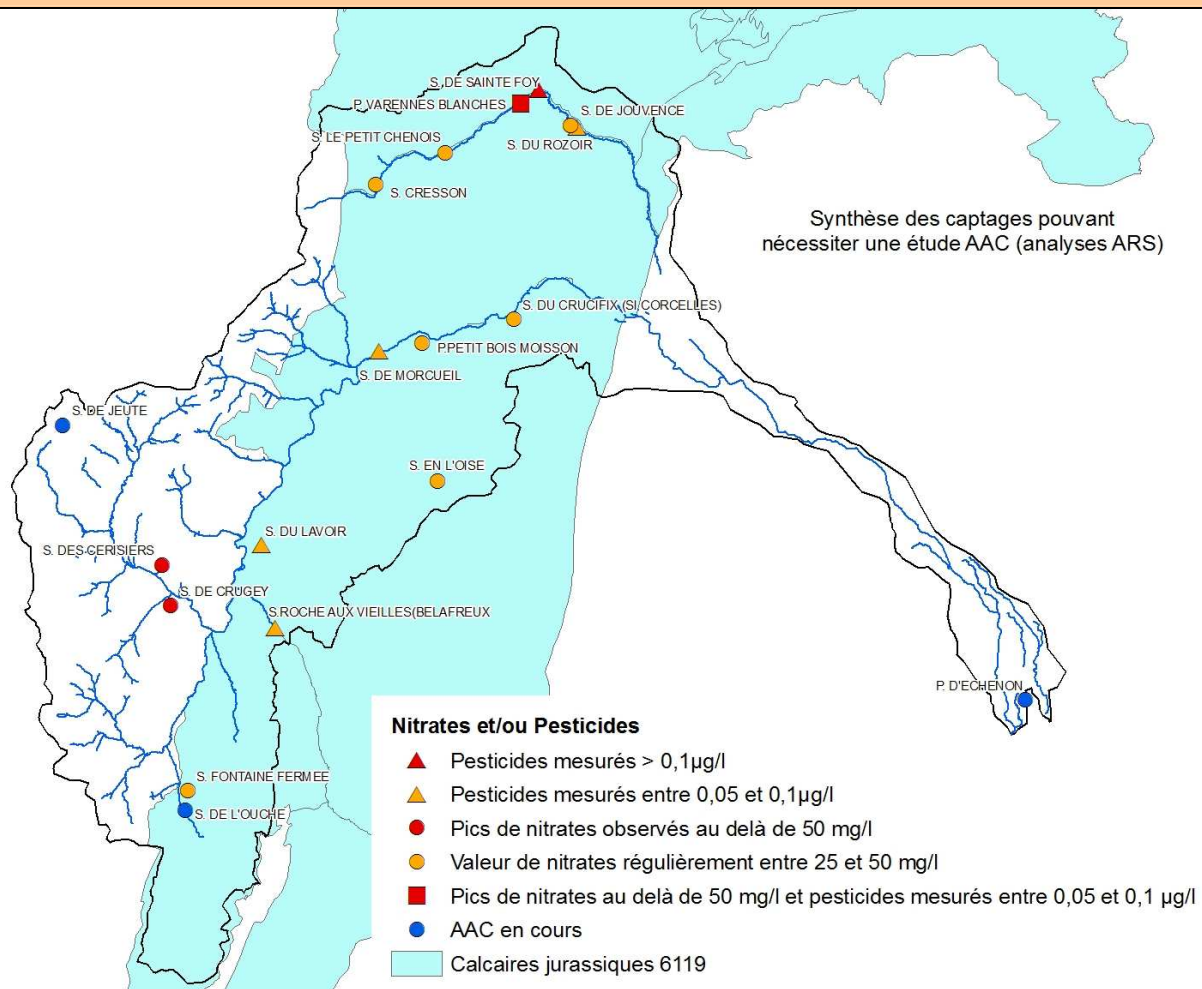
OF 5E : Evaluer, prévenir, maîtriser les risques pour la santé publique

Intitulé du projet	Définition des aires d'alimentations de captages (AAC), diagnostic des activités et plan d'action associé.	Code fiche Action	
		III.1	AAC
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses		
Référence SDAGE	OF 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé		
	OF 5E Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique		
	Disposition 5E-02 : Engager des actions de restauration et de protection dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable affectés par des pollutions diffuses		
	Programme de mesures 5F31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts		
Masses d'eau	6119 : Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne	Echéance DCE bon état chimique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Collectivités compétentes		
DESCRIPTION DE L'OPERATION			
Contexte, problématique			
<p>Plusieurs captages ont fait l'objet d'étude de détermination des bassins d'alimentation de captage en 2010 et 2011 : sources de l'Ouche à Lusigny, source de Jeute, puits d'Echenon.</p> <p>Pesticides :</p> <p>Sur la partie des calcaires jurassique (6119), les eaux brutes captées révèlent ponctuellement des traces de pesticides sur 2008-2009 d'après la synthèse régionale de suivi de la contamination des eaux par les pesticides (données brutes et exploitées) communiquée par la DREAL : Sources de Morcuil, Antheuil, Ste Foy et du Rozoir.</p> <p>Etant donné les pollutions par les pesticides récemment observées, la source de Saint Foy nécessite une étude AAC. Pour les autres sources de cette masse d'eau, les quantités mesurées n'ont jamais dépassé 0,1 µg/l. Les études AAC de l'ensemble des ressources permettraient néanmoins de sécuriser l'alimentation en eau potable du point de vue qualitatif.</p> <p>Parallèlement, des actions de réduction du désherbage chimique en zone agricole sont menées par la chambre d'agriculture sur cette masse d'eau (fiche III.1 Désherbage agricole). Cette démarche permettra donc de réduire les sources de pollution (de manière non ciblée en attendant la définition des AAC). Il s'agira de bien coordonner les deux démarches.</p> <p>Nitrates :</p> <p>Au vu de la pollution diffuse par les nitrates mesurée par l'ARS, plusieurs sources font l'objet de pics de pollutions >50 mg/l qui méritent une attention particulière : S.de Crugey, S. des Cerisiers, P. de Varennes Blanche, et de manière moins accentuée (entre 25 et 50mg/l) : P. de Petit Bois Moisson, S. de Cresson, S. de Jouvence, S. de Crucifix, S. en l'Oise, S. Fontaine Fermée, S. le petit Chenois. Les majeures parties de ces sources se situent sur les calcaires jurassiques (6119). Néanmoins, une étude AAC est préconisée sur cet ensemble de sources.</p>			
Enjeux			
<p>Réduire le risque de pollution des eaux destinées à la consommation d'eau potable</p> <p>Amélioration de la qualité des eaux souterraines (nitrates et pesticides)</p>			
Nature de l'intervention			
<p>Réalisation des études d'Aires d'Alimentation de Captages (AAC) et mise en œuvre des programmes d'action.</p> <p>Communication sur l'intérêt des AAC et plans d'action associés auprès des collectivités compétentes</p> <p>Suivi et bilan du programme d'action (qualité de l'eau brute)</p>			
Conditions d'exécution :			
Les actions doivent être menées avant 2015 pour les captages SDAGE (c'est le cas pour la source de Jeute)			
Indicateurs de réalisation		Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu	
Indicateur financier / Investissements Nombre d'étude AAC		Réduction des teneurs en pesticides dans les eaux brutes souterraines captées pour l'alimentation en eau potable	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 - Réalisation de l'étude AAC de la source de Sainte Foy et mise en œuvre des programmes d'action	25 000	AE	Jusqu'à 80	20 000
		Grand Dijon	20	5 000
2013 - Diagnostic des activités et plan d'action associé	100 000	AE ¹	80	80 000
		Grand Dijon	20	20 000
2014 à 2015 - Réalisation des études AAC pour 2 autres sources (non prédéfinies)	50 000	AE	Jusqu'à 80	40 000
		MO	20	10 000
2015 à 2016 - Mise en œuvre des programmes d'action correspondants	200 000	AE ¹	Jusqu'à 80	160 000
		MO	20	40 000
2012 à 2016 - Communication sur l'intérêt des AAC et plans d'action associés auprès des collectivités compétentes	2 000	AE	Jusqu'à 80	1 600
		MO	20	400
Suivi et bilan du programme d'action (qualité de l'eau brute)	?	AE	Jusqu'à 80	
TOTAL	377 000 €			

¹L'Acquisition foncière peut bénéficier de 50 % à 80 %

CARTE DE LOCALISATION



COMMENTAIRES

Au niveau de la nappe de Dijon Sud (FRD0 329A), les eaux prélevées aux puits de Chenôve (BV Ouche) et de Longvic (BV Vouge) sont polluées par les pesticides. Total des pesticides d'après les analyses de 2008 à 2009 : entre 0,1 et 0,2 µg/l mesurés à Chenôve, et entre 1,49 et 1,62 µg/l mesurés à Longvic.

Sur ce territoire particulier, une première étape concerne l'ensemble des substances dangereuses : il s'agit de la création d'un réseau de suivi et d'alerte sur la base d'une liste de paramètres pour un suivi mensuel au niveau de puits situés en amont des captages pour l'AEP. Cette liste sera constituée sur la base de 207 molécules définies à partir des activités existantes. Ce réseau permettant un état des lieux affiné permettra de dégager les actions nécessaires à la réduction des pollutions.

OF 5C : Substances dangereuses hors pesticides

Intitulé du projet	Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur assainissement de l'agglomération dijonnaise et démarrer les travaux.	Code fiche Action	
		III.1	SDA GD
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses		
Référence SDAGE	OF 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé		
	OF 5D Pollution par les substances dangereuses hors pesticides		
	Disposition		
	Programme de mesures 5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		
Masses d'eau	FRDR646 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Echéance DCE bon état chimique	2021
Cours d'eau	Ouche		
Commune(s)	22 communes du Grand Dijon		
Maître d'ouvrage	Grand Dijon		

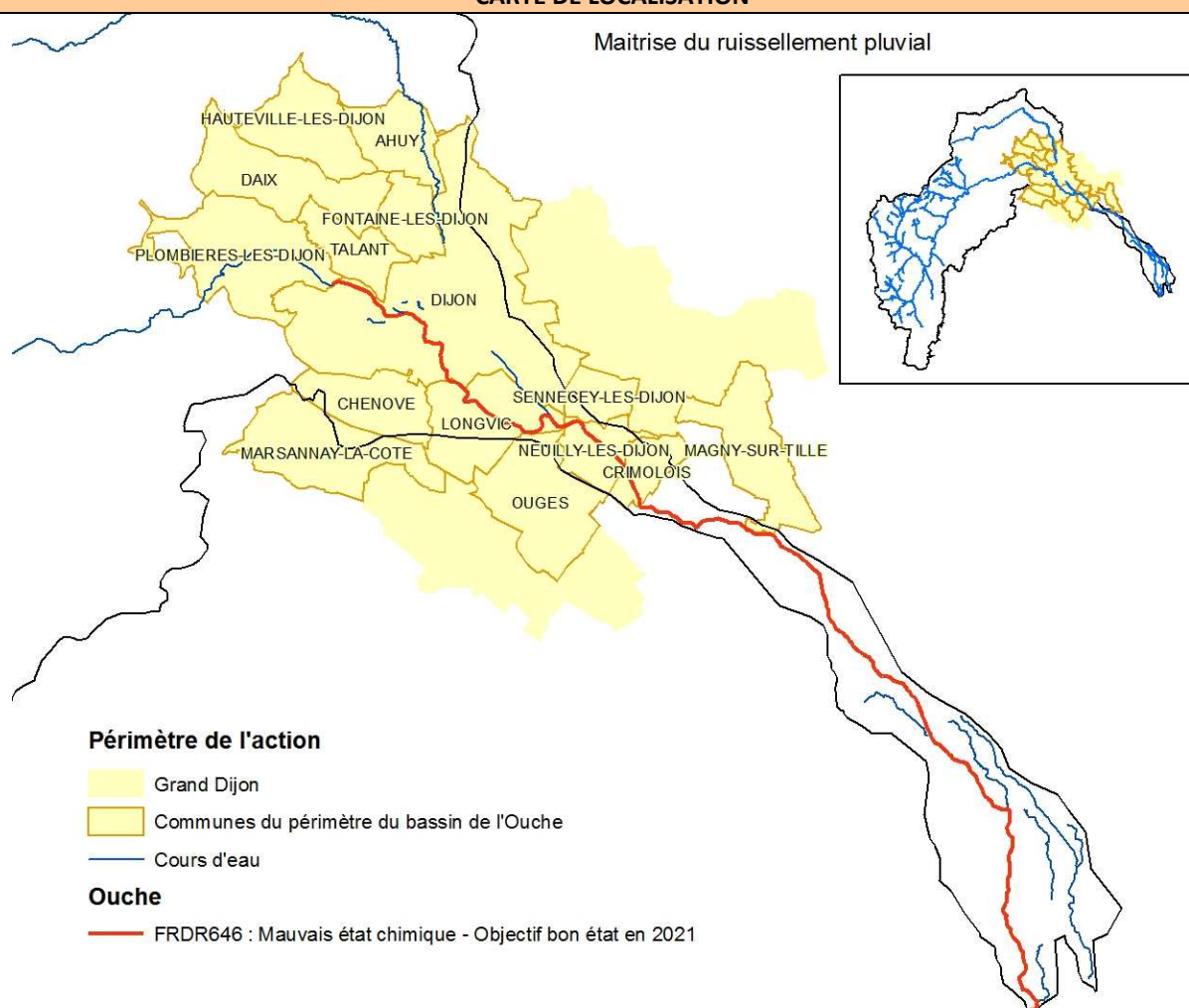
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>Le développement économique et urbain du bassin de vie dijonnais occasionne une imperméabilisation importante des surfaces. La concentration des écoulements pluviaux et le lessivage des sols occasionné par cette imperméabilisation doit être maîtrisé par la réalisation de bassins de traitements et régulation des flux.</p> <p>Les différents cours d'eau collecteurs que sont l'Ouche et le Suzon aval sont impactés par les polluants issus des activités humaines indiquant un sous dimensionnement des systèmes de collecte et traitement des eaux pluviales. On constate en effet un état chimique mauvais de l'Ouche à Crimolois d'après les analyses disponibles depuis 2007 en raison de la présence de micropolluants industriels et de HAP.</p> <p>Le schéma Directeur d'Assainissement de l'agglomération dijonnaise a été actualisé en 2011 afin de diagnostiquer précisément les besoins de collecte et de traitement des eaux issues des réseaux unitaires et pluviaux et de dimensionner les travaux nécessaires à l'amélioration de la situation.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Les enjeux liés à de tels travaux sont à la fois quantitatifs et qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte du bon état chimique de l'Ouche - Maîtrise du ruissellement urbain, réduction des aléas liés aux pluies d'orages sur la basse vallée de l'Ouche
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1- Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur de l'agglomération dijonnaise 2- Mise en œuvre des travaux</p> <p>Fonctionnement : rétention des eaux usées et pluviales mélangées afin de les renvoyer, après l'évènement pluvieux, en traitement à la step de Dijon-Longvic.</p>
<p>Conditions d'exécution :</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier Travaux	Amélioration de l'état chimique de l'Ouche à Crimolois Réduction des aléas liés aux pluies d'orage sur la basse vallée de l'Ouche

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2011 - Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur de l'agglomération dijonnaise	réalisé	AE		-
		MO = Grand Dijon		
Programme de travaux par itération : 2013 à 2021 – Mise en œuvre des travaux		AE	30 ¹	
		MO = Grand Dijon	70	
TOTAL	- €			

¹ 9^{ème} programme

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Mise en place d'un SDA pour l'A38 avec suivi des réductions des pollutions en HAP	Code fiche Action	
		III.1	SDA A38
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses		
Référence SDAGE	OF 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé		
	OF 5D Pollution par les substances dangereuses hors pesticides		
	Disposition		
	Programme de mesures 5E04 : Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		
Masses d'eau	FRDR647 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Echéance DCE bon état chimique	2027
Cours d'eau	Ouche		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	DREAL Bourgogne		

DESCRIPTION DE L'OPERATION										
<p>Contexte, problématique</p> <p>L'A38 reliant Dijon à Pouilly en Auxois et assurant la liaison avec l'A6 vers Paris est gérée par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est, dépendant du MEEDDAT. Seule la portion entre le pont de l'Ouche et les feux de Plombières sont traitées avant rejet dans l'Ouche. Le système de traitement est constitué par deux cuves implantées de part et d'autre des voies. Le dispositif n'est pas conçu pour traiter ou intercepter une pollution accidentelle.</p> <p>Par ailleurs, l'A38 traverse plusieurs périmètres de protection rapproché (PPR) ou éloignés (PPE) de captage.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>PPR traversés par l'A38</th> <th>PPE traversés par l'A38</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Source de Jeute (Créancey)</td> <td>Source de Morcueil (Fleurey-sur-Ouche)</td> </tr> <tr> <td>Puits Petit Bois Moisson (Fleurey-sur-Ouche)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Source du Crucifix (Corcelles-les-Monts)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Puits des Gorgets (Dijon). Pour ce captage, les effluents de l'A38 sont traités avant rejet.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Aujourd'hui, l'unique préconisation du PPE de la Source de Morcueil est l'alerte par les services de la protection civile en cas de déversement accidentel de produits toxiques pour qu'une surveillance spécifique puisse être exercée au captage.</p> <p>Le programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014 prévoit une première tranche de travaux de requalification environnementale et de sécurité. Afin d'en préciser le programme, une étude de l'assainissement pluvial sera réalisé pour l'ensemble de l'itinéraire en vue d'améliorer le traitement des pollutions et de réduire l'impact de l'autoroute..</p>	PPR traversés par l'A38	PPE traversés par l'A38	Source de Jeute (Créancey)	Source de Morcueil (Fleurey-sur-Ouche)	Puits Petit Bois Moisson (Fleurey-sur-Ouche)		Source du Crucifix (Corcelles-les-Monts)		Puits des Gorgets (Dijon). Pour ce captage, les effluents de l'A38 sont traités avant rejet.	
PPR traversés par l'A38	PPE traversés par l'A38									
Source de Jeute (Créancey)	Source de Morcueil (Fleurey-sur-Ouche)									
Puits Petit Bois Moisson (Fleurey-sur-Ouche)										
Source du Crucifix (Corcelles-les-Monts)										
Puits des Gorgets (Dijon). Pour ce captage, les effluents de l'A38 sont traités avant rejet.										
<p>Enjeux</p> <p>Atteinte du bon état chimique Réduire le risque de pollution des eaux destinées à la consommation d'eau potable</p>										
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1- Etude de requalification environnementale et de sécurité 2- Travaux</p>										
<p>Conditions d'exécution :</p>										

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Amélioration de l'état chimique de l'Ouche à La Bussière-sur-Ouche, Fleurey-sur-Ouche ou Plombières-lès-Dijon (réduction des HAP)

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2013 – Etude de requalification environnementale et de sécurité	200 000 €	Etat	100	200 000
2015-2016 – Mise en œuvre des travaux	A définir			
TOTAL	200 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Les enjeux de l'étude portent sur l'amélioration de l'infrastructure vis-à-vis de la sécurité routière et sa mise à niveau du point de vue environnemental (assainissement, continuités écologiques) avec la recherche de la limitation des impacts d'une infrastructure construite bien avant la réglementation actuelle. Seront également examinés les problématiques de points noirs du bruit, de structures de chaussées, de risques de chute de pierre et de services à l'utilisateur (aires de services, stationnement).

Intitulé du projet	Diagnostic des pollutions issues des activités industrielles et programme d'actions	Code fiche Action	
		III.1	SD
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses		
Référence SDAGE	OF 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé		
	OF 5D Pollution par les substances dangereuses hors pesticides		
	Disposition		
	Programme de mesures 5A04 : Rechercher les sources de pollutions par les substances dangereuses 5A31 : Mettre en place des conventions de raccordement (uniquement FRDR646)		
Masses d'eau	FRDR646, FRDR647 et FRDR648	Echéance DCE bon état chimique	2027
Cours d'eau	Ouche		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA / CCI / DREAL / AE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>En 2009, la DRIRE recense une centaine d'ICPE autorisées sur le bassin de l'Ouche, dont environ 60% se situe à Dijon et Longvic, et plus de 600 installations déclarées.</p> <p>Une démarche de recherche des substances dangereuses a démarré parmi une liste restreinte d'ICPE autorisées représentant les plus importantes du territoire. Cette démarche de recherche basée sur les installations existantes demande à être élargie à un plus grand nombre d'installation, quelque soit leur taille, afin d'aboutir à un programme d'action efficace. En effet, on peut supposer que la somme des petites installations non contrôlées (car sous les seuils d'autorisation) ait un impact tout aussi important, voir plus important, que les installations surveillées.</p> <p>Etant donnée le nombre important d'installations situées sur le bassin de l'Ouche, une hiérarchisation de la démarche sera à préciser. La méthode pourra s'inspirer de celle du schéma directeur assainissement pour la recherche des entreprises qui rejettent le plus de pollution « organique ».</p>
<p>Enjeux</p> <p>Atteinte du bon état chimique par la maîtrise des rejets industriels</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>L'opération envisagée est la réalisation d'une étude (localisée aux secteurs prioritaires) en 2 phases :</p> <p>1/ Caractérisation des pollutions par les substances dangereuses rejetées par les activités industrielles (raccordement à une station de traitement, convention de raccordement...) et de leur impact quantitatif et qualitatif sur le milieu en termes de rejet et de prélèvements</p> <p>2/ Propositions d'actions hiérarchisées à engager envers les entreprises (ex : conventions de raccordements)</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Collaboration et synchronisation avec les services de l'état, l'Agence de l'Eau, les Départements, la Région, l'ADEME, l'ACERIB et la CCI.</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Amélioration de l'état chimique de l'Ouche à Crimolois

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012-2013 : Etude sur les rejets industriels de substances dangereuses	60 000 €	AE	50	30 000
		<i>autre</i>	30	18 000
		SMEABOA	20	12 000
Actions à définir	A définir			
TOTAL	60 000 €			

CARTE DE LOCALISATION

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

OF 5D : Pollution par les pesticides

Intitulé du projet	Mise en place de plans de désherbage communaux	Code fiche Action	
		III.1	Désherbage communal
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5D	Pollution par les pesticides	
	Disposition		
	Programme de mesures	5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état chimique	2015 2027
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	SMEABOA et communes		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La pollution par les pesticides est constatée dans l'Ouche à partir de Plombières-lès-Dijon jusqu'en aval. Au niveau des eaux souterraines, des pesticides ont été mesurés entre 2000 et 2010 sur 9 captages d'eau potable, parfois ponctuellement, parfois de manière chronique. Jusqu'à 40 % des pesticides utilisés pour entretenir les jardins, les espaces publics, les voies de transport se retrouvent directement dans les cours d'eau (site region-bourgogne.fr). La raison réside dans le fait que les surfaces traitées sont généralement peu perméables (voiries, trottoirs, parcs publics, zones industrielles, aéroports...). Il en résulte la contamination des milieux naturels et de l'eau potable.</p> <p>Suite à l'opération effectuée à l'échelle de l'agglomération dijonnaise qui a montré de bons résultats sur les analyses de l'Ouche à Crimolois, le Conseil régional de Bourgogne a lancé un appel à candidatures «Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages» afin d'accompagner un grand nombre de communes de moins de 10 000 habitants, qui ne veulent plus utiliser de pesticides pour l'entretien de la voirie et des espaces verts. Pour l'instant, aucune commune du bassin de l'Ouche n'a répondu.</p> <p>Un des axes du plan Ecophyto 2018 prévoit de mutualiser et de mettre à disposition des outils à destination des acteurs des zones non agricoles, de façon à les aider à améliorer leurs pratiques phytosanitaires et à atteindre l'objectif de réduction de 50% d'utilisation de pesticides. Le groupe chargé des zones non agricoles dans la déclinaison régionale du plan Ecophyto 2018, piloté par la FREDON Bourgogne, a donc élaboré un Cahier des Charges des Clauses Particulières (CCTP) visant à faciliter les commandes de prestations d'entretien des voiries et des espaces verts, tant par voie chimique que par des moyens alternatifs.</p> <p>L'action sera portée en première partie de contrat sur les secteurs prioritaires de la CCVO (objectif 8 communes) et de la CC de la Plaine Dijonnaise (objectif 4 communes), puis en seconde partie de contrat au niveau de la CCCBO en amont et des CC de Val de Saône et d'Auxonne.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Réduire la teneur en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines pour atteindre le bon état chimique.</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1/ Animation auprès des communes : réunion de lancement par secteur 2/ Diagnostic des pratiques, élaboration du plan de désherbage et acquisition de matériel 3/ Communication auprès du grand public pour faire accepter les changements de pratiques et faciliter l'action de l'agent communal. 4/ Suivi des pratiques après la mise en place des plans de désherbage durant 3 ans 5/ Formation des équipes techniques : Pour améliorer la phase « traitement chimique », une formation de l'agent et de l'élu responsable (décideur ou donneur d'ordre) devrait être obligatoire en 2014, il s'agit du certificat individuel.</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Communication pour adhésion des communes, mobilisation des élus locaux</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu			
	Réduction des teneurs en pesticides dans les eaux souterraines et superficielles			
PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
Objectif 12 communes de 2012 à 2014 et 15 communes de 2015 à 2016 - Diagnostic des pratiques, élaboration du plan de désherbage - Réunions de lancement et communication auprès du grand public	63 990 €	AE	50	31 995
		MO = SMEABOA ¹	50	31 995
Suivi des pratiques après la mise en place des plans de désherbage durant 3 ans (sur une base de 27 communes)	25 110 €	MO = SMEABOA ¹	100	25 110
Acquisition de matériel	A définir	AE	Jusqu'à 50 ³	
		Région ²	30	
		MO = communes	20	
Formation pour l'obtention du certificat individuel (pour 1 applicateur et 1 décideur / commune = 670€) pour 27 communes	18 090 €	MO = communes	100	18 090 €
TOTAL	107 190 €			

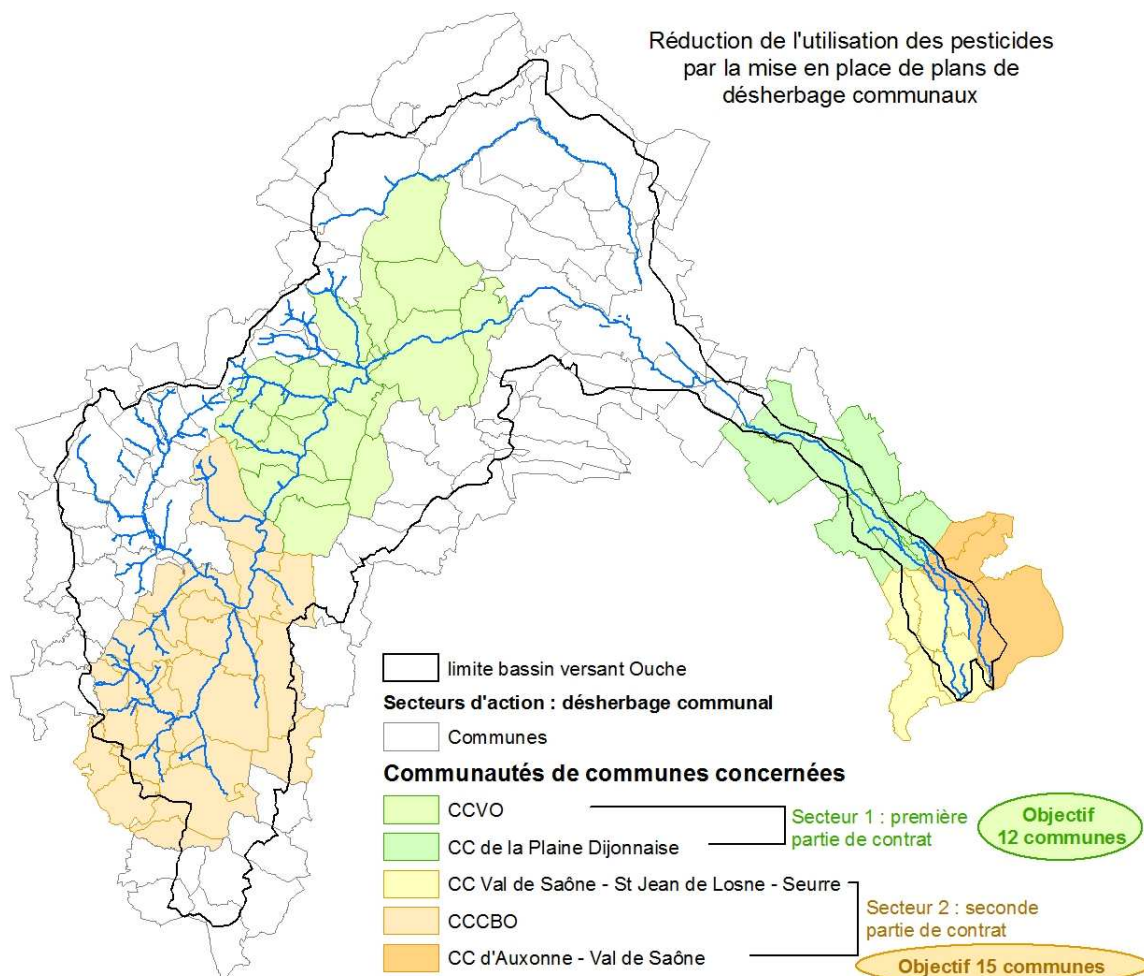
¹ Sous réserve que la commune s'engage dans la formation pour l'obtention du certificat individuel

² Hors bénéficiaires de l'appel à projets « zéro pesticides » de la Région

³ Selon le type de matériel

Les possibilités de financement diffèrent dans le cadre de l'appel à candidature du Conseil régional de Bourgogne « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » : Etude prise en charge par la Région et acquisition de matériel non financée.

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Intitulé du projet	Sensibilisation à l'agriculture Biologique (AB) et accompagnement des agriculteurs à la conversion en Bio	Code fiche Action	
		III.1	AB
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5D	Pollution par les pesticides	
	Disposition		
	Programme de mesures	5D03 : Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état chimique	2015 2027
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SEDARB		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La pollution par les pesticides est constatée dans l'Ouche à partir de Plombières-lès-Dijon jusqu'en aval. Au niveau des eaux souterraines, des pesticides ont été mesurés entre 2000 et 2010 sur 9 captages d'eau potable, parfois ponctuellement, parfois de manière chronique. Un seul aujourd'hui est un captage prioritaire du SDAGE (source de Jeute), il fait l'objet d'une étude AAC. Deux autres font l'objet d'études AAC sur le bassin de l'Ouche, la source de l'Ouche à Lusigny et le puits d'Echenon.</p> <p>L'agence de l'eau a lancé en 2009 un appel à projet pour le développement de l'agriculture biologique céréalière et polyculture-élevage sur les bassins de l'Ouche et de la Tille. Ainsi, le SEDARB¹ travaille aujourd'hui avec la chambre d'agriculture et Dijon Céréales afin de <u>promouvoir ce type d'agriculture, d'accompagner les agriculteurs à la conversion en Bio</u> et permettre d'alimenter le moulin bio d'Aiserey.</p> <p>Dans ce cadre, le SEDARB propose plusieurs actions pour le bassin de l'Ouche.</p> <p>Un premier forum organisé à Dijon en décembre 2010 a permis de recueillir des contacts d'agriculteurs intéressés par la conversion, notamment des céréaliers. Un second est organisé à Sombernon en octobre 2011 afin de développer les contacts plus en amont du bassin versant (majoritairement en polyculture-élevage).</p>
<p>Enjeux</p> <p>Réduire la teneur en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines, et ainsi le risque de pollution des eaux destinées à la consommation d'eau potable</p> <p>Restaurer les sols</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>Dans le cadre de l'appel à projet de l'AE RMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Animation</u> : réunions d'information type forums découverte bio (plaine et plateaux), visites d'essais, visites de ferme bio, simulation de conversion auprès des agriculteurs locaux à l'échelle des périmètres de protection de captages (ou des AAC si elles sont définies) - <u>Accompagnement à la conversion</u> <p>Hors appel à projet : Diffusion d'une plaquette de communication aux collectivités sur les grandes questions sur l'AB (en associant les filières économiques agricoles)</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Obtention des contacts des agriculteurs du territoire, collaboration d'une ferme bio sur le territoire</p>

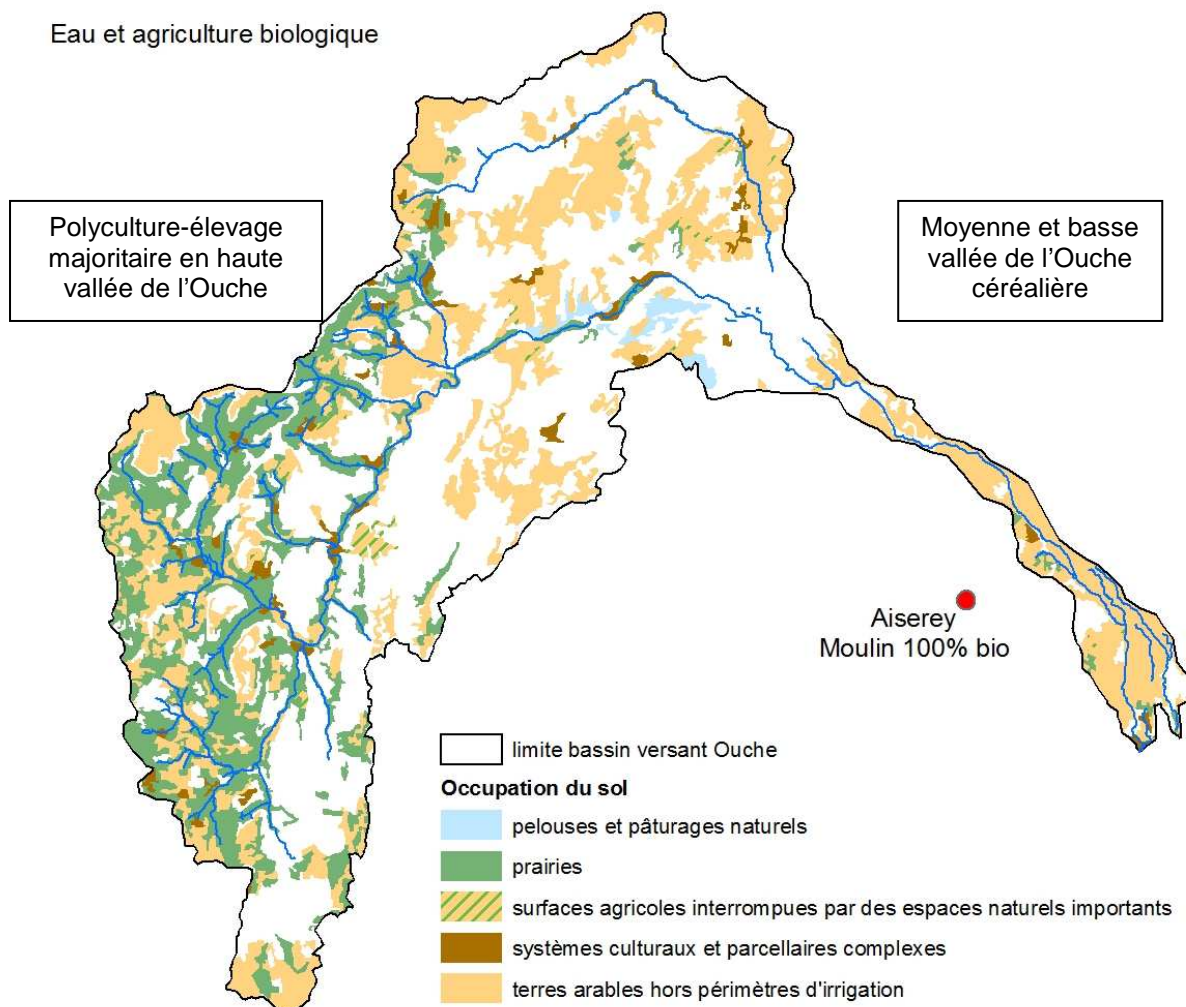
¹ Service d'Eco-Développement Agrobiologique et Rural de Bourgogne

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Nombre d'animations, Nombre contacts d'agriculteurs intéressés pour la conversion Surfaces converties en AB	Réduction des teneurs en pesticides dans les eaux souterraines et superficielles

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 et 2013 – 2 forums, 2 visites de ferme - Simulation de conversion auprès des agriculteurs locaux l'échelle des périmètres de protection de captages (ou des AAC si elles sont définies) - Développement d'une communication par les communautés de communes	Dans le cadre de l'appel à projet de l'AE RMC	AE	100	
2012 - Diffusion d'une plaquette de communication, intégration de spots sur l'AB dans la lettre interne du SMEABOA	2 000 €	AE	50	1 000
		MO = SEDARB	50	1 000
2014 à 2016 – évaluation de la démarche et poursuite des actions	A définir lors du bilan	MO = SEDARB		
TOTAL	2 000 €			

CARTE DE LOCALISATION

Eau et agriculture biologique



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles	Code fiche Action	
		III.1	Aires de lavage 1
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable		
Référence SDAGE	OF 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé		
	OF 5D Pollution par les pesticides		
	Disposition		
	Programme de mesures 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation		
Masses d'eau	FRDR646 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Echéance DCE bon état chimique	2021
Cours d'eau	Ouche aval		
Commune(s)	14 communes : Sennecey lès Dijon, Neuilly les Dijon, Crimolois, Fauverney, Varanges, Tart le Bas, Tart le Haut, Tart l'Abbaye, Pluvet, Tréclun, Champdôtre, Trouhans, Echenon, Les Maillys		
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture - Exploitants agricoles		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>Les teneurs en pesticides dans l'Ouche et au niveau des captages d'eau potable sont plus importantes au niveau de la plaine de Saône.</p> <p>Aujourd'hui, les risques de pollutions accidentelles liées à l'utilisation des pesticides sont à définir en fonction des installations existantes, de la proximité au cours d'eau, de la vulnérabilité des aquifère, etc.</p> <p>La réalisation d'aires de remplissage et de lavage des pulvérisateurs agricoles permet de limiter les risques de pollutions accidentelles. Ces aires de lavages ne sont actuellement pas obligatoires sur les exploitations puisque le rinçage au champ est admis. Il est donc important de mobiliser les exploitations agricoles sur la réalisation de ces investissements afin de développer des aménagements plus performants pour la préservation de l'environnement. Ces aires permettront également de sécuriser le lavage des autres matériels par la mise en place de déboureur/déshuileur.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Lutte contre le risque de pollution accidentelle par les pesticides dans les eaux souterraines et superficielles Réduction du risque de pollution des eaux destinées à la production d'eau potable</p>
<p>Objectifs visés</p> <p>Atteinte du bon état chimique : réduction de la teneur en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p><u>Animation</u> : Diagnostic préalable et recueil des engagements des exploitants Cette démarche sera également l'occasion de recueillir les contacts des exploitants intéressés par l'utilisation et/ou l'investissement de matériel de désherbage alternatif.</p> <p><u>Travaux</u> : Installation des aires de lavage</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Action réalisée dans le cadre du PVE</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier, nombre de diagnostics, nombre d'engagements des exploitants, Nombre d'exploitations équipées	Réduction des teneurs en pesticides

PLAN DE FINANCEMENT

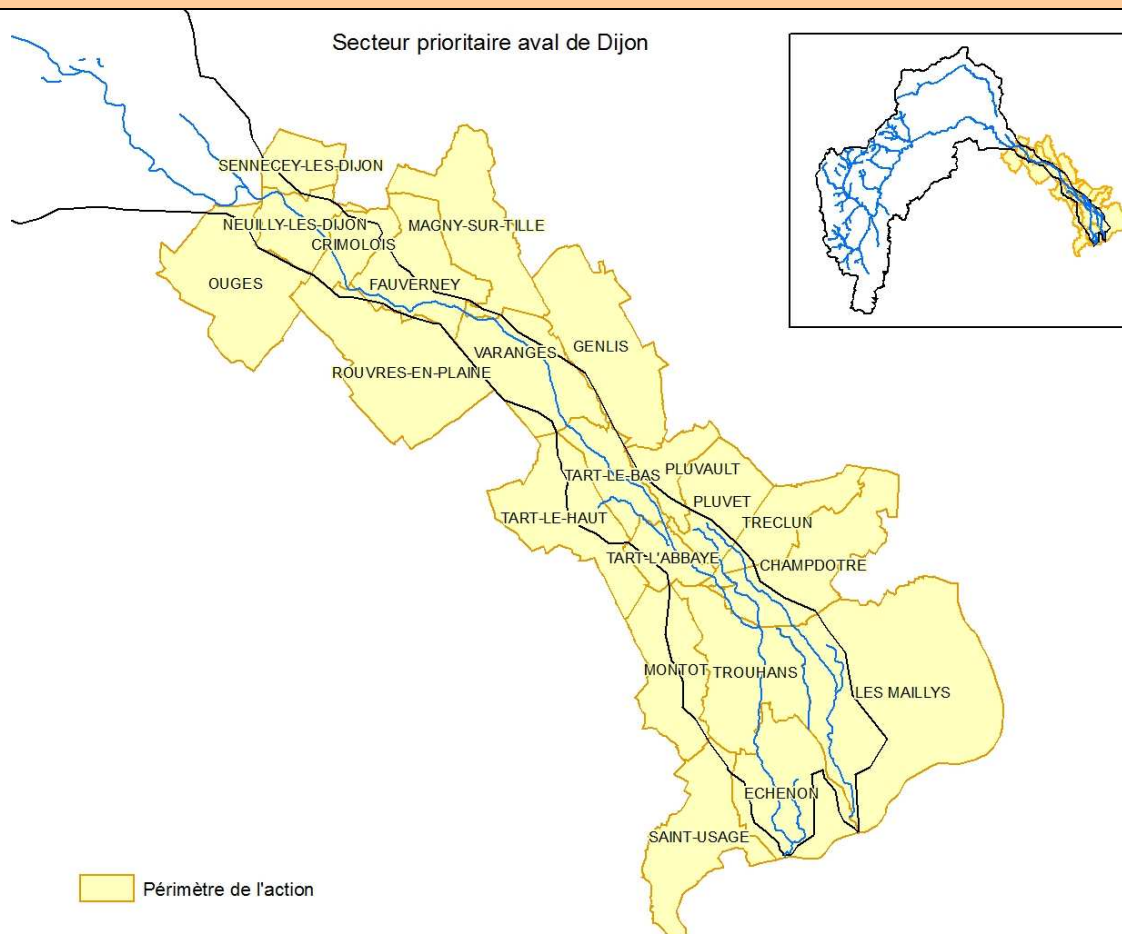
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2011 - Diagnostic préalable et recueil des engagements des exploitants (pour mémoire)	16 680 € TTC réalisé	AE RMC	50	8 340
		SMEABOA	24	4 000
		MO = CA	26	4 340
2012 à 2016 - Installation des aires de lavage sur l'Ouche aval (enveloppe pour 35 dossiers)	585 284 €	AE	50	292 642
		MAAP+Feader ¹	25	146 321
		CG21 ³	Jusqu'à 30 du HT	29 264
		Agriculteurs ²	20	117 057
TOTAL	585 284 €			

¹ Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche et Fonds Européen Agricole de Développement Rural, possibilité de financements complémentaires jusqu'à 80% pour des Cuma, syndicats d'appellation, communes ou syndicats de communes

² Agriculteurs en groupement

³ plafonné à 100 000€ pour un groupement collectif

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles	Code fiche Action	
		III.1	Aires de lavage 2
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2013
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable		
Référence SDAGE	OF 5 Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé		
	OF 5D Pollution par les pesticides		
	Disposition		
	Programme de mesures 5D28 : Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation		
Masses d'eau	6119 : Calcaires jurassiques du seuil et des Côtes et arrières-côtes de Bourgogne	Echéance DCE bon état chimique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents jusqu'à Dijon		
Commune(s)	26 communes : AGEY, AHUY, ANCEY, ARCEY, CLEMENCEY, CORCELLES-LES-MONTS, DAIX, DAROIS, ETAULES, FLAVIGNEROT, FLEUREY-SUR-OUCHÉ, GERGUEIL, GISSEY-SUR-OUCHÉ, HAUTEVILLE-LES-DIJON, LANTENAY, MALAIN, MESSIGNY-ET-VANTOUX, PASQUES, PLOMBIERES-LES-DIJON, PRENOIS, QUEMIGNY-POISOT, SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ, SAINT-MARTIN-DU-MONT, URCY, VAL-SUZON, VELARS-SUR-OUCHÉ		
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture - Exploitants agricoles		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La pollution par les pesticides est constatée dans l'Ouche à partir de Plombières-lès-Dijon.</p> <p>Cette action est identique à l'opération menée sur l'Ouche aval.</p> <p>Elle est étendue sur la partie karstique du bassin de l'Ouche car ces masses d'eau souterraines sont très vulnérables vis-à-vis du transfert des pollutions et les enjeux d'alimentation en eau potable sont forts. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le programme de mesure du SDAGE cible la nécessité de mener cette action au droit de cette masse d'eau.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Lutte contre le risque de pollution accidentelle par les pesticides dans les eaux souterraines et superficielles Réduction du risque de pollution des eaux destinées à la production d'eau potable</p>
<p>Objectifs visés</p> <p>Atteinte du bon état chimique : Réduction de la teneur en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p><u>Animation</u> : Diagnostic préalable et recueil des engagements des exploitants. Cette démarche sera également l'occasion de recueillir les contacts des exploitants intéressés par l'utilisation et/ou l'investissement de matériel de désherbage alternatif.</p> <p><u>Travaux</u> : Installation des aires de lavage</p> <p><u>Investissement</u> : Matériel de désherbage alternatif : cf fiche action III.1 Agriculture raisonnée</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Action réalisée dans le cadre du PVE</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier, nombre de diagnostics, Nombre d'engagements des exploitants, Nombre d'exploitations équipées	Réduction des teneurs en pesticides

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 - Diagnostic préalable et recueil des engagements des exploitants (enveloppe pour 60 enquêtes)	14 214 € (17 000 € TTC)	AE RMC	50	8 500 €
		autre	25	4 250 €
		MO = CA	25	4 250 €
2013 à 2016 - Installation des aires de lavage (enveloppe pour 35 dossiers)	585 284 €	AE	50	292 642
		MAAP+Feader ¹	25	146 321
		CG21 ³	Jusqu'à 30 du HT	29 264
		Agriculteurs ²	20	117 057
TOTAL	602 284 €			

¹ Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche et Fonds Européen Agricole de Développement Rural, possibilité de financements complémentaires jusqu'à 80% pour des Cuma, syndicats d'appellation, communes ou syndicats de communes

² Agriculteurs en groupement

³ plafonné à 100 000€ pour un groupement collectif

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Même action que III.1 Aires de lavage 1, mais sur la ME 6119.

Poursuite des investissements sur le matériel de désherbage alternatif III.1 Agriculture raisonnée.

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Réduction du désherbage chimique en zone agricole (animation et investissement sur le matériel alternatif)	Code fiche Action	
		III.1	Désherbage agricole
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.1 - Vulnérabilité des ressources en eau potable		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5D	Pollution par les pesticides	
	Disposition		
	Programme de mesures	5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état chimique	2015 2027
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture - Exploitants agricoles		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La pollution par les pesticides est constatée dans l'Ouche à partir de Plombières-lès-Dijon jusqu'en aval. Au niveau des eaux souterraines, sur la partie des calcaires jurassique (6119), les eaux brutes captées révèlent ponctuellement des traces de pesticides sur 2008-2009 d'après la synthèse régionale de suivi de la contamination des eaux par les pesticides (données brutes et exploitées) communiquée par la DREAL : Sources de Morcueil, Antheuil, Ste Foy et du Rozoir.</p> <p>Cette action est dans la continuité de l'opération menée sur l'Ouche aval (2011) et l'Ouche « médiane » (2013) sur les aires de lavage. En effet, les enquêtes réalisées sont l'occasion de recueillir les contacts des exploitants intéressés par l'utilisation et/ou l'investissement de matériel de désherbage alternatif.</p> <p>Cette démarche est complétée par des actions de démonstration de l'utilisation de ce matériel en fonction des investissements et des besoins des exploitants.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Lutte contre le risque de pollution accidentelle par les pesticides dans les eaux souterraines et superficielles Réduction du risque de pollution des eaux destinées à la consommation d'eau potable</p>
<p>Objectifs visés</p> <p>Réduction de la teneur en pesticides dans les eaux superficielles et souterraines</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p><u>Investissement</u> : Matériel de désherbage alternatif <u>Animation</u> : Démonstration d'outils, suivi de parcelles et appui auprès des agriculteurs investissant dans du matériel de désherbage mécanique</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Intéressement des exploitants lors de l'enquête réalisée. Communication supplémentaire sur les avantages de cette démarche si les contacts recueillis ne sont pas suffisants. Action réalisée dans le cadre du PVE</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier, Nombre d'engagements des exploitants, Nombre d'exploitations équipées Nombre de démonstrations	Réduction des teneurs en pesticides

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € TTC	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Animation, Démonstration d'outils, suivi de parcelles et appui auprès des agriculteurs investissant dans du matériel de désherbage mécanique	40 000 €	AE RMC	50	20 000 €
		<i>Autre</i>	30	12 000 €
		MO = CA	20	8 000 €
2012 à 2016 – Achat de matériel de désherbage alternatif Investissement dans le cadre du PVE (enveloppe pour 12 outils)	100 000 €	AE RMC	40	40 000 €
		Agriculteurs	60	60 000 €
TOTAL	140 000 € TTC			

CARTE DE LOCALISATION

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Donne suite à l'enquête effectuée pour les aires de lavage, dont une question porte sur la volonté des exploitants d'investir dans ce type de matériel.

COMMENTAIRES

III.2 Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)

OF 5A : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses

Intitulé du projet	Création ou réhabilitation de l'assainissement collectif. Améliorer le contrôle des stations d'épuration	Code fiche Action	
		III.2	AC-1
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.2 - Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	
	Disposition	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	
	Programme de mesures	Réglementaire	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	ANCEY, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, CREANCEY, GERGUEIL, QUEMIGNY-POISOT (Hameau et POISOT), TART-LE-HAUT		
Maître d'ouvrage	Collectivités		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Parmi les 18 stations d'épuration situées sur le bassin de l'Ouche :

- 3 sont en cours de résolution des problèmes constatés
- 7 nécessitent un diagnostic (2 de réseau uniquement, 4 complets et 1 d'étanchéité) dont 4 en priorité 1
- 5 ne font pas état de dysfonctionnement
- 3 stations nécessitent une réflexion plus approfondie afin de définir les actions nécessaires

Par ailleurs, l'assistance technique du département (SATESE) est expérimentée et propose un service de contrôle adéquat, payant ou non selon l'éligibilité de la commune. Aujourd'hui, 10 communes sont éligibles et conventionnées, 3 communes éligibles n'ont pas souhaité bénéficier de cette assistance et 4 communes non-éligibles pourraient en bénéficier moyennant finance.

Enjeux

Réduction des pollutions d'origine domestique pour l'atteinte du bon état écologique

Nature de l'intervention

- Diagnostics réseau et/ou step pour 7 stations d'épuration et travaux de réhabilitation
- Proposition de convention avec le SATESE pour au moins 6 communes

Conditions d'exécution :

Subvention au titre du fonds de solidarité rurale (FSR) est une enveloppe départementale redéfinie chaque année.

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Réduction des éléments nutritifs en rivière

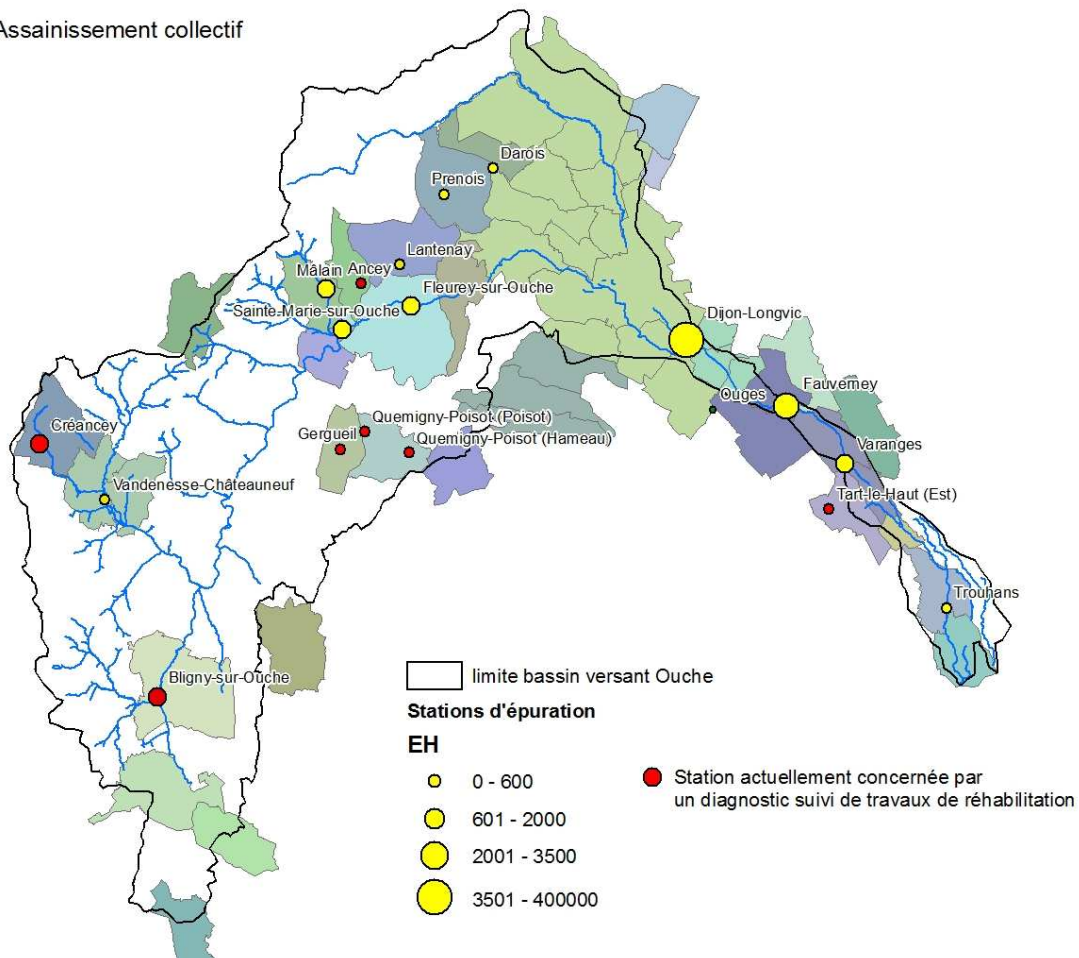
PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Diagnostics réseau et/ou step pour 7 stations d'épuration	160 000 €	AE	50	80 000 €
		CG21	30	48 000 €
		MO = Collectivité	20	32 000 €
2014 à 2016 - travaux de réhabilitation pour une station en priorité 1 ou 2 (à définir)	A définir	AE	30	
		FSR ¹	10 à 20	
		MO = Collectivité	60 à 50	
2014 à 2016 - travaux de réhabilitation pour une station en priorité 3 (à définir)		FSR ¹	30 ²	
		MO = Collectivité	70	
2012 à 2016 - Proposition de convention avec le SATESE pour au moins 7 stations (dont 4 payantes)	2 000 €	MO = Collectivité	100	2 000 €
TOTAL	162 000 €			

¹ Fonds de Solidarité Rural

² Suivant les montants encore disponibles

CARTE DE LOCALISATION

Assainissement collectif



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Création de zones humides artificielles en traitement final pour améliorer la qualité des rejets	Code fiche Action	
		III.2	AC-2
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.2 - Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	
	Disposition	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Collectivités		

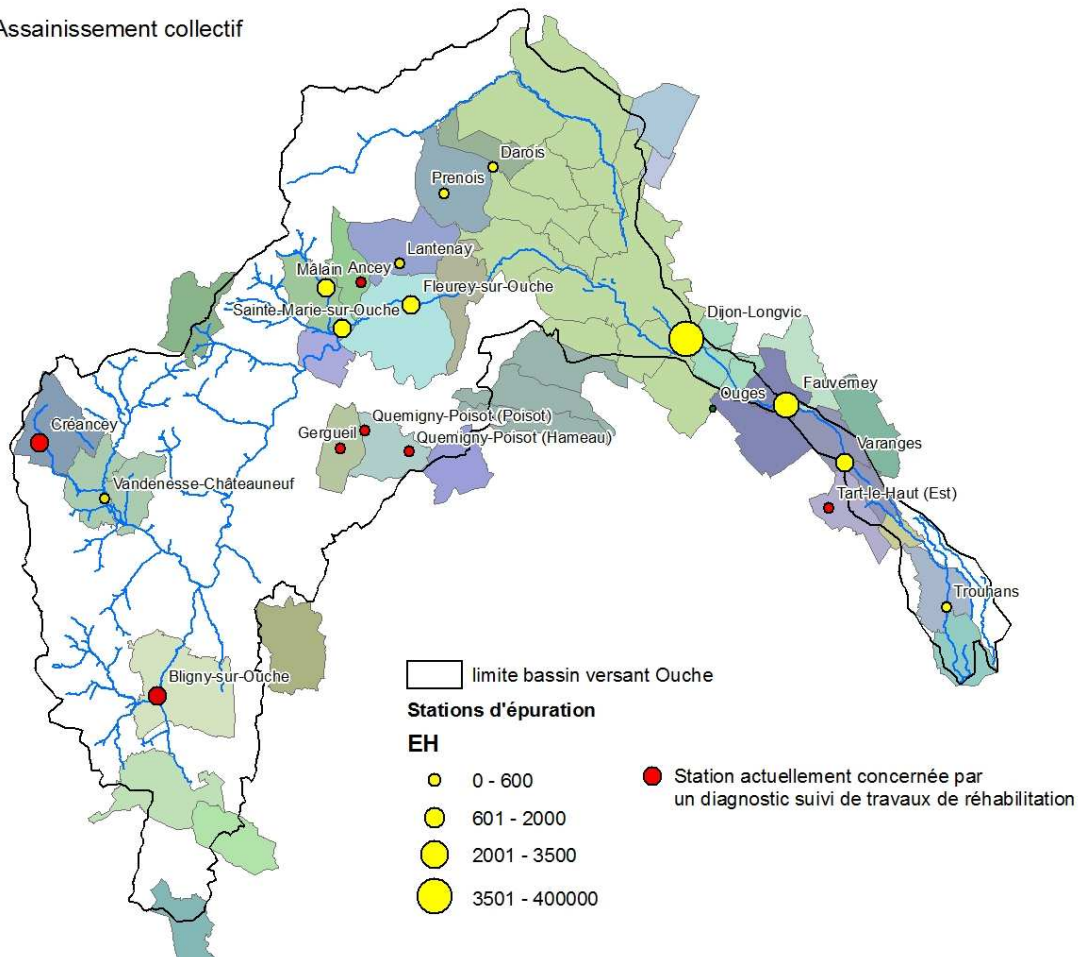
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>Malgré le respect des normes de rejet, l'impact ponctuel de l'assainissement collectif sur le milieu récepteur est toujours variable en fonction de sa capacité. Ainsi, la création de zones humides artificielles épuratrices entre les rejets et le milieu récepteur pourrait réduire fortement cet impact, et lisser les variations de rendements inévitables.</p> <p>Aujourd'hui, les stations d'épuration sur lesquelles la création d'une zone humide avant rejet à la rivière est possible ne sont pas encore définies. Par ailleurs, les effets physico-chimiques de telles zones humides sont encore méconnus et pourraient faire l'objet de sujet de recherche.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Réduction des pollutions d'origine domestique pour l'atteinte du bon état écologique</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1/ Etude de faisabilité de la création de zones humides artificielles avant rejet en rivière pour les stations d'épuration du bassin de l'Ouche. 2/ Montage des projets de création de zones humides artificielles le cas échéant. 3/ Travaux 4/ Suivi pluriannuel, programme de recherche associé.</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>De telles zones humides artificielles ne doivent pas pallier au défaut des installations qui ne sont pas encore aux normes.</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Réduction des éléments nutritifs en rivière

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2014 – Définition des STEP et montage des projets de création de zones humides artificielles le cas échéant	?	AE		
		autre		
		MO = SMEABOA		
2014 à 2016 - Travaux de projets de création de zones humides artificielles	A définir	AE		
		autre		
		MO = Collectivité		
Suivi pluriannuel, programme de recherche associé	A définir	autre		
		MO = Collectivité		
TOTAL				

CARTE DE LOCALISATION

Assainissement collectif



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

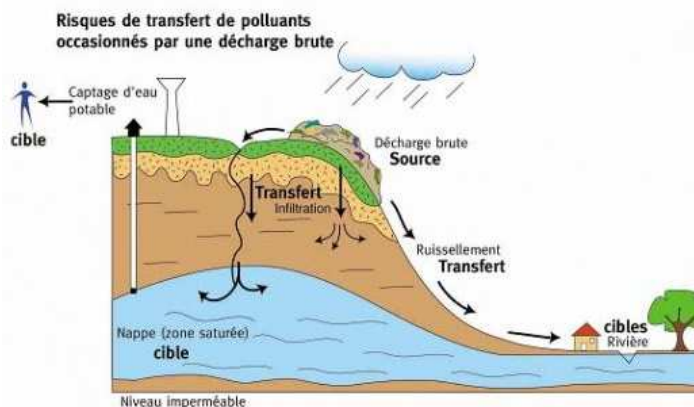
Intitulé du projet	Définir un programme de réhabilitation des décharges communales	Code fiche Action	
		III.2	DC
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.2 - Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle	
	Disposition	5A-05 Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions	
	Programme de mesures	Réglementaire	
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Collectivités		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Les sites reposant sur un substratum calcaire, probablement fissuré ou karstique constituent des risques pour la qualité des eaux souterraines. Lorsque celles-ci sont situées dans un périmètre de protection de captage, l'attention portée à leur réhabilitation doit être accrue.

L'inventaire et diagnostic départemental des décharges communales de Côte d'Or (CG21 et Ademe Bourgogne) recense 103 décharges sur les 127 communes du bassin de l'Ouche devant faire l'objet d'études ou directement de travaux.



Enjeux

Réduction des pollutions d'origine domestique pour l'atteinte du bon état écologique

Nature de l'intervention

Etude préalable
Travaux

Conditions d'exécution :

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	

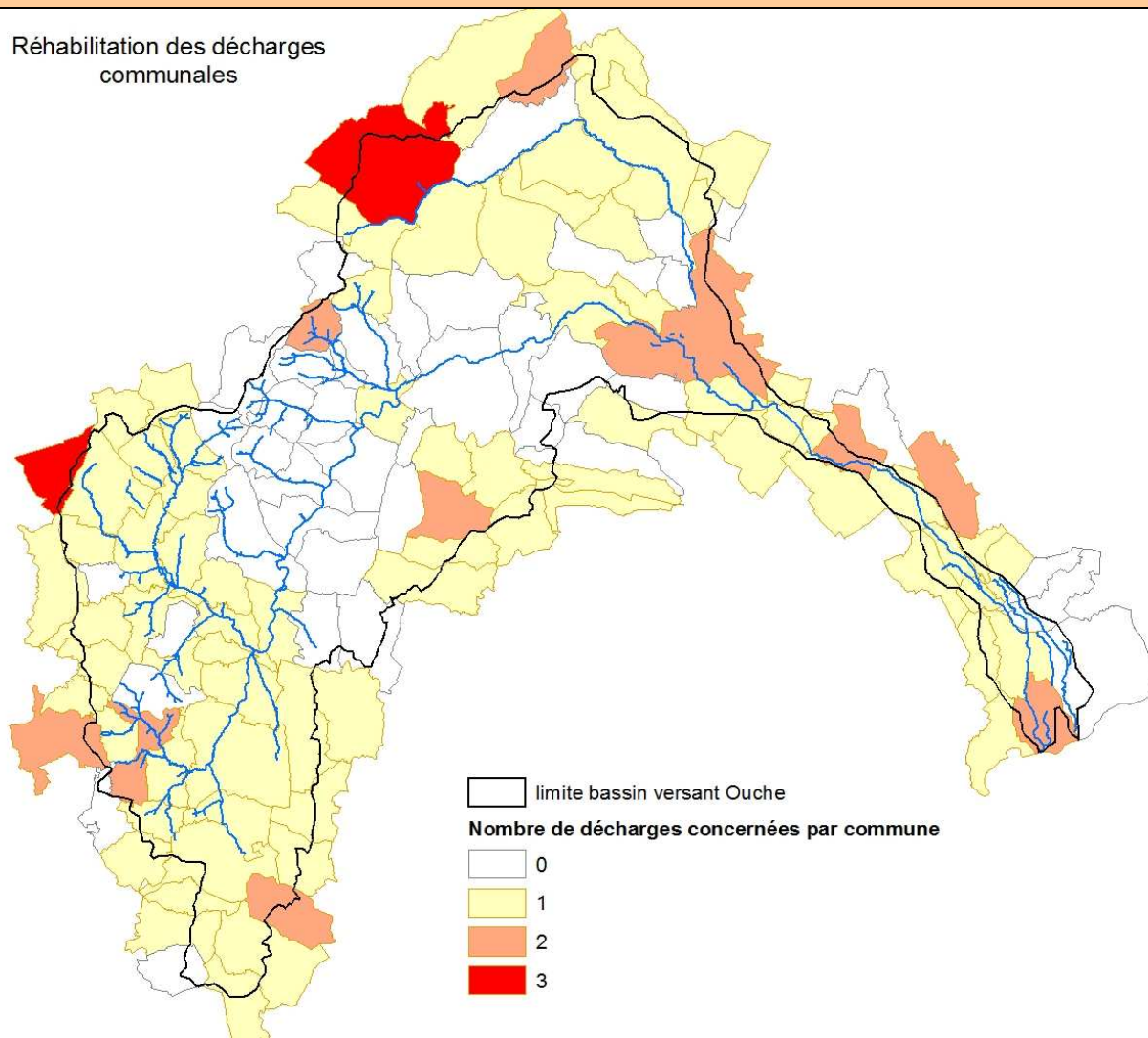
PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
21 Etudes préconisées par l'inventaire et le diagnostic départemental	192 700 €	CG21 ¹	70	134 890 €
		MO	30	57 810 €
Travaux préconisés par l'inventaire et le diagnostic départemental (sur 88 communes)	766 500 €	CG21 ¹	60	459 900 €
		MO	40	306 600 €
TOTAL	959 200 €			

¹ dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME qui se termine fin 2012

CARTE DE LOCALISATION

Réhabilitation des décharges communales



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

OF 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques

Intitulé du projet	Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont	Code fiche Action	
		III.2	Elevage
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2012
Enjeu	III.2 - Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5B	Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques	
	Disposition		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	FRDR11650 : La Vandenesse	Echéance DCE bon état écologique	2021
Cours d'eau	Vandenesse, ruisseau de Commarin		
Commune(s)	22 communes : AUBIGNY-LES-SOMBERNON, BOUHEY, CHATEAUNEUF, CHAUDENAY-LA-VILLE, CHAUDENAY-LE-CHATEAU, CHAZILLY, CIVRY-EN-MONTAGNE, COLOMBIER, COMMARIN, CREANCEY, CRUGEY, CUSSY-LE-CHATEL, ECHANNAY, MACONGE, MEILLY-SUR-ROUVRES, MONTOILLOT, PAINBLANC, POUILLY-EN-AUXOIS, ROUVRES-SOUS-MEILLY, SAINTE-SABINE, SEMAREY, VANDENESSE-EN-AUXOIS		
Maître d'ouvrage	Chambre d'agriculture - Agriculteurs		

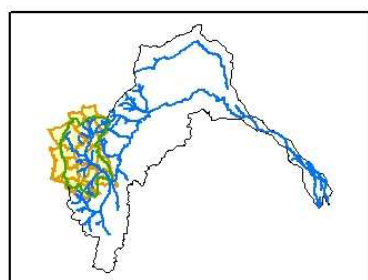
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>Un diagnostic de cette activité réalisé en 2011 à l'échelle du sous bassin de la Vandenesse a apporté de nouveaux éléments (50% des exploitations ont été interrogées), ce qui permet aujourd'hui de proposer plusieurs actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise aux normes des bâtiments d'élevage en matière de gestion des effluents (16 Plans d'épandage serait à faire sur les 33 enquêtes réalisées). • Raisonner la fertilisation des prairies : poursuivre de la communication sur le bilan azoté. • Mise en place d'abreuvoirs éloignés des cours d'eau : dans un premier temps sur 3 exploitations qui le souhaitent, avec un suivi de l'efficacité de la démarche et une communication auprès des autres exploitations afin de mobiliser un plus grand nombre d'éleveur. • Elaboration et mise en œuvre d'un programme de restauration physique (ripisylve...) en seconde partie de contrat (cf fiche IV.2 Morpho. affluents). En effet, cette action dépend de la finalisation de l'inventaire des zones humides et nécessite une communication en collaboration avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne.
<p>Enjeux</p> <p>Atteinte du bon état écologique par la réduction des impacts du bétail, tant en termes de morphologie que de qualité des eaux</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des plans d'épandage des effluents agricoles (35 dossiers) - Raisonner la fertilisation azotée des prairies (animation par la chambre d'agriculture, formation pour les agriculteurs) - Mise en place d'abreuvoirs éloignés des cours d'eau (animation avec la chambre d'agriculture - 3 essais pilotes)
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Adhésion des agriculteurs à la démarche</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Amélioration de l'état écologique de la Vandenesse à Crugey

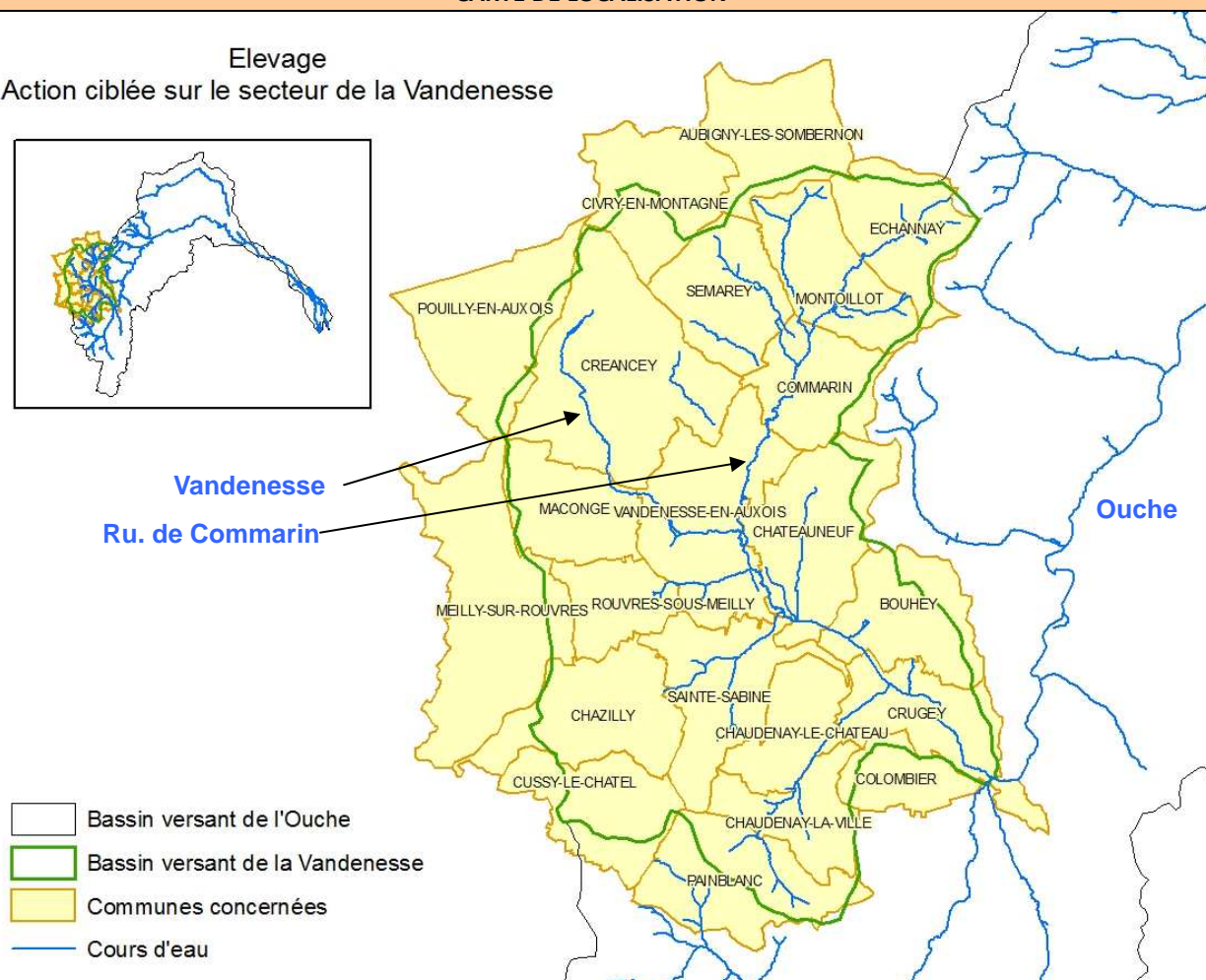
PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Réalisation des plans d'épandage des effluents agricoles (35 dossiers)	24 500 €	Agriculteur	50	12 250
		AE	50	12 250
2012 à 2016 - Raisonner la fertilisation azotée des prairies	Non défini	CA21 (fonds vivea)	100	
2012 à 2014 - Mise en place d'abreuvoirs éloignés des cours d'eau (animation avec la chambre d'agriculture - 3 essais pilotes)	20 000 €	MO = Agriculteur	20	4 000
		AE	40	8 000
		Région	Jusqu'à 50	8 000
TOTAL	44 500 €			

CARTE DE LOCALISATION

Elevage
Action ciblée sur le secteur de la Vandenesse



Vandenesse
Ru. de Commarin



- Bassin versant de l'Ouche
- Bassin versant de la Vandenesse
- Communes concernées
- Cours d'eau

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

III.3 Assurer l'adduction en eau potable

Toutes les actions qui s'y rapportent sont explicitées au paragraphe I.4 du document contractuel (Titre : Renforcer la sécurité pour l'alimentation en eau potable)

III.4 Connaissance

Intitulé du projet	Harmoniser les réseaux CG et RCS	Code fiche Action	
		III.4	Con-1
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2013
Enjeu	III.2 - Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF		
	Disposition		
	Programme de mesures	5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Masses d'eau	Toutes	Echéance DCE bon état écologique	2015 2021
Cours d'eau			
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	CG21 / AE		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

En 2009, l'état écologique n'est pas connu sur six affluents : l'Arvo, le Chamban, le Prâlon (affluent rattaché à la masse d'eau FRDR648), le ruisseau d'Aubaine (non référencé comme masse d'eau), le ruisseau d'Antheuil (non référencé comme masse d'eau), et le ruisseau de Commarin (affluent rattaché à la masse d'eau FRDR11650 Vandenesse), ... et 3 masses d'eau artificielles dont l'objectif de bon potentiel reste à préciser : les réservoirs de Panthier, Chazilly et Tillot (non référencé comme masse d'eau) ainsi que le canal de Bourgogne.

L'année 2009 étant une année de transition avec l'évolution des réseaux de l'agence de l'eau (RCS = réseau de contrôle de surveillance et RCO = réseau de contrôle opérationnel), une concertation avec le Conseil Général de Côte d'Or a permis d'harmoniser les 2 réseaux à partir de 2011. Ainsi, des analyses physico-chimiques en doublons ont pu être enlevées du programme du Département au profit de campagnes sur des affluents non prospectés jusqu'alors :

- L'Arvo et le Chamban à partir de 2011 puis tous les 4 ans,
- Le Prâlon et un second affluent à définir, à partir de 2011 puis tous les 4 ans.

Sur les plans d'eau, le conseil général a fait une recherche de pesticides sur le réservoir de Chazilly en 2011. Ceci améliore partiellement la connaissance de son état écologique.

Enjeux

Amélioration de la connaissance de l'état écologique des affluents

Nature de l'intervention

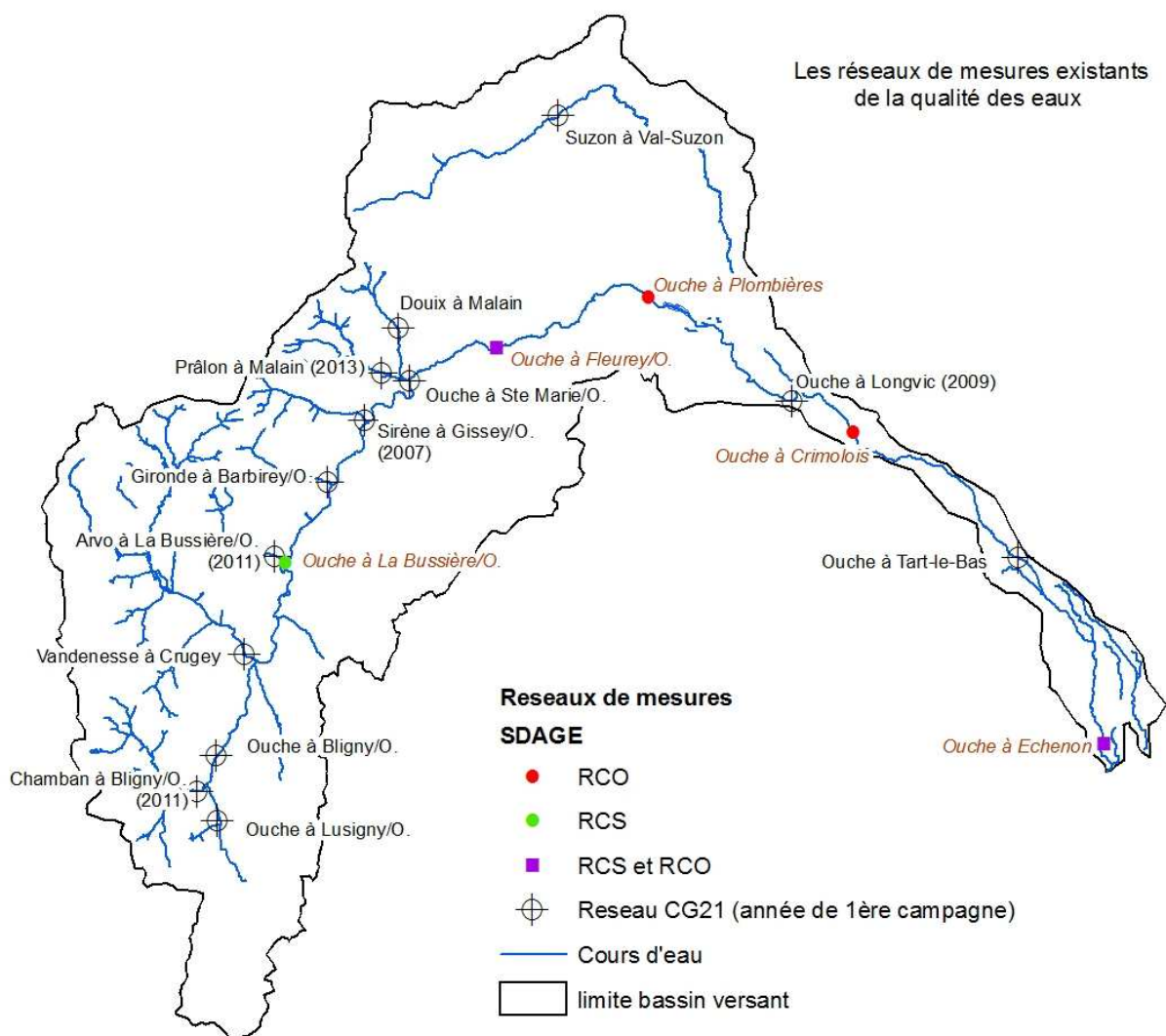
Concertation avec les maîtres d'ouvrages des différents réseaux pour leur harmonisation.

Conditions d'exécution :

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Amélioration de la connaissance de l'état écologique des affluents

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
Travail de concertation avec les différents maîtres d'ouvrages, initié en 2010.	0 €			
TOTAL	0 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Cette connaissance pourra être améliorée grâce à des campagnes supplémentaires prises en charges par la fédération de pêche de Côte d'Or : III.4 con-2

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Campagne d'étude hydrobiologique Préalable à la mise en place d'un réseau de suivi fédéral.	Code fiche Action	
		III.4	Con-2
Volet	III - Qualité des eaux	Lancement	2013
Enjeu	III.2 - Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)		
Référence SDAGE	OF 5	Lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF		
	Disposition		
	Programme de mesures	5G01 : Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	
Masses d'eau	Toutes	Echéance DCE bon état écologique	2015 2021
Cours d'eau			
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Fédération de pêche de Côte d'Or		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
Contexte, problématique
<p>Ainsi, en partenariat avec les Agences de l'eau, l'ONEMA, le Conseil Général, la fédération de pêche de Côte d'Or met en place un <u>réseau de suivi hydrobiologique fédéral</u> adapté aux besoins des démarches de contrats et pour les affluents en priorité.</p> <p>La mise en place de ce réseau nécessite une première campagne approfondie. Le réseau de suivi fédéral sera établi en fonction des résultats et constatations mises en évidence au cours du diagnostic.</p> <p>En fin de contrat, ce réseau complémentaire aux réseaux existants permettra d'affiner le diagnostic écologique de fin de contrat. et d'évaluer l'impact des travaux du contrat.</p> <p>Des travaux de restauration pourront être proposés par la fédération de pêche et intégré à la seconde partie de contrat suivant les conclusions de la première campagne hydrobiologique, et en lien avec les programme de travaux prévus sur les affluents (cf fiches actions IV.2 Morpho affluents et IV.2 Ecrevisses).</p>
Enjeux
Suivi de l'état hydrobiologique en début et fin de contrat
Nature de l'intervention
<p>1/ DIAGNOSTIC : Bibliographie, choix des stations en fonction des réseaux de mesures existants. La campagne sera composée de pêches électriques, d'un diagnostic de qualité physique sur des tronçons choisis et de la qualité habitationnelle sur les stations de pêche (IAM), d'un suivi thermique et d'un diagnostic macrobenthique.</p> <p>2/ SUIVI de l'étude en fin de contrat sur le futur réseau fédéral (5 à 10 stations) : le protocole sera éventuellement composé d'un suivi thermique, piscicole et macrobenthique en fonction des constatations mises en évidence au cours du diagnostic.</p>
Conditions d'exécution :

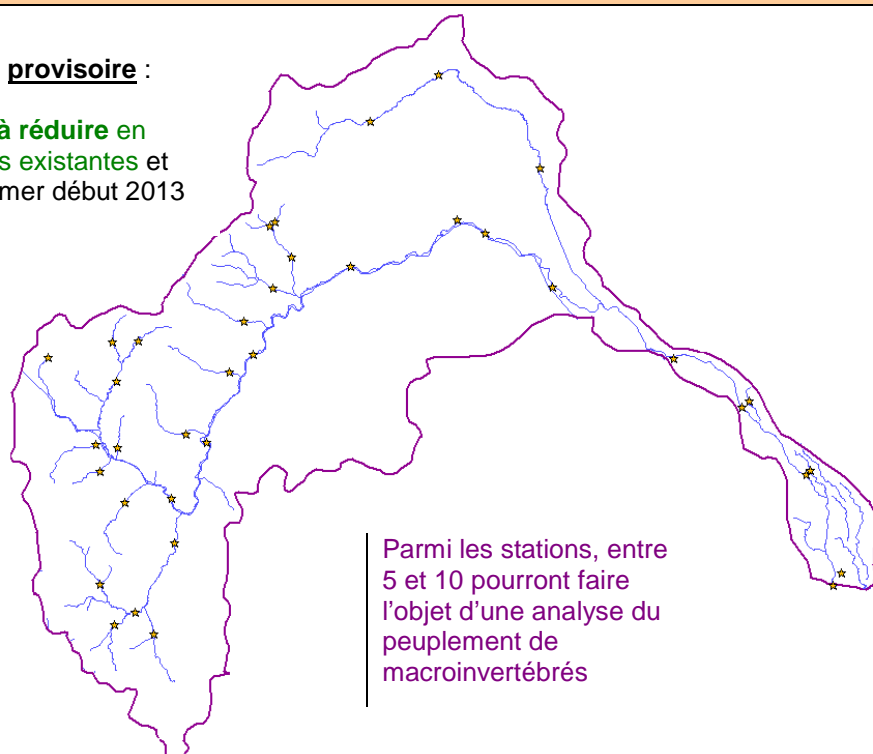
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 – Diagnostic écologique de l'Ouche et de ses affluents Mise en place du réseau de suivi fédéral	80 000 €	AE	50	40 000
		Fédération pêche 21	50	40 000
2016 – Suivi hydrobiologique sur le réseau de suivi fédéral et bilan de fin de contrat de l'évolution de l'état écologique	30 000 €	AE	50	15 000
		Fédération pêche 21	50	15 000
TOTAL	110 000 €			

CARTE DE LOCALISATION

Réseau de stations provisoire :

Nombre de stations **à réduire** en fonction des données existantes et localisations à confirmer début 2013



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

III.4 Con-1 ; IV.2 Morpho affluents ; IV.2 Ecrevisses

COMMENTAIRES

IV. Qualité des milieux

Enjeux	Fiches action	
IV.1 Restauration physique de l'Ouche aval	II.1 Aléas	Action prise en compte en II.1 p23
	IV.1 Dijon	Restauration physique de l'Ouche dans sa traversée de Dijon
IV.2 Restaurer le potentiel écologique du bassin	Stratégie d'action sur les zones humides	
	IV.2 ZH	Inventaire complémentaire et hiérarchisation des zones humides Programme d'observatoire RhoMeo
	IV.2 Biodiversité canal	Typologies environnementales des canaux et de leur système alimentaire
	IV.2 Ecrevisses	Préservation de l'écrevisse à pattes blanches
	IV.2 Mares	Appel à projet Mares communales de l'Auxois
	IV.2 Morpho. affluent	Restaurer la qualité physique des têtes de bassin
	IV.2 Acquisitions foncières	Poursuivre les acquisitions foncières pour protection / restauration des zones humides
	IV.2 Com	Communication sur les zones humides
	Restaurer la trame verte	
	IV.2 Entretien ripisylve	Poursuivre les programmes pluriannuels d'entretien de la végétation rivulaire
	IV.2 Trame verte	Restaurer la trame verte sur l'Ouche aval
	Restaurer la trame bleue	
	IV.2 Continuité Ouche	Restauration de la continuité écologique de Pont d'Ouche à Plombières (11 ouvrages)
	IV.2 Lac Kir	Restauration de la continuité écologique au lac Kir
	IV.2 Continuité Gironde	Travaux de restauration de la continuité piscicole sur 2 seuils
	IV.2 Continuité Arvo	Définition des ouvrages infranchissables, des aménagements nécessaires et réalisation des travaux
	IV.3 Espèces envahissantes	IV.3 Inventaire
IV.3 Renouée		Poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon
IV.3 Ragondin		Maîtriser les populations de ragondin

IV.1 Restauration physique de l'Ouche aval

Intitulé du projet	Définir un plan de restauration et de mise en valeur de l'Ouche dans sa traversée de Dijon	Code fiche Action	
		IV.1	Dijon
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2013
Enjeu	IV.1 - Restauration physique de l'Ouche aval		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6A	Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	
	Disposition	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	
	Programme de mesures	3C30 : Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés 3C43 : Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
Masses d'eau	FRDR646 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Echéance DCE bon état écologique	2021
Cours d'eau	Ouche		
Commune(s)	Dijon		
Maître d'ouvrage	SMEABOA, Ville de Dijon		

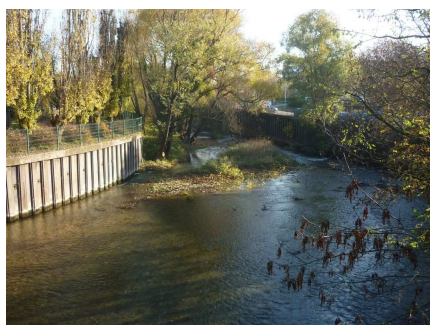
DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Dans la traversée de l'agglomération dijonnaise les berges de l'Ouche sont toutes artificialisées (murs béton, enrochement, perrés).

Il s'agira dans un premier temps d'étudier les possibilités de diversification du lit mineur sans porter atteinte aux aléas inondation grâce à l'utilisation du modèle hydraulique de l'Ouche et du Suzon existant.

Pour la mise en valeur de l'Ouche et du Suzon en ville, des projets telles que la création d'accès et de promenades pourront être étudiées, ou encore la mise en place de panneaux de communication sur le parcours de la rivière Ouche et du Suzon dans Dijon et dans son bassin versant.



L'Ouche au niveau du Collège du parc

Enjeux

Restauration morphologique de l'Ouche en milieu urbain

Nature de l'intervention

- 1- Plan de restauration
- 2- Travaux

Conditions d'exécution :	
Communication autour du projet	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Indices biologique

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 à 2014 - Définir un plan de restauration et de mise en valeur de l'Ouche dans sa traversée de Dijon	50 000 €	AE RMC	Jusqu'à 50	40 000€
		Région	Jusqu'à 50	
		CG21 ¹	Jusqu'à 30	
		MO = SMEABOA	20	10 000 €
2015 à 2016 - Travaux	A définir	AE		
		autre		
		MO = SIOS		
TOTAL	50 000 €			

¹ uniquement pour la diversification des faciès d'écoulement dans le lit mineur

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

IV.2 Restaurer le potentiel écologique du bassin

a. Stratégie d'action sur les zones humides

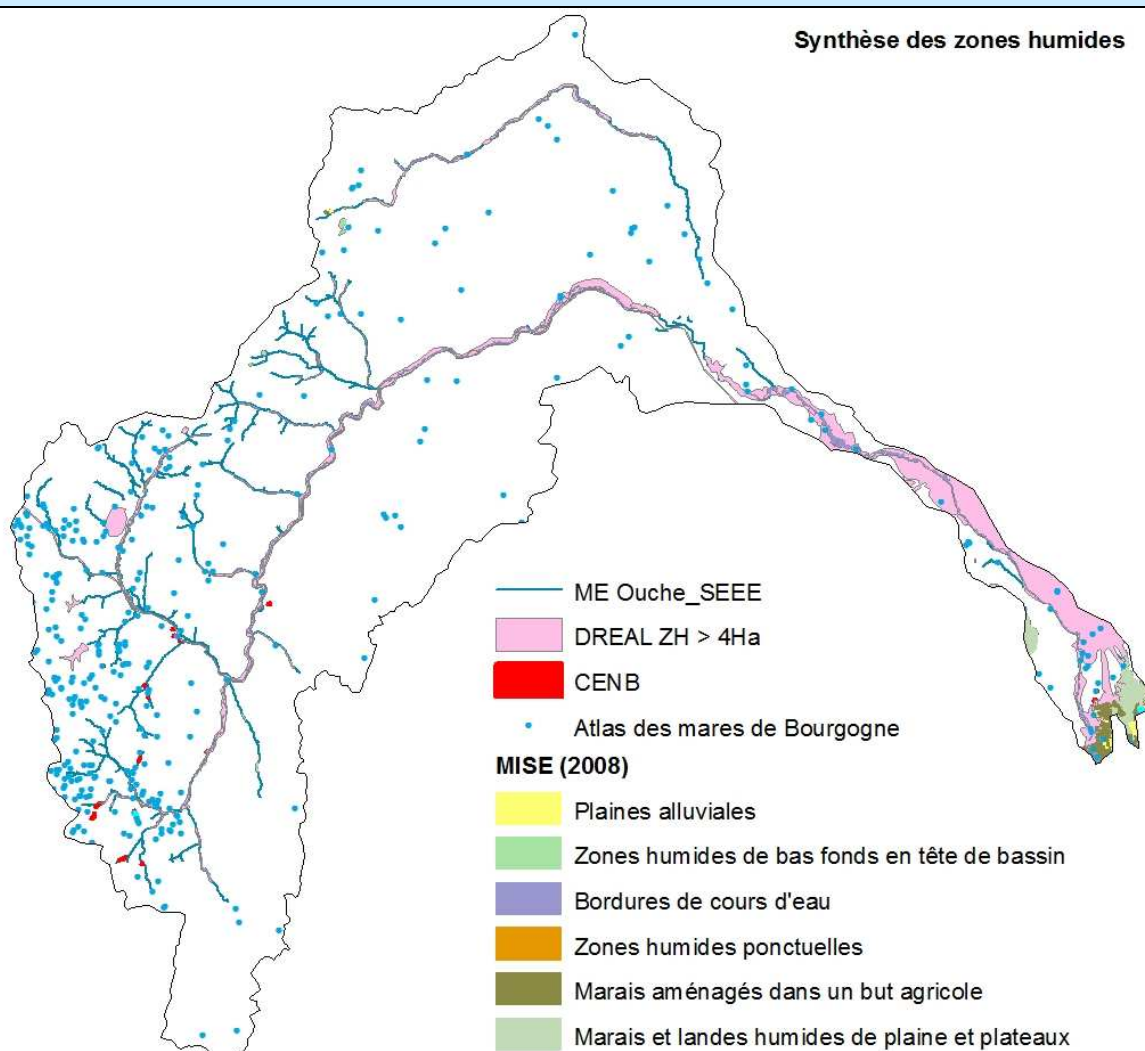
Intitulé du projet	Inventaire complémentaire et hiérarchisation des zones humides Programme d'observatoire RhoMeo	Code fiche Action	
		IV.2	ZH
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6B	Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides	
	Disposition	6B-1 Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015 2021
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	CENB		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La stratégie d'action sur les zones humides commence par la réalisation d'un inventaire systématique afin de hiérarchiser les enjeux par type de zone humide et de mener les actions sur des réseaux typiques, fonctionnels et complets.</p> <p>Cet inventaire systématique complètera l'ensemble des données existantes. Le protocole sera inspiré de la méthode développée par la Fédération de chasse du Jura avec des critères de faune, de flore et d'habitat, complété par des éléments de pédologie lorsque cela ne suffira pas.</p> <p>Cet inventaire incontournable sera suivi en seconde partie de contrat de la mise en œuvre de la préservation par la maîtrise foncière ou la maîtrise d'usage</p>
<p>Enjeux</p> <p>Connaissance sur les zones humides, préservation de la biodiversité. Atteinte du bon état écologique par l'utilisation du potentiel écologique des zones humides</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>Pré-localisation cartographique, réunions avec les acteurs locaux, terrain, saisie informatique et synthèse. Mise en place de l'observatoire RhoMeo avec le marais tufeux de La Bussière-sur-Ouche. D'autres zones seront positionnées à terme afin de suivre leur état de santé des zones humides du bassin.</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Participation des acteurs locaux</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2013 -Inventaire complémentaire et hiérarchisation des zones humides	2012 : 15 000 €	AE	50	12 500
	2013 : 10 000 €	CG21	Jusqu'à 30	7 500
		MO = CENB	20	5 000
2013... - Programme d'observatoire RhoMeo	A définir			
TOTAL	25 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Typologies environnementales des canaux et de leur système alimentaire	Code fiche Action	
		IV.2	Biodiversité canal
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		
	OF 6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau		
	Disposition		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Canal de bourgogne, Réservoirs de Chazilly (FRDL7) et Panthier (FRDL6)	Echéance DCE bon état écologique	2021 pour les réservoirs
Cours d'eau	Canal de bourgogne, rigoles d'alimentation, plans d'eau et barrages réservoirs		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	Région Bourgogne et/ou CENB - Région Bourgogne et/ou UR Fédérations de pêche		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La Région Bourgogne est engagée dans une procédure d'expérimentation de transfert des canaux bourguignons du 10 janvier 2010 au 31 décembre 2012.</p> <p>Dans le cadre de la période d'expérimentation, la Région conduit d'une part l'inventaire ou les opérations nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des canaux et la définition d'un programme de développement touristique.</p> <p>A ce titre, la Région met en œuvre en 2012 un état des lieux des connaissances environnementales propre au fonctionnement des canaux, rigoles d'alimentation et lacs réservoirs. Les objectifs attendus sont la détermination d'une typologie environnementale, une analyse des pratiques de gestion mises en œuvre par typologie, la création d'outils de porté à connaissance et de proposition de modes de gestion alternatifs favorables à la qualité des milieux et espèces.</p> <p>La démarche biodiversité est engagées en 2012 à l'échelle de la Région Bourgogne dans le cadre de stage d'études universitaire et poursuivie par une prestation externe ou sous forme de contrat temporaire en interne.</p> <p>La démarche « milieux aquatiques » et « halieutisme » devrait être engagée à l'échelle de la Région Bourgogne en 2012 (MO à définir).</p>
<p>Enjeux</p> <p>Atteinte du bon état écologique des masses d'eau artificielles et fortement modifiées</p> <p>Identifier les typologies de milieux propres aux infrastructures et au fonctionnement des canaux ;</p> <p>Préservation des habitats et espèce autochtone d'intérêt prioritaire (communautaire, national, régional)</p> <p>Amender ou modifier les pratiques de gestion actuellement en vigueur ;</p> <p>Anticiper la mise en œuvre d'un modèle d'exploitation « éco-responsable » de la navigation fluviale sur les canaux Bourguignons</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1/ Biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire bibliographique, données géolocalisées (bibliographie et retours d'expérience) ; - Mise en œuvre de typologie de canaux et de systèmes alimentaires ; - Inventaire des pratiques de gestion des espaces et du patrimoine ; - Détermination d'espaces à protéger, d'évolution et de changement des pratiques - Rédaction de proposition de fiches actions par typologies, présentation aux exploitants - Consolidation des méthodes, hiérarchisation des priorités, - Programme de formation et de communication.

- 2/ Milieux aquatiques et halieutisme :
- Inventaire piscicole (échantillonnage, typologie de milieux, comparaison aux objectifs d'atteinte du bon potentiel écologique)
 - Scénarios d'aménagement et d'équipement halieutiques (parcours ciblés et spécialisés), recommandations de gestion physique et hydraulique, évaluation des gains écologiques attendus (bon potentiel) ;
 - Programme d'éducation relatif à l'environnement (milieux aquatiques lenticques, découverte du sport pêche...);
 - Plan de communication et de promotion de la destination « pêche et milieux »

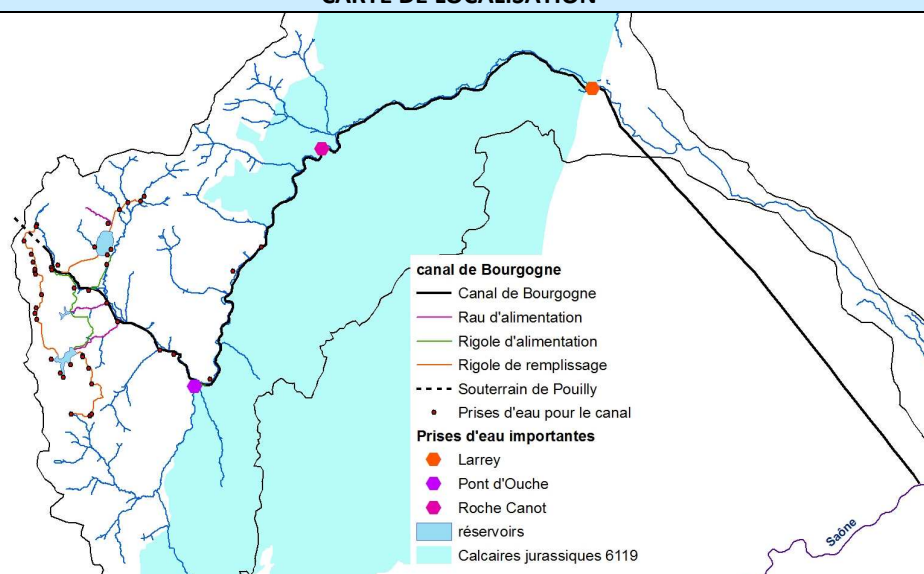
Conditions d'exécution :

Actions à portée régionale / Données financières données à titre indicatif pour le bassin de l'Ouche

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie informative habitats / espèces - Plan de gestion des milieux / Programme de travaux de protection, de réhabilitation... - Plan de communication - Indicateurs financier et CR de réunions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien / Accroissement des populations - Atteinte du Bon potentiel écologique des masses d'eau

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 – Biodiversité (maitrise d'ouvrage à définir)	25 000€	Région Bourgogne	30	7 500
		CENB	20	5 000
		AE / Etat	50	12 500
2012 / 2013 - Milieux aquatiques et halieutisme (maitrise d'ouvrage à définir)	30 000 €	Région Bourgogne	30	9 000
		UR FDAPPMA	20	6 000
		AE / Etat	50	15 000
TOTAL	55 000 €			

CARTE DE LOCALISATION




TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Actions conduite à l'échelle de la Région Bourgogne (Patrimoine transférable) comprenant 590 km de canaux, 890 Km de rigoles et 15 lacs réservoir. Valeurs financières « bassin de l'Ouche » données à titre indicatif.

Intitulé du projet	Préservation de l'écrevisse à pattes blanches	Code fiche Action	
		IV.2	Ecrevisses
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6C	Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau	
	Disposition	6C-02 Mettre en œuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux 6C-04 Préserver et poursuivre l'identification des réservoirs biologiques	
	Programme de mesures	3C43 : Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau 3C30 : Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
Masses d'eau	FRDR11650 (Vandenesse), FRDR11604 (Sirène), FRDR10660 (Douix), FRDR648 (Prâlon)	Echéance DCE bon état écologique	2015 2021 (Vand.)
Cours d'eau	Ru de la Creuse, La Sirène, Ru de la Fontaine au Maréchal (affluent Sirène), Ru de Montagny (Douix), Ru de Vaux et Ru de Meley (Pralon),		
Commune(s)	CHATEAUNEUF, MALAIN, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, MESMONT, REMILLY-EN-MONTAGNE		
Maître d'ouvrage	CENB - SHNA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>L'écrevisse à pattes blanches a été recensée en 2011 par certains membres du Groupe Ecrevisses Bourguignon (SHNA et DR ONEMA Bourgogne – Franche-Comté) sur de nouvelles stations. Les résultats montrent la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur 5 cours d'eau.</p> <p>Cette espèce est sensible à la qualité des eaux et à la morphologie des cours d'eau, elle a notamment besoin d'un substrat dynamique, caillouteux et diversifié pour se cacher. La conservation de son habitat dépend des pratiques agropastorales. La prospection doit encore être approfondie afin de cibler les secteurs où la restauration de la ripisylve (entre autres) sera prioritaire. En effet, celle-ci permet de protéger le lit mineur, de diversifier les faciès et de constituer des caches.</p> <p>Il ressort des prospections effectuées en Bourgogne que l'Écrevisse à pattes blanches trouve majoritairement refuge dans des cours d'eau caractérisés par : Des dimensions faibles (entre 0,5 et 1 mètre de large) en tête de bassin, n'ayant pas ou peu subi d'altération physique, avec des sous-berges et un chevelu racinaire abondant, situés en forêt de feuillus et en prairie, bordés par une ripisylve de feuillus dense.</p>
 <p style="text-align: right;">Austropotamobius pallipes Photo Marc Collas – Onema</p>
<p>Enjeux</p> <p>Préservation d'une espèce autochtone d'intérêt communautaire Atteinte du bon état écologique par la restauration des ruisseaux de tête de bassin</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1/ La première étape consistera à préciser les linéaires amont-aval des populations ainsi que leur état (structuration, densité, sexe-ratio...) 2/ Sur ces secteurs seront effectués les diagnostics (pressions sur les populations) et définition d'un programme de restauration 3/ Mise en œuvre du programme de restauration</p>
<p>Conditions d'exécution :</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Maintien / Accroissement des populations

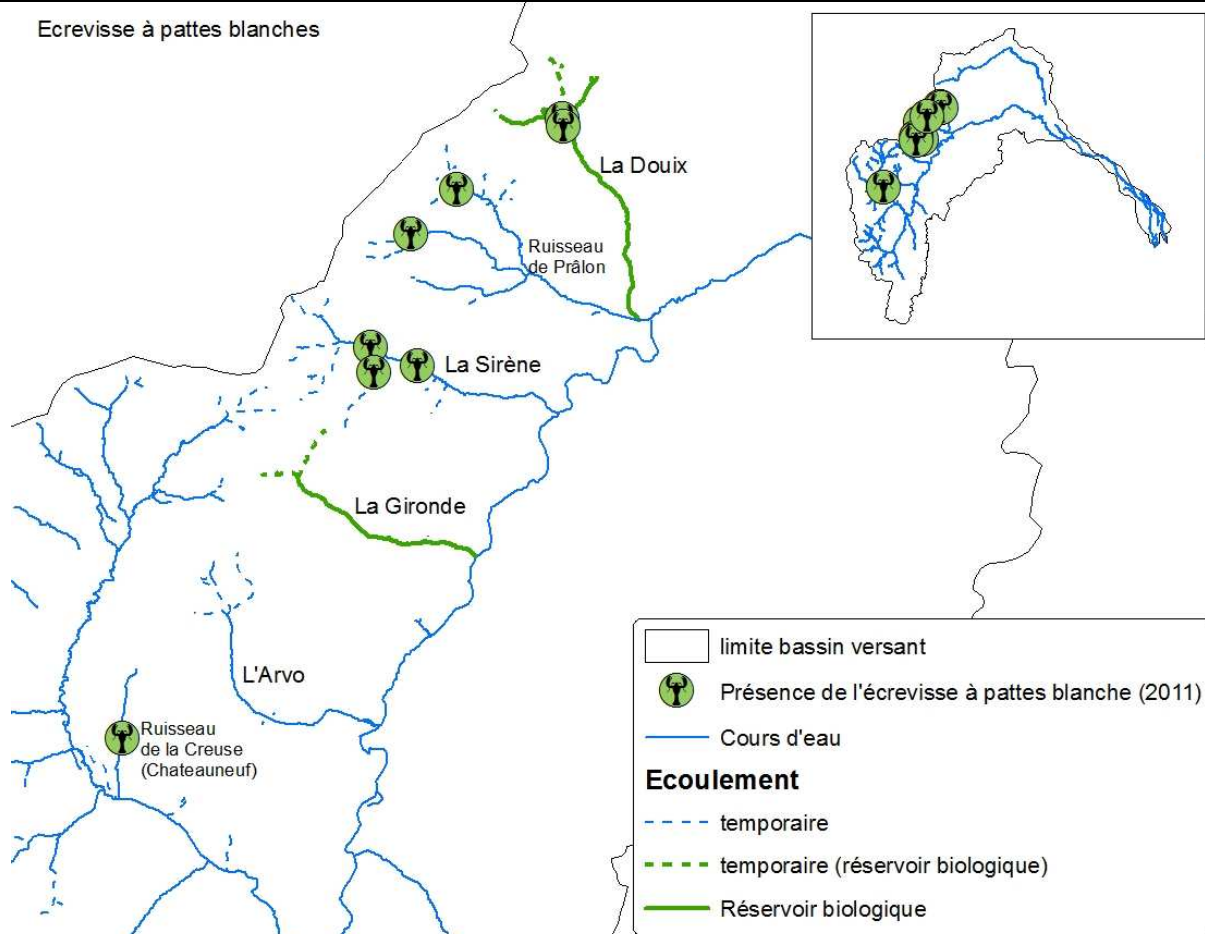
PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 - Préciser les linéaires amont-aval des populations (pour 5 populations)	9 783 €	AE	50	4 891,5 €
		CG21 ¹	30	2 934,9 €
		MO = SHNA	20	1 956,6 €
2013 - Diagnostics de ruisseau et définition d'un programme de restauration	22 500 €	AE	50	11 250 €
		(CG21 ³)	30	6 750 €
		MO = CENB	20	4 500 €
2014 à 2016 - Mise en œuvre du programme de restauration (enveloppe pour 1 km de cours d'eau à redéfinir à mi-parcours du contrat)	18 000 €	AE	50	9 000 €
		CG21 ²	30	5 400 €
		MO = CENB	20	3 600 €
TOTAL	50 283 €			

¹ Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles

² Dans le cadre du programme "aménagement des cours d'eau" (hors ENS)

³ Uniquement si la zone est classée en ENS

CARTE DE LOCALISATION




TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Fiche IV.2 Ripisylve : Restaurer la qualité physique des têtes de bassin grâce à la ripisylve

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Appel à projet Mares communales de l'Auxois	Code fiche Action	
		IV.2	Mares
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6B	Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides	
	Disposition	6B-1 Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	
	Programme de mesures	3C16 : Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
Masses d'eau	FRDR10783 (Chamban), FRDR11650 (Vandenesse)	Echéance DCE bon état écologique	2021
Cours d'eau	Affluents en rive gauche de l'Ouche		
Commune(s)	42 Communes (AUXANT, BAULME-LA-ROCHE, BESSEY-LA-COUR, BLAISY-HAUT, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, BOUHEY, CIVRY-EN-MONTAGNE, CHAUDENAY-LE-CHATEAU, CHATEAUNEUF, CREANCEY, COMMARIN, CULETTE, ECHANNAY, MEILLY-SUR-ROUVRES, MACONGE, ROUVRES-SOUS-MEILLY, SAINTE-SABINE, CHAZILLY, CUSSY-LE-CHATEL, MONTOILLOT, COLOMBIER, PAINBLANC, ECUTIGNY, MONTCEAU-ET-ECHARNANT, SAINT-MARTIN-DU-MONT, TROUHAUT, PANGES, SAVIGNY-SOUS-MALAIN, MALAIN, SEMAREY, SOMBERNON, MESMONT, REMILLY-EN-MONTAGNE, GRENAND-LES-SOMBERNON, BARBIREY-SUR-OUCHÉ, LA BUSSIERE-SUR-OUCHÉ, SAINT-VICTOR-SUR-OUCHÉ, VEUVEY-SUR-OUCHÉ, THOREY-SUR-OUCHÉ, VANDENESSE-EN-AUXOIS, VEILLY, VIC-DES-PRES)		
Maître d'ouvrage	CENB - Communes		

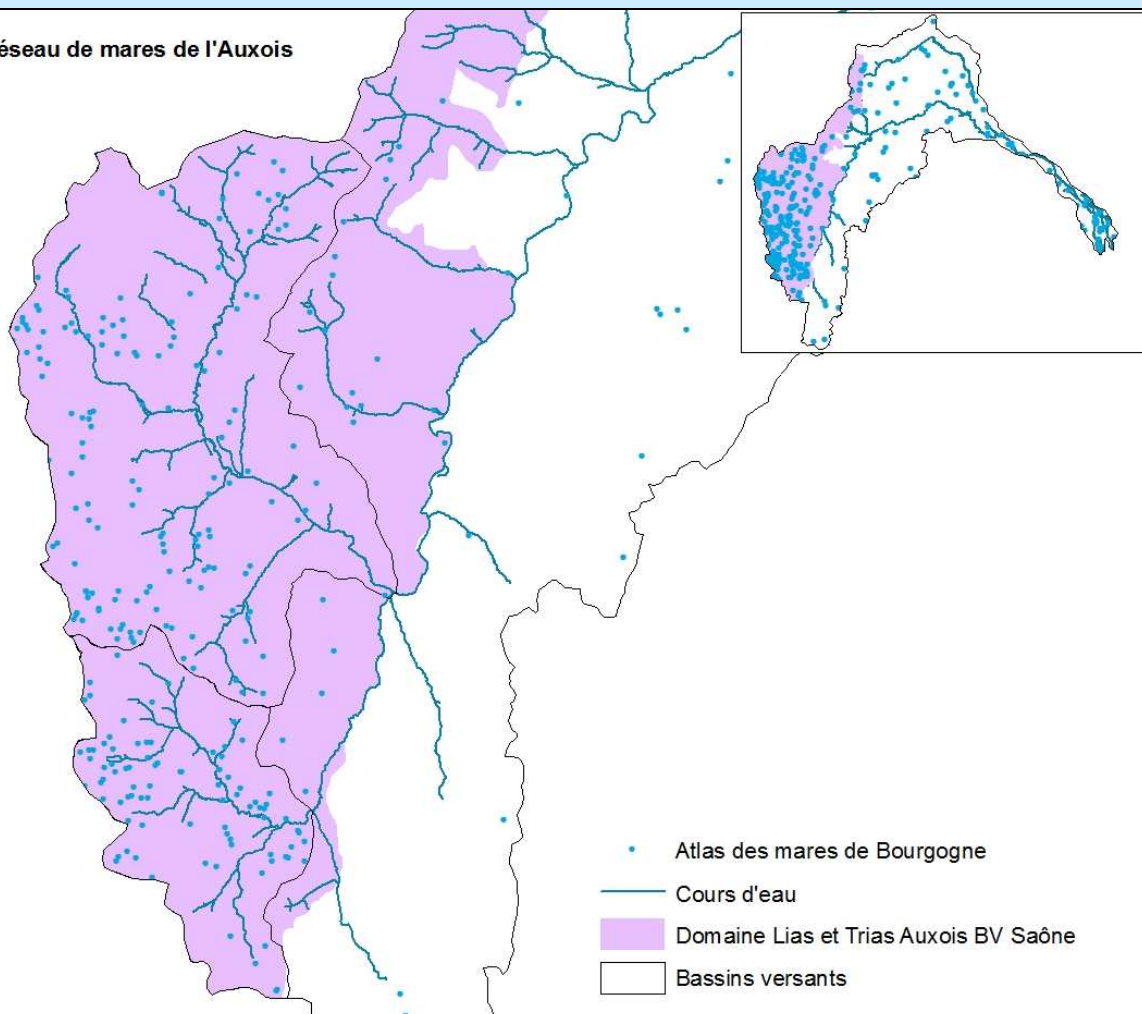
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>Dans le cadre du Programme Réseaux Mares de Bourgogne, le Conservatoire a entamé en 2009 une action à l'échelle territoriale de la région naturelle de l'Auxois. Le CENB lancera en 2012 un appel à projet sur les mares communales. Ce projet est lié à une densité naturellement importante de mares dans cette région qui constitue un potentiel préalable satisfaisant pour préserver ou restaurer un réseau de mares fonctionnel pour la reproduction des espèces d'amphibiens.</p> <p>Le conservatoire et ses partenaires pourront apporter une assistance technique pour leur conservation, leur valorisation ou leur réhabilitation.</p> <p>A noter que le Pays de l'Auxois Morvan porte un programme LEADER « Auxois, naturellement... » dans lequel des actions de restauration des mares sont éligibles.</p> 
<p>Enjeux</p> <p>Préservation de la biodiversité Atteinte du bon état écologique par la préservation ou la restauration d'un réseau de mares</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1/ Diagnostic de mare(s) et montage d'un projet de travaux avec le propriétaire, c'est-à-dire la commune. Objectif de 10 mares sur le territoire de l'Ouche 2/ Travaux</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Participation des acteurs locaux</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Augmentation de la biodiversité dans les mares

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 - enquête				
2013 - Diagnostic de mare(s) et montage d'un projet de travaux avec le propriétaire pour une dizaine de mares	5 000 €	AE	50	2 500 €
		MO = CENB	50	2 500 €
2013 à 2016 - Travaux	A définir	AE	50	
		CG21	Jusqu'à 50	
		MO = Commune	20	
		LEADER ?		
TOTAL	5 000 €			

CARTE DE LOCALISATION

Réseau de mares de l'Auxois



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

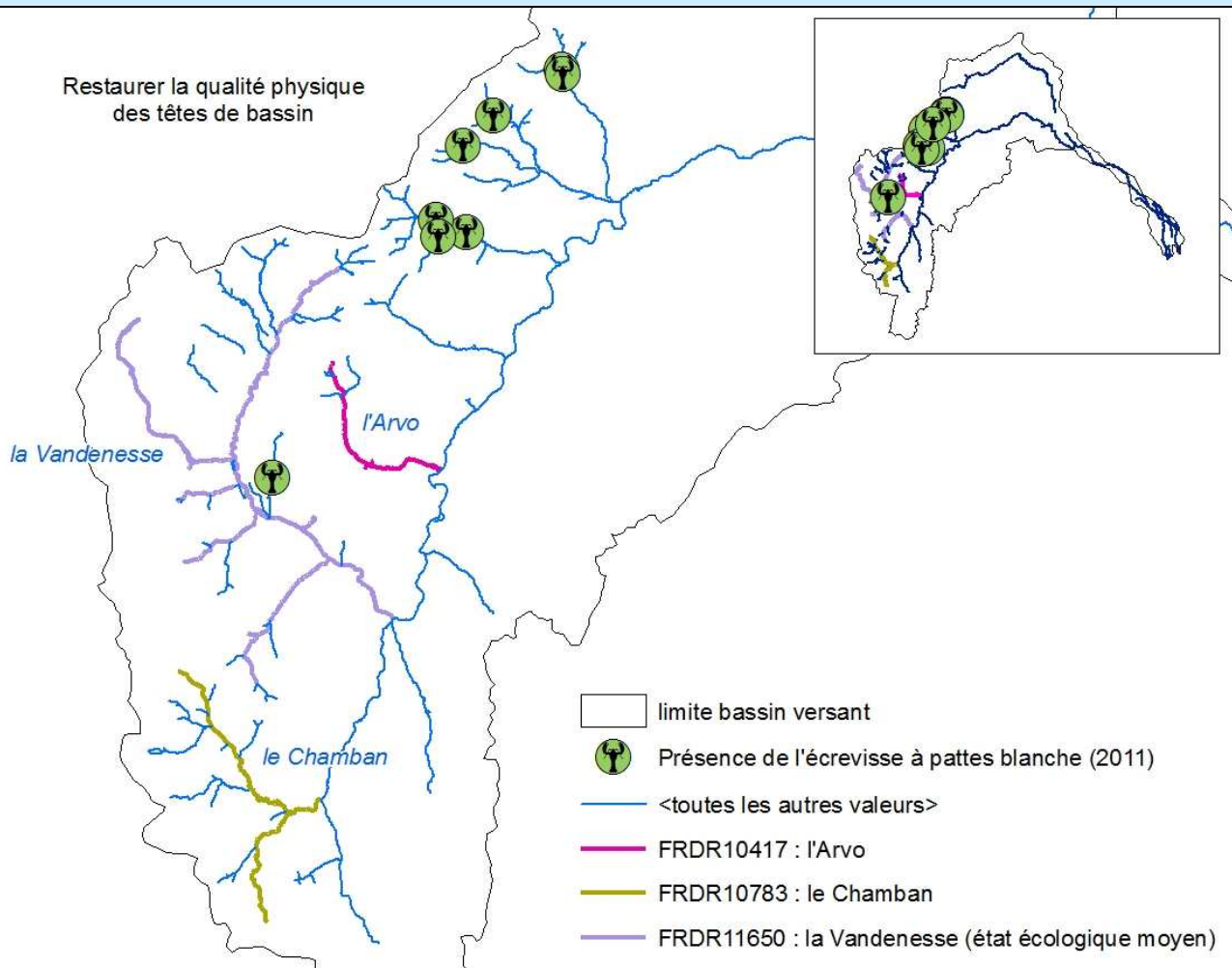
Intitulé du projet	Restaurer la qualité physique des têtes de bassin	Code fiche Action	
		IV.2	Morpho affluents
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6A	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	
	Disposition	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux	
	Programme de mesures	3C43 : Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau 3C30 : Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	
Masses d'eau	FRDR11650 (Vandenesse), FRDR 10417 (Arvo), FRDR 10783 (Chamban)	Echéance DCE bon état écologique	2015 2021 (Vand.)
Cours d'eau	La Vandenesse, l'Arvo, le Chamban		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>Trois affluents sont définis par le PDM pour établir un plan de restauration physique. Ils ont chacun leur particularité :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le <i>Chamban</i> se distingue par une pente très faible qui rend difficile la restauration passive. La <i>Vandenesse</i> a subi de profondes mutations en raison de l'implantation des trois barrages-réservoirs et du canal de Bourgogne. La multitude de canaux d'alimentation ou de vidange influent sur les écoulements et donc la dynamique du cours d'eau ; Par ailleurs, la partie aval a été recalibrée de façon générale lors de la création de l'autoroute A6 ce qui explique aujourd'hui l'homogénéité des faciès d'écoulement avec un lit très encaissé (entre canal et autoroute). L'<i>Arvo</i> avec une pente assez forte possède une ripisylve éparse, ce cours d'eau est concerné par un objectif de restauration de la continuité écologique.
<p>Enjeux</p> <p>Atteinte du bon état écologique de l'Ouche et de ses affluents par la restauration physique des têtes de bassin</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1/ Elaboration d'un programme de travaux sur le <i>Chamban</i>, la <i>Vandenesse</i> et l'<i>Arvo</i>.</p> <p>De nombreuses solutions de diversifications sont envisageables, en particulier la restauration morphologique du lit mineur pour atténuer les effets du recalibrage, la pose de buses ou de petits ponts pour supprimer les passages à gué, ou encore la suppression des obstacles à la continuité, la mise en défens des rives, la mise en place de bandes enherbées sur les secteurs qui seront préalablement identifiés et l'installation d'abreuvoirs éloignés du cours d'eau afin de limiter le piétinement des bovins.</p> <p>Toutes ces actions seront accompagnées d'une restauration de la ripisylve lorsque cela sera nécessaire.</p> <p>2/ Mise en œuvre des travaux</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Adhésion des propriétaires riverains et exploitants</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Etat écologique

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2014 - Elaboration d'un programme de travaux	20 000 €	AE	50	10 000
		Région	Max 50	6 000
		MO = SMEABOA	20	4 000
2015 à 2016 - Mise en œuvre des travaux	A définir	AE	50	
		Région	Max 50	
		CG21	Max 30	
		MO	20	
TOTAL	20 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Fiche III.2 Elevage et IV.2 Ecrevisses

COMMENTAIRES

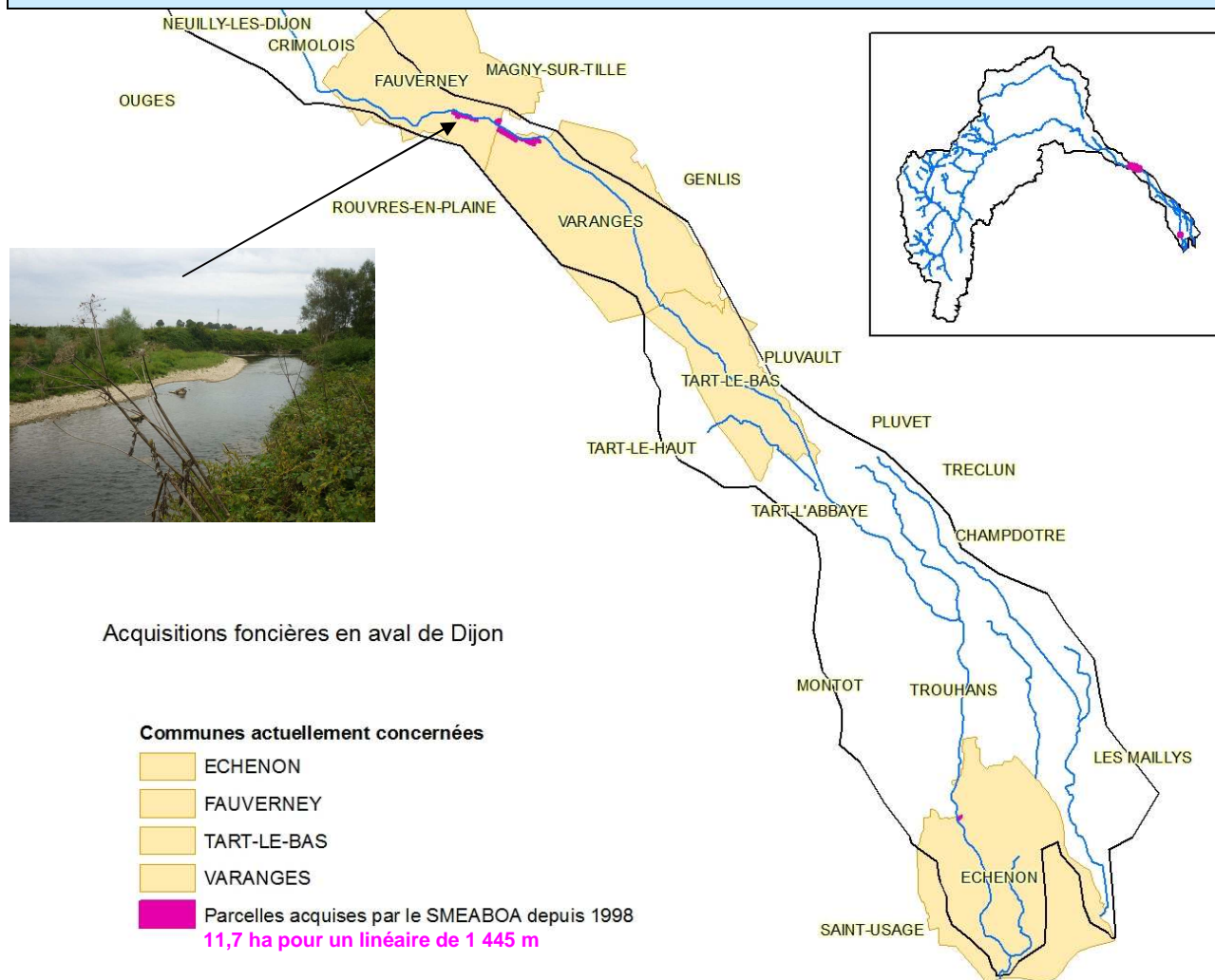
Intitulé du projet	Poursuivre les acquisitions foncières pour protection / restauration des zones humides	Code fiche Action	
		IV.2	Acquisitions foncières
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restauration du potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6A	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	
	Disposition	6A-01 Préserver et/ou restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux	
	Programme de mesures	3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	
Masses d'eau	Toutes	Echéance DCE bon état écologique	2021
Cours d'eau	L'Ouche et ses affluents		
Commune(s)	127 communes du bassin versant		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La maîtrise foncière est une possibilité d'action efficace pour préserver les espaces de liberté des cours d'eau et les zones humides. Sur l'Ouche aval, l'espace attribué à la rivière est trop faible depuis son endiguement et de nombreux méandres ont été déconnectés ou même comblés afin d'agrandir la surface cultivable. Cependant, elle a gardé une dynamique suffisante pour pouvoir reméandrer par elle-même, pour peu que son espace de liberté ne soit pas nul.</p> <p>Ainsi, depuis 1998, le SMEABOA s'est engagé dans l'acquisition foncière en bordure de l'Ouche aval afin de faciliter l'acceptation locale des érosions de berges et de favoriser l'implantation d'une ripisylve dans l'espace de liberté de la rivière. Environ 11 ha ont été acquis pour une longueur de berges de 1, 4 km. Cette démarche favorise la renaturation physique de la rivière à moindre coût puisqu'elle ne nécessite pas d'intervention directe en rivière (sinon au cas où le déplacement de la rivière atteint une zone à enjeu). Seule une communication pour sensibiliser les riverains à cette approche passive est dans quelques cas nécessaire.</p> <p>Cette politique d'acquisition foncière menée jusqu'à aujourd'hui pour la renaturation physique de l'Ouche aval sera étendue à l'ensemble du bassin versant, de ses cours d'eau et de ses zones humides, pour leur protection ou leur restauration.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Protection et restauration des espaces de liberté des cours d'eau et des zones humides par la maîtrise foncière.</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>Prestation de services (SAFER), achat des terrains, frais de notaires et de bornage si besoin.</p> <p>Il entre dans la mission des SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) d'apporter leur concours technique aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre d'opérations foncières et notamment la constitution de réserves foncières (Article L141-5 du code rural et de la pêche maritime). Une nouvelle convention de prestation de service entre le SMEABOA et la SAFER Bourgogne permettra de continuer cette politique de restauration passive de l'Ouche.</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Communication autour du projet</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Surfaces acquises	Augmentation des espaces de mobilité de l'Ouche. Evolution des profils en travers de l'Ouche dans les zones de liberté

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Prestation de services (SAFER), achat des terrains, frais de notaires et de bornage si besoin.	10 000 €/an	AE	50 à 80	25 000 à 40 000
		Autre ?		
		SMEABOA	20	10 000
TOTAL	50 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

II.1 Aléas ; IV.2 ZH ; IV.2 Ecrevisses ; IV.2 Mares ; IV.2 Morpho. affluent

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Communication sur les zones humides	Code fiche Action	
		IV.2	Com
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6B	Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides	
	Disposition	6B-1 Poursuivre l'effort d'information et de sensibilisation des acteurs	
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	CENB		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La communication sur les zones humides a pour objectifs de faire évoluer les comportements en faveur des milieux naturels et de faire émerger des porteurs de projets, des acteurs vigilants sur l'état des zones humides.</p> <p>Dans le cadre de l'inventaire des zones humides et de la mise en place de l'observatoire RhoMeo (fiche IV.2 ZH), une série de réunions avec les acteurs locaux constituera une première action de communication. En plus de cette mobilisation, 2 autres animations seront organisées : une expo photo et une animation « agricole » sur les enjeux des ruisseaux de tête de bassin.</p>
<p>Enjeux</p> <p>Garantir une meilleure préservation des zones humides par l'information et la sensibilisation des acteurs</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un concours avec exposition photo sur les zones humides en 2014 - Animation « agricole » en partenariat avec la chambre d'agriculture, sur les enjeux des ruisseaux de tête de bassin sous la forme d'une rencontre avec visite de terrain sur des secteurs impactés et préservés afin de sensibiliser sur les impacts, les bonnes pratiques et les espèces patrimoniales présentes. Environ 2 rencontres par an pourront avoir lieu.
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Participation des acteurs locaux</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2014 - Concours et expo photo	5 000 €	AE	50	2 500
		MO = CENB	50	2 500
2014 à 2016 - Animation « agricole » sur les enjeux des ruisseaux de tête de bassin à raison d'environ 2 rencontres par an	15 000 €	AE	50	7 500
		MO = CENB	50	7 500
TOTAL	20 000 €			

CARTE DE LOCALISATION


TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Fiche [IV.2](#) ZH

COMMENTAIRES

b. Restaurer la trame verte

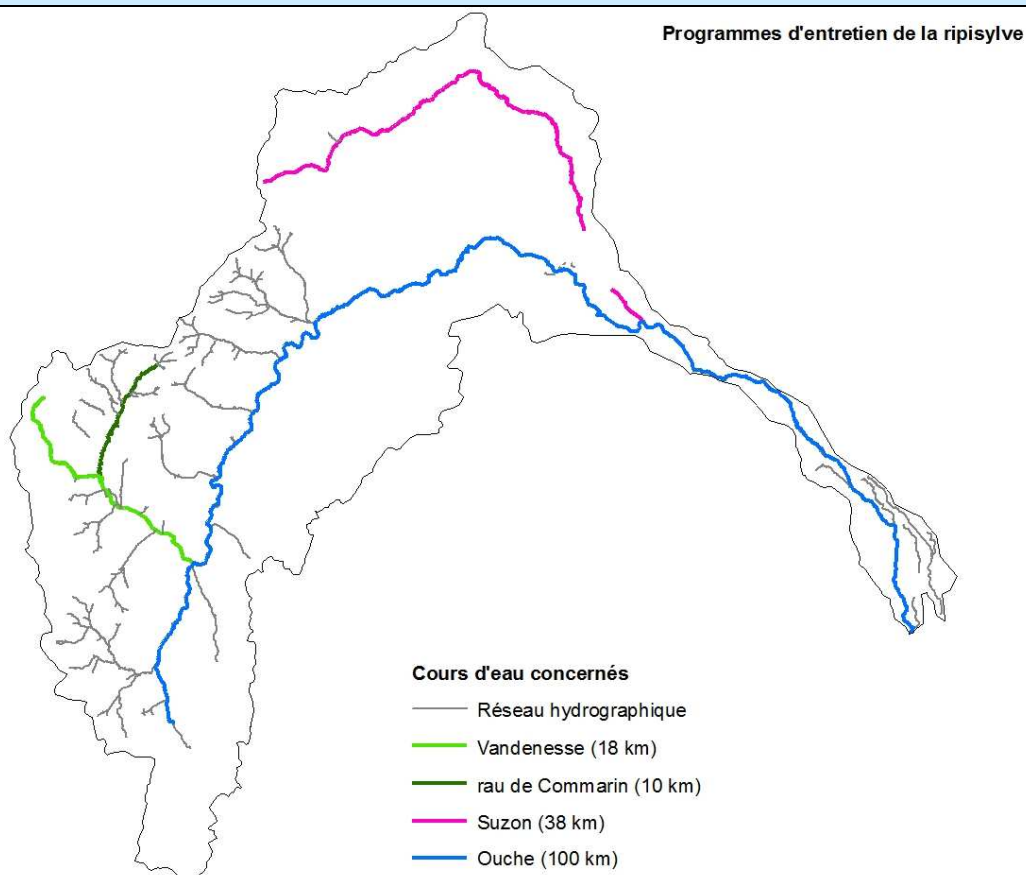
Intitulé du projet	Poursuivre les programmes pluriannuels d'entretien de la végétation rivulaire	Code fiche Action	
		IV.2	Ripsisylve
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		
	OF 6A Agir sur la morphologie et le découloignement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		
	Disposition 6A-02 Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et les boisements alluviaux		
	Programme de mesures 3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	Ouche et ses affluents		
Commune(s)	Communes riveraines		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION											
Contexte, problématique											
<p>La ripisylve est un élément structurant des cours d'eau. Son entretien régulier reste un moyen efficace de la préserver et de prévenir les risques de dégradation par une bonne connaissance du terrain.</p>											
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Période 2^{ème} programme</th> <th>Période 3^{ème} programme</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ouche et du Suzon</td> <td>2010 – 2013</td> <td>2014 - 2017</td> </tr> <tr> <td>Vandenesse et ruisseau de Commarin</td> <td>2012 - 2015</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Période 2 ^{ème} programme	Période 3 ^{ème} programme	Ouche et du Suzon	2010 – 2013	2014 - 2017	Vandenesse et ruisseau de Commarin	2012 - 2015	
	Période 2 ^{ème} programme		Période 3 ^{ème} programme								
Ouche et du Suzon	2010 – 2013	2014 - 2017									
Vandenesse et ruisseau de Commarin	2012 - 2015										
Enjeux											
<p>Préserver et de prévenir les risques de dégradation par un entretien régulier de la ripisylve Préserver ou atteindre le bon état écologique par le maintien d'une ripisylve structurante pour le milieu</p>											
Nature de l'intervention											
<p>Coupe des arbres risquant de tomber dans la rivière sur les secteurs à enjeux, mise en têtards, sélection dans les cépées (diversité et tranches d'âge), enlèvement d'embâcles.</p>											
Conditions d'exécution :											
<p>Collaboration des riverains, accès</p>											

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Réduction des embâcles au niveau des ouvrages Amélioration des habitats → qualité physique

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2013 - Fin du 2 ^{ème} programme d'entretien de la ripisylve de l'Ouche et du Suzon (138 km)	250 000 € sur 2010-2013	CG21	20 du TTC	59 800
		AE	30 du TTC	89 700
		SMEABOA	Reste du HT	100 500
2014 à 2017 – Mise en place d'un 3 ^{ème} programme d'entretien de la ripisylve de l'Ouche et du Suzon (138 km)	250 000 €		20 du TTC	59 800
		AE	30 du TTC	89 700
		SMEABOA	Reste du HT	100 500
2012 à 2015 – Mise en place du programme d'entretien de la ripisylve sur la Vandenesse et le ruisseau de Commarin (28 km)	150 000 €		20 du TTC	35 880
		AE	30 du TTC	53 820
		SMEABOA	Reste du HT	60 300
TOTAL	650 000 € HT			


CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Restaurer la trame verte sur l'Ouche aval	Code fiche Action	
		IV.2	Trame verte
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2013
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		
	OF 6A Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		
	Disposition		
	Programme de mesures 3C44 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté des cours d'eau		
Masses d'eau	FRDR646 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Echéance DCE bon état écologique	2021
Cours d'eau	Basse vallée de l'Ouche		
Commune(s)	14 communes : Sennecey lès Dijon, Neuilly les Dijon, Crimolois, Fauverney, Varanges, Tart le Bas, Tart le Haut, Tart l'Abbaye, Pluvet, Tréclun, Champdôtre, Trouhans, Echenon, Les Maillys		
Maître d'ouvrage	Propriétaires		

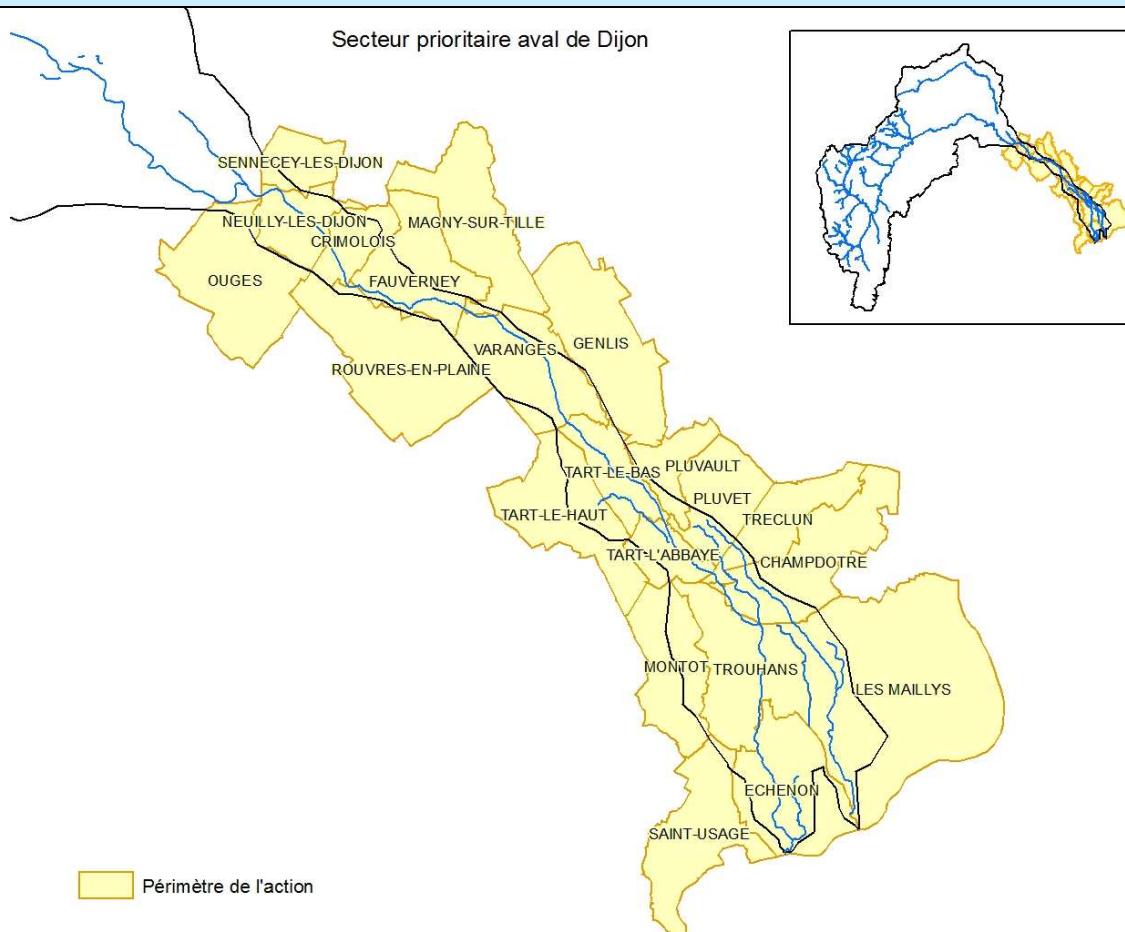
DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La biodiversité est fortement liée à la possibilité pour les espèces de se déplacer. Le maillage bocager a un rôle bénéfique en matière d'épuration et de régulation du débit des eaux, de réservoirs d'espèces de faune et de flore et de corridors écologiques ou bien encore en termes d'attractivité touristique.</p> <p>Sur la basse vallée de l'ouche, les linéaires de haies ont régressé essentiellement en raison de l'évolution des systèmes d'exploitation vers les grandes cultures favorisées par des terres alluvionnaires riches et planes.</p> <p>Alterre Bourgogne et ses partenaires régionaux ont créé, en 2007, le Réseau Bocages de Bourgogne. Il s'agit d'une entité informelle née de la volonté d'acteurs bourguignons d'associer leurs compétences pour organiser et développer des actions en faveur du bocage, qui soient cohérentes à l'échelle de la région. Le Réseau Bocages de Bourgogne s'est fixé 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance sur le bocage (biodiversité, modes d'entretien et de valorisation, observation de l'évolution), - Sensibiliser et mobiliser les acteurs clés (élus, agriculteurs, aménageurs, etc.), - Valoriser les expériences pour favoriser l'action. 
<p>Enjeux</p> <p>Accroissement de la biodiversité, corridors écologiques Atteinte du bon état écologique par la restauration des structures paysagères de versant qui tamponnent les flux de polluants</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p><u>Sensibilisation</u> : sortie bocage ½ journée à l'échelle de pays avec 4 ateliers (biodiversité, techniques de plantation, entretien et valorisation). Démontrer que la haie a un intérêt économique et agriculture en plus d'être écologiques. Action à définir avec le réseau Bocages de Bourgogne, possibilité d'intervention dans le cadre d'un rendez-vous thématique du Contrat.</p> <p>Une opération est envisagée sur la commune de Tart le Bas, avec le lycée agricole de Quétigny.</p> <p><u>Travaux</u> :</p> <p>Type de haie : Haies basses arborées comprenant entre 1 et 5 arbres / 100 ml Essences : Amélanche, Camérisier, Prunelier, Néflier, Noisetier commun, Sureau, Charme, Cornouiller sanguin, Cornouiller mâle, Viorne obier, Groseillier épineux, Fusain d'Europe. Lieu d'implantation : Le long des chemins et en limite de parcelles cultivées.</p>
<p>Conditions d'exécution :</p> <p>Collaboration des exploitants agricoles, des propriétaires</p>

Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier et mètres linéaires de nouvelles haies	Amélioration des habitats de versant → qualité écologique

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Sensibiliser et mobiliser les acteurs clés (agriculteurs, élus, aménageurs, etc.) Sortie bocage sur Tart le bas (2012)	0	MO = à définir		
2013 à 2016 – Travaux plantation de haies (environ 20€/ml)	100 000	Région ¹	80 ¹	80 000
		MO = propriétaire	20	20 000
TOTAL	100 000 €			

¹ jusqu'à fin 2013, pour 300ml min par pétitionnaire.

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Possibilité d'étendre l'action à l'ensemble du bassin versant après le bilan du contrat à mi-parcours.

c. Restaurer la trame bleue

Intitulé du projet	Restauration de la continuité écologique de Pont d'Ouche à Plombières	Code fiche Action	
		IV.2	Continuité Ouche
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		
	OF 6A Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		
	Disposition 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques		
	Programme de mesures 3C11 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison 3C07 : Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire 3C09 : Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide		
Masses d'eau	FRDR648 : L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon FRDR647 : L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	Ouche		
Commune(s)	Vevey-sur-Ouche, Saint Victor sur Ouche, Gissey sur Ouche, Sainte Marie sur Ouche, Fleurey sur Ouche, Velars-sur-Ouche et Plombières-lès-Dijon		
Maître d'ouvrage	SMEABOA, Propriétaires		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>La qualité morphologique du bassin amont (jusqu'à Plombières) est en particulier dégradée par la présence de nombreux seuils et ouvrages. Ceux-ci ont la particularité de créer des faciès plats lenticulaires sur des distances plus ou moins grandes selon la hauteur de l'ouvrage et la pente du cours d'eau. Au niveau de ces faciès, la qualité de l'eau se détériore (réchauffement, diminution de l'oxygène dissout, prolifération végétale...) et la qualité hydro-morphologique est mauvaise, notamment par la perte de diversité des faciès d'écoulement, ce qui rend difficile le maintien des biocénoses naturellement présentes sur ce type de cours d'eau.</p> <p>Au-delà de la qualité des eaux et des milieux, les ouvrages constituent des obstacles au transport sédimentaire et aux déplacements des espèces nécessaires pour effectuer leur cycle de vie.</p> <p>Par ailleurs ce tronçon de l'Ouche (de Pont d'Ouche à Plombières) fait l'objet d'une proposition de classement par la MISE (réforme du classement des rivières réservées au titre de la loi 1919) en liste 2 au titre de l'article L214-17-2° du Code de l'Environnement : <i>...parties de cours d'eau pour lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.</i></p> <p>Pour l'heure, l'objectif fixé par la MISE est l'engagement des travaux avant 2015 pour les barrages de la Sobem et de Roche canot à Sainte Marie sur Ouche, barrages de l'usine et de la Verrerie à Velars sur Ouche (ainsi que pour le clapet du lac Kir, cf fiche V.I Lac Kir).</p> <p>Le contrat de Bassin préconise une action cohérente, à l'échelle d'un tronçon entier, c'est pourquoi l'action concerne 11 ouvrages supposés infranchissables sur un tronçon de l'Ouche pouvant reconnecter plusieurs affluents (dont 2 réservoirs biologiques).</p>
<p>Enjeux</p> <p>Restauration morphologique de l'Ouche, continuité écologique, gestion des écoulements (débits réservés et hautes eaux)</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>1- Etude de faisabilité aboutissant à un avant projet sommaire. Les résultats sont susceptibles de s'orienter selon les possibilités vers un effacement complet, ou une simplification des ouvrages avec abaissement de la cote de retenue et aménagement permettant le franchissement, ou encore le maintien de l'ouvrage avec un aménagement également</p> <p>2- Travaux</p>

Conditions d'exécution :

Conclusions de l'étude sur la rétention dynamique des crues (fiche action II.1 Aléas) quand à l'impact des ouvrages sur l'écrêtement actuel des crues, la nécessité (ou non) de les conserver au cas par cas, et, le cas échéant, les marges d'action possibles pour conserver l'écrêtement des crues.

Adhésion des propriétaires au projet

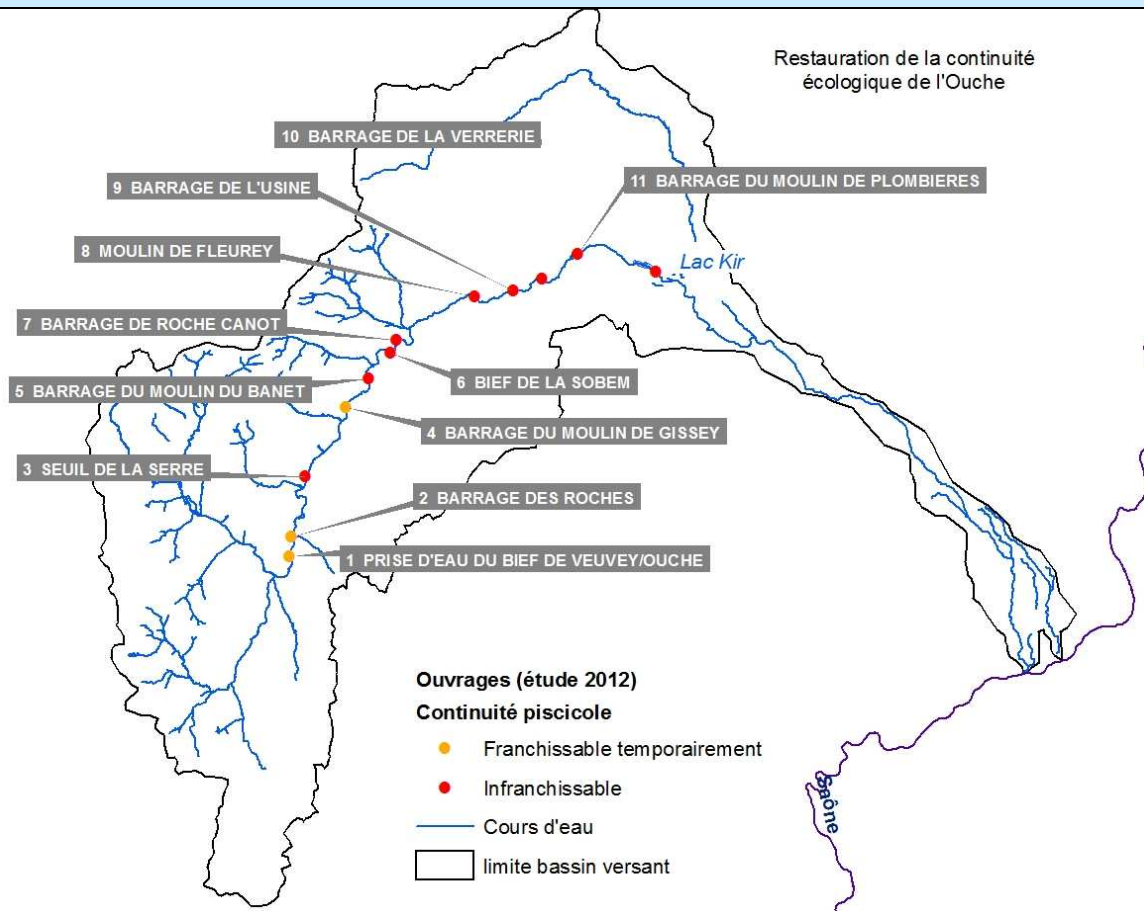
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Indices biologique

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2013 - Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire de Pont d'Ouche à Plombières (11 ouvrages)	105 715 €	AE RMC	47,5	50 215
		FEDER	45	47 572
		MO=SMEABOA	7,5	7 928
2014 à 2016 – Travaux	A définir	AE	50 à 80*	
		CG21	20 à 40	
		FEDER ?		
		MO ?		
TOTAL	105 715 €			

* Pas d'aide de l'agence pour la création d'un dispositif de franchissement sur un ouvrage que la MISE et l'agence considèrent comme devant être supprimé

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Etude préalable menée avec celle du lac Kir (fiche IV.2 Lac Kir)

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Restauration de la continuité écologique au lac Kir	Code fiche Action	
		IV.2	Lac Kir
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6A	Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	
	Disposition	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	
	Programme de mesures	3C11 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison 3C07 : Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire 3C09 : Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	
Masses d'eau	FRDR646 : L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	Ouche		
Commune(s)	Dijon		
Maître d'ouvrage	SMEABOA, Ville de Dijon		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Le lac Kir se situe à l'entrée de Dijon. Il s'agit d'une retenue artificielle créée en 1963 sur le cours de l'Ouche par le Chanoine Kir. Son diagnostic écologique effectué en 2011 a apporté de nombreuses informations sur son fonctionnement, en particulier sédimentaire.

Le lac se comble progressivement, la lumière atteint donc tous les fonds ce qui engendre une production végétale importante à chaque printemps. Ce comblement est lié au dépôt des sédiments en amont du lac provoqué par une vitesse de circulation des eaux trop faible. Les sédiments sont apportés par l'Ouche et bloqués par ce système « lentique ». Une des conséquences directes de ce manque de rajeunissement régulier des fonds est l'accroche des végétaux et leur développement important.



Cette conclusion rejoint l'objectif de restauration du transit sédimentaire porté par le programme de mesure du SDAGE. Pour l'heure, l'objectif fixé par la MISE est l'engagement des travaux avant 2015 pour 5 ouvrages dont le lac Kir.

Enjeux

Restauration morphologique de l'Ouche, continuité écologique, gestion des écoulements (débits réservés et hautes eaux)

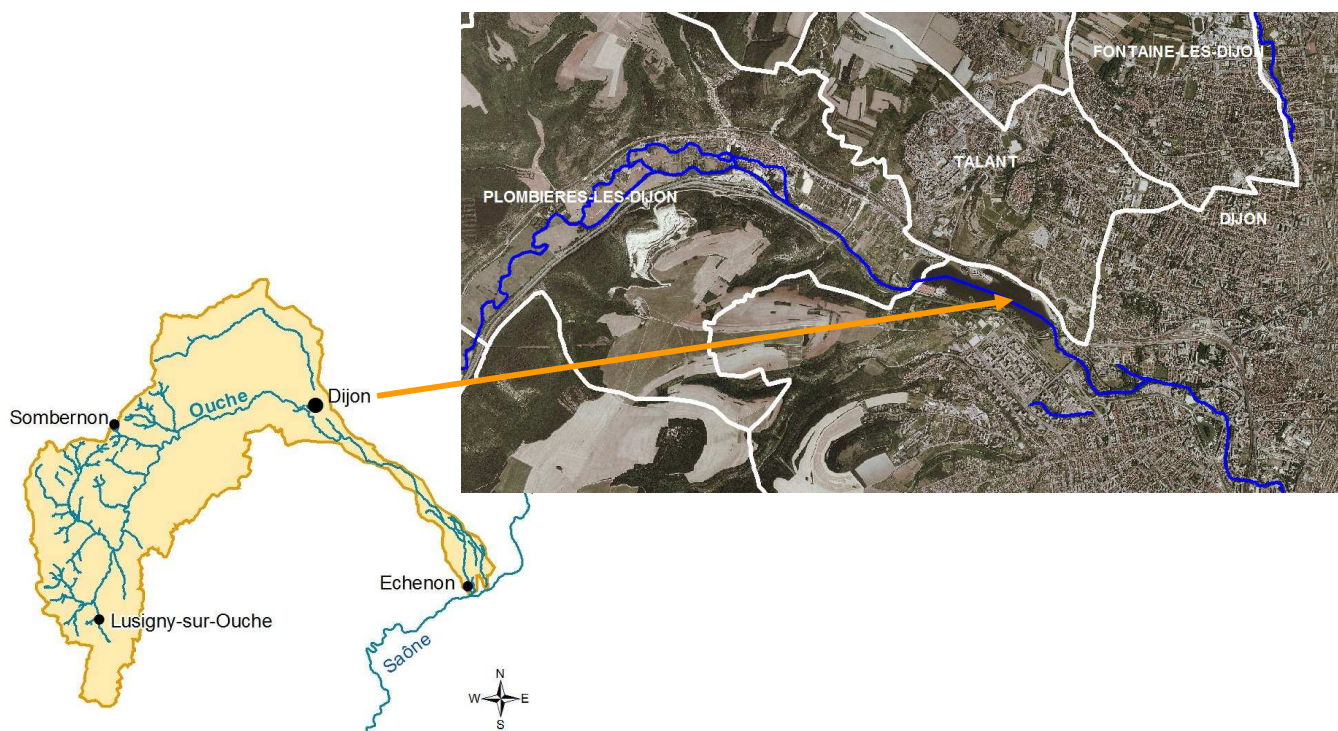
Nature de l'intervention

- 1- Etude de faisabilité aboutissant à un avant projet sommaire.
- 2- Travaux

Conditions d'exécution :	
Communication autour du projet	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Indices biologiques

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 - Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire au lac Kir	35 610,50 €	AE RMC	47,5	16 915 €
		FEDER	45	16 025 €
		SMEABOA	7,5	1 670,5 €
		Ville de Dijon		1 000
2014 - Travaux	A définir	AE	50 à 80	
		CG21	20	
		Ville de Dijon	20	
TOTAL	35 610,50 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

Etude préalable menée avec 11 autres ouvrages supposés infranchissables en amont du lac (fiche IV.2 Cont-1)

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Restauration de la continuité écologique de la Gironde	Code fiche Action	
		IV.2	Continuité Gironde
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6A	Agir sur la morphologie et le décroissement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques	
	Disposition	6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques	
	Programme de mesures	3C11 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
Masses d'eau	FRDR 11938 : la Gironde	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	La Gironde		
Commune(s)	Barbirey-sur-Ouche		
Maître d'ouvrage	SMEABOA, Propriétaires		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

La Gironde est un cours d'eau salmonicole, réservoir biologique au titre du SDAGE Rhône-Méditerranée. La montaison de la Truite vers son lieu de reproduction est empêchée par un premier seuil surmonté d'une grille ainsi que par un déversoir transversal destiné à l'alimentation des étangs des jardins du château de Barbirey.



Seuil amont



Seuil aval

Enjeux

Restauration de la continuité piscicole → Bon état écologique

Nature de l'intervention

L'objectif des travaux est de permettre la continuité piscicole tout en maintenant l'usage existant. Les interventions consistent en :
En amont : Passe avec construction de deux seuils successifs en aval du seuil de la prise d'eau (60cm) et creusement de fosses d'appel.
En aval : encoche dans le seuil existant et rognage de la partie basse des barreaux de la grille.

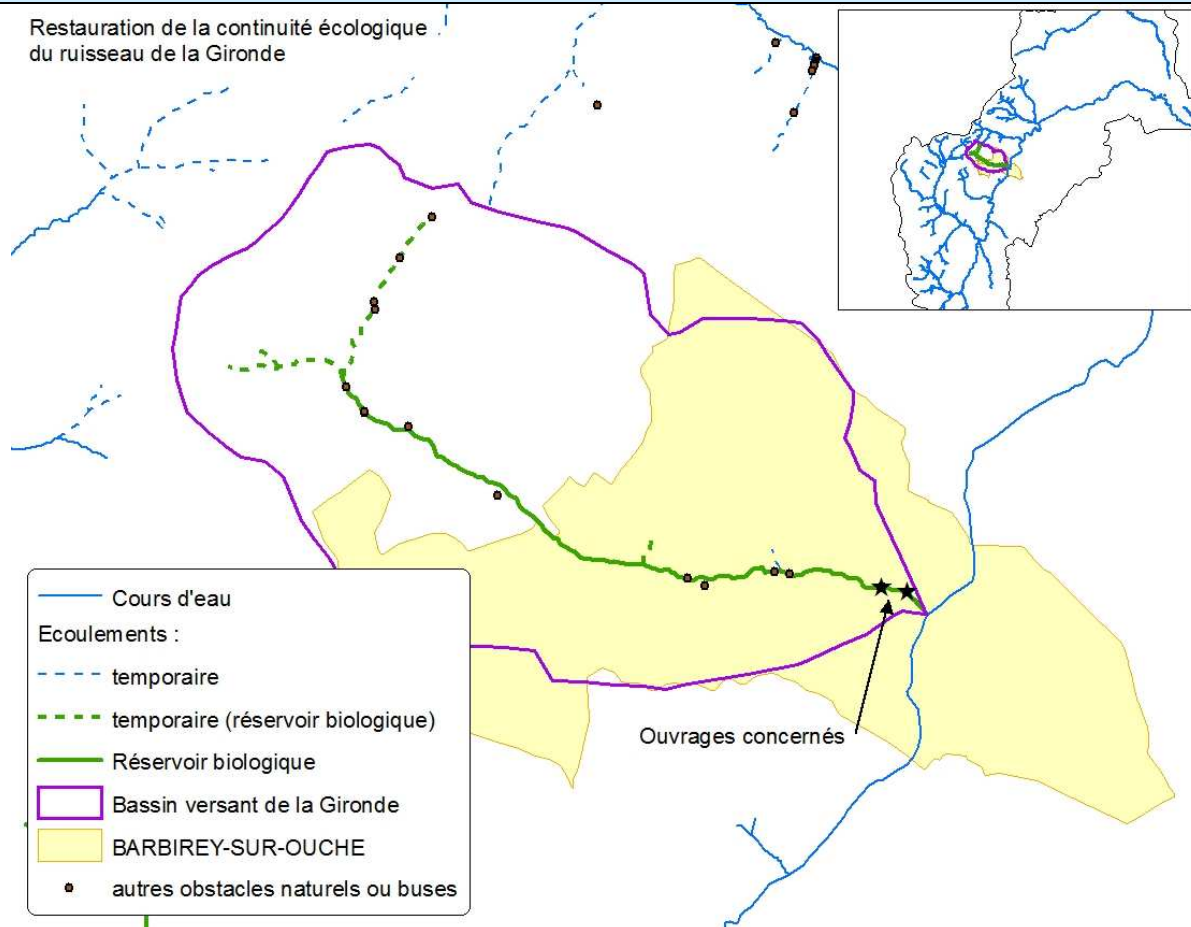
Suivi de la reproduction sur 3 ans consécutifs (sur les 3 stations de l'étude par la fédération de pêche en 2007 et 2008)

Conditions d'exécution :	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Présence de frayères pour quantifier la reproduction de la truite. Résultats des pêches électriques post-reproduction (début été)

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 : En amont : Passe avec construction de deux seuils successifs en aval du seuil de la prise d'eau (60cm) et creusement de fosses d'appel. En aval : encoche dans le seuil existant et rognage de la partie basse des barreaux de la grille.	2 000 €	AE	50	1 000
		Propriétaire	50	1 000
2012 à 2015 : Suivi de la reproduction (frayères et pêche électrique), sur 3 ans consécutifs	2 100 €	AE	50	1 050
		autre	30	630
		SMEABOA	20	420
TOTAL	4 100 €			

* Pas d'aide de l'agence pour la création d'un dispositif de franchissement sur un ouvrage que la MISE et l'agence considèrent comme devant être supprimé

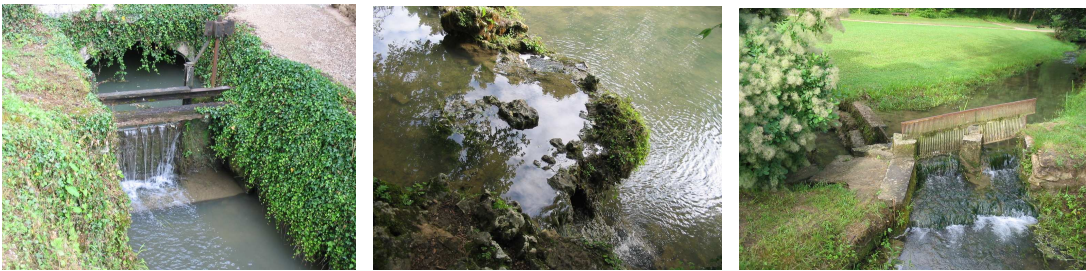
CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

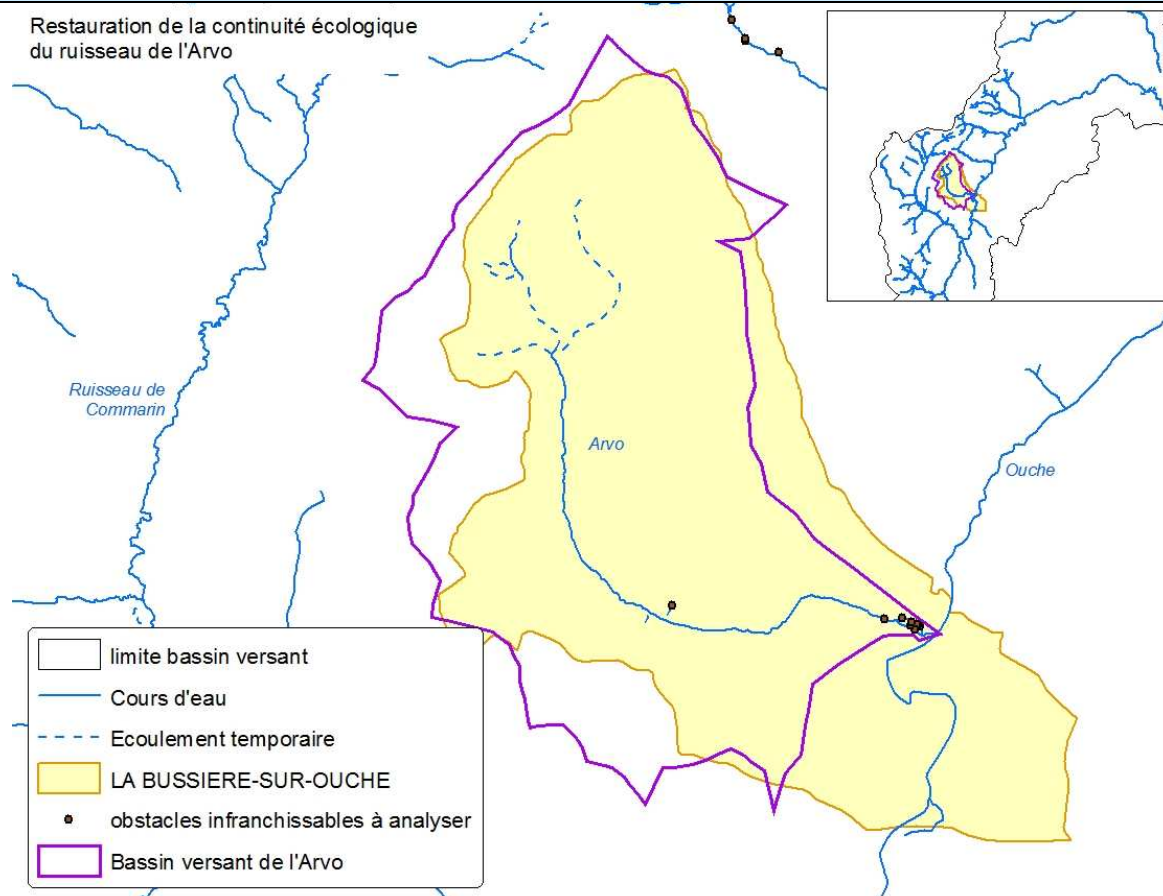
Intitulé du projet	Restauration de la continuité écologique de l'Arvo	Code fiche Action	
		IV.2	Continuité Arvo
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2012
Enjeu	IV.2 - Restaurer le potentiel écologique du bassin		
Référence SDAGE	OF 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		
	OF 6A Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques		
	Disposition 6A-08 Restaurer la continuité des milieux aquatiques		
	Programme de mesures 3C11 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison 3C12 : Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison		
Masses d'eau	FRDR 10417 : l'Arvo	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau	L'Arvo		
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	SMEABOA, Propriétaires		

DESCRIPTION DE L'OPERATION
<p>Contexte, problématique</p> <p>L'inventaire réalisé par l'ONEMA (Bouchard, 2004) recense 2 ou 3 obstacles à la circulation piscicole sur l'Arvo. Une étude de faisabilité sur ce cours d'eau permettra de faire le point sur les travaux envisageables.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p><i>Exemples d'obstacles sur l'Arvo</i></p>
<p>Enjeux</p> <p>Restauration de la continuité piscicole → Bon état écologique</p>
<p>Nature de l'intervention</p> <p>Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Arvo et mise en œuvre des travaux</p>

Conditions d'exécution :	
Adhésion des propriétaires	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Résultats pêches électriques

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2013 - Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité écologique de l'Arvo	20 000 €	AE	50	10 000
		CG21	Jusqu'30	6 000
		CR	Jusqu'50	
		MO	20	4 000
2014 – Travaux et suivi	A définir			
TOTAL	20 000 €			

CARTE DE LOCALISATION



TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

IV.3 Défense contre les espèces envahissantes

Intitulé du projet	Inventaire des espèces envahissantes et définition d'un programme de régulation	Code fiche Action	
		IV.3	Inventaire
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2013
Enjeu	IV.3 – Défense contre les espèces envahissantes		
Référence SDAGE	OF 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		
	OF 6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau		
	Disposition 6C-06 : Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau			
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Les espèces envahissantes rencontrées sur le bassin de l'Ouche se limitent aujourd'hui au ragondin et à la renouée du Japon. D'autres espèces plus ou moins impactantes sont également présentes, mais leur répartition et leurs impacts sont encore méconnus.

Ainsi, un inventaire de l'ensemble des espèces pouvant faire l'objet d'un programme de régulation est nécessaire ainsi qu'une surveillance permanente afin de limiter la colonisation de nouvelles espèces ou bien le développement d'espèces présentes.



Ragondin



Renouée du Japon (le Suzon à sec)

Enjeux

Intégrité des milieux naturels, Gestion des espèces envahissantes

Nature de l'intervention

- 1/ Etat des lieux des espèces envahissantes présentes sur le bassin de l'Ouche (présence, degré de colonisation) et mise en œuvre d'un programme de surveillance et de gestion de leur développement.
- 2/ Suivi régulier, à adapter suivant le degré de colonisation à l'élaboration.

Conditions d'exécution :	
Adhésion des propriétaires	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu
Indicateur financier	Suivi régulier des espèces ciblées

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 - Etat des lieux des espèces envahissantes présentes sur le bassin de l'Ouche (présence, degré de colonisation) et mise en œuvre d'un programme de surveillance et de gestion de leur développement.	20 000 €	AE	50	10 000
		CG21	30	6 000
		MO = SMEABOA	20	4 000
2014 à 2016 - Suivi régulier, à adapter suivant le degré de colonisation à l'élaboration.	15 000 €	AE	50	7 500
		CG21	30	4 500
		MO = SMEABOA	20	3 000
TOTAL	35 000 €			

CARTE DE LOCALISATION

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

IV.3 Renouée et IV.3 Ragondin

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon	Code fiche Action	
		IV.3	Renouée
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2013
Enjeu	IV.3 – Défense contre les espèces envahissantes		
Référence SDAGE	OF 6	Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques	
	OF 6C	Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau	
	Disposition	6C-07 : Mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux espèces exotiques envahissantes	
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau			
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

La Renouée du Japon est présente en plusieurs endroits du bassin de l'Ouche (Suzon, Ouche à Crimolois, Sirène à Rémilly en Montagne...). Cette espèce dispose d'une forte capacité de colonisation grâce à son système de reproduction végétative. Elle résiste au gel et à la fauche. Son système racinaire ne stabilise pas le sol, les plants ou les rhizomes peuvent être rapidement emportés par les écoulements et se retrouver à l'aval pour coloniser d'autres secteurs.

Des mesures drastiques sont préconisées pour la gestion de cette espèce qui se développe en foyers denses au détriment des essences autochtones. En effet, aujourd'hui, les seuls essais de suppression concluants sont l'extraction totale de la terre végétale suivi du broyage en plusieurs passages de l'ensemble des rhizomes qui sont ensuite compostés sous bâche.

Enjeux

Intégrité du milieu rivulaire, Gestion des espèces envahissantes

Nature de l'intervention

Suite à l'inventaire exhaustif (fiche IV.3 inventaire), de nouveaux essais d'élimination pourront être effectués. Une revégétalisation importante pourra également être envisagée afin de limiter sa reprise.

Conditions d'exécution :

Indicateurs de réalisation

Indicateur financier

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu

Suivi des foyers de renouée

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 à 2016 – Essais d'élimination des foyers de Renouée du Japon	10 000 €	A définir	30	3 000
		CG21	30	3 000
		MO = SMEABOA	40	4 000
TOTAL	10 000 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

IV.3 Inventaire

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Maitriser les populations de ragondin	Code fiche Action	
		IV.3	Ragondin
Volet	IV - Qualité des milieux	Lancement	2013
Enjeu	IV.3 – Défense contre les espèces envahissantes		
Référence SDAGE	OF 6 Préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques		
	OF 6C Intégrer la gestion des espèces faunistiques et floristiques dans les politiques de gestion de l'eau		
	Disposition 6C-07 : Mettre en œuvre des interventions curatives adaptées aux espèces exotiques envahissantes		
	Programme de mesures		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état écologique	2015
Cours d'eau			
Commune(s)			
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Une prolifération de populations de ragondins est observée sur le bassin de l'Ouche. Des perturbations physiques des berges sont localement constatées, créant une instabilité voire un effondrement de celles-ci, favorisés par des hauteurs de berges importantes, des profils verticaux à sub-verticaux et un déficit en végétation rivulaire.

Un contrôle des populations s'avérerait utile dans le but de maîtriser leur évolution.

Enjeux

Intégrité du milieu rivulaire, Gestion des espèces envahissantes

Nature de l'intervention

Elaboration et mise en œuvre d'un programme de piégeage du ragondin sur 5 ans par des méthodes adaptées et autorisées (pièges-cages, tir à l'arc par exemple). Un accompagnement sera prévu pour informer les riverains des actions menées.

Conditions d'exécution :

L'arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués confie l'organisation de la surveillance et de la lutte contre ces nuisibles aux groupements de défense contre les organismes nuisibles et à leur fédérations (FDGDON).

Indicateurs de réalisation

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu

Indicateur financier

Suivi des populations

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2013 à 2016 - Elaboration et mise en œuvre d'un programme de piégeage du ragondin	15 000 €	A définir		
		MO	40	6 000
TOTAL	15 000 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

IV.3 Inventaire

COMMENTAIRES

V. Communication

Fiches action	
V. Tableau de bord	Tableau de bord de suivi du Contrat
V. Panneaux pédagogiques	Panneaux pédagogiques
V. Internet	Mise à jour du site internet « Plan Ouche - contrat de bassin »
V. Lettre interne	Lettre interne "Contrat de bassin Ouche"
V. Visites terrain	Visites de terrain : - Journée en bus - Rendez-vous thématique terrain
V. Classes d'eau	Programme classes d'eau

Intitulé du projet	Tableau de bord de suivi du Contrat	Code fiche Action	
		V	Tableau de bord
Volet	V - Communication	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

La structure porteuse du Contrat de Bassin devra veiller à la communication et à la diffusion régulière de l'état annuel d'avancement de la démarche. Ceci pourra se faire sous forme d'un tableau de bords de suivi des actions engagées récapitulant l'ensemble des actions du contrat avec leur état d'avancement.

Enjeux

Communication et suivi du Contrat

Nature de l'intervention

Elaboration et diffusion annuelle du tableau de bord sous forme de rapport.
 Actualisation régulière du tableau sur le site internet.
 Public visé : Comité de rivière

Indicateurs de réalisation

Diffusion annuelle du tableau de bord

Indicateur d'évaluation de l'impact sur le milieu

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Elaboration et diffusion annuelle du tableau de bord sous forme de rapport.	2 000 €	AE	50	1 000
		MO = SMEABOA	50	1 000
Actualisation régulière du tableau sur le site internet.	0 €			
TOTAL	2 000 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Panneaux pédagogiques	Code fiche Action	
		V	Panneaux pédagogiques
Volet	V - Communication	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Sur le terrain, la compréhension des travaux en cours n'est pas toujours évidente.

Sur le principe du panneau réalisé à Neuilly lès Dijon pour expliquer la non intervention du Syndicat de rivière sur l'érosion en cours, d'autres panneaux seront installés sur chaque site de travaux permettant d'expliquer leur objectif, de citer le maître d'ouvrage et les partenaires de l'action, et d'afficher les actions dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche, ceci afin d'améliorer leur lisibilité.



Enjeux

Communication local sur les actions du contrat.
Explication pédagogique des actions

Nature de l'intervention

Fabrication et pose de 10 panneaux pédagogiques (en moyenne 2/an) au niveau des sites d'action les plus marquants
Public visé : Grand public, riverains

Indicateurs de réalisation

Nombre de panneaux installés

Indicateur d'évaluation de l'impact

Retour des élus et des riverains

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financeur	%	Montant €
2012 à 2016 - Fabrication et pose de 10 panneaux pédagogiques	12 000 €	AE	50	6 000
		MO = SMEABOA	50	6 000
TOTAL	12 000 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Mise à jour du site internet « Plan Ouche - contrat de bassin »	Code fiche Action	
		V	Internet
Volet	V - Communication	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Le site internet du SMEABOA a été créé en 2009.
Il est composé d'environ 24 pages.

Enjeu

Communication sur les actions du contrat.
Explication pédagogique des actions

Nature de l'intervention

Mise à jour de la page « contrat de bassin » du site internet du SMEABOA
Public visé : Grand public



Indicateurs de réalisation

Indicateur d'évaluation de l'impact

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Mise à jour de la page « contrat de bassin » du site internet du SMEABOA	0 €	MO = SMEABOA		
TOTAL	0 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Lettre interne "Contrat de bassin Ouche"	Code fiche Action	
		V	Lettre interne
Volet	V - Communication	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Une lettre interne est diffusée régulièrement depuis la création du SMEABOA. Au moins une fois par an, cette lettre pourrait concerner l'avancement des travaux du contrat de bassin Ouche.

Enjeux

Communication sur les avancements du contrat, les actualités

Nature de l'intervention

Elaboration et diffusion d'une lettre interne annuelle "Contrat de bassin Ouche"
Public visé : Elus, instances et partenaires

Indicateurs de réalisation

Indicateur d'évaluation de l'impact

Nombre de lettre

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - lettre interne annuelle "Contrat de bassin Ouche"	6 000 €	AE	50	3 000
		MO = SMEABOA	50	3 000
TOTAL	6 000 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Visites de terrain	Code fiche Action	
		V	Visites terrain
Volet	V - Communication	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique

Une journée dédiée à la présentation de différents secteurs du bassin permet aux élus de l'amont et de l'aval de découvrir un visage du bassin qu'ils ne connaissent pas et de renforcer les liens de solidarité de bassin amont/aval. Un essai en 2011 avec le conseil syndical du SMEABOA a été très concluant d'après le retour des élus.

Par ailleurs, il serait intéressant de proposer au comité de rivière (= CLE élargie = environ 60 personnes) des visites pédagogiques sur le terrain afin de montrer les travaux en cours ou d'aborder les problématiques soulevées par le contrat de façon concrète.



Visite du 16 septembre 2011
Ouche aval

Enjeux

Faire connaître le bassin aux élus
Présenter les problématiques et les travaux en cours

Nature de l'intervention

- Visite en bus annuelle : cartons d'invitation, location bus et restaurant
- Rendez-vous thématique terrain d'une demi-journée : Invitations, rendez-vous en salle ou sur le terrain et pot.
Public visé : Conseil syndical et comité de rivière

Indicateurs de réalisation

Indicateur d'évaluation de l'impact

Nombre de visites

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 – Visite en bus annuelle (1 400 € HT / visite)	7 000 €	AE	50	3 500
		MO = SMEABOA	50	3 500
2012 à 2016 – Rendez-vous thématique terrain (800 € HT / rdv)	4 000 €	AE	50	2 000
		MO = SMEABOA	50	2 000
TOTAL	11 000 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Intitulé du projet	Programme classes d'eau	Code fiche Action	
		V	Classes d'eau
Volet	V - Communication	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	A définir		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Contexte, problématique	
<p>La mise en œuvre un programme d'animation scolaire a pour objectif de développer et conforter l'identité du Bassin de l'Ouche auprès des plus jeunes, de les sensibiliser à l'ensemble des thématiques abordées dans le cadre du Contrat de Bassin (pollutions, économie d'eau...), en leur montrant, voire les faisant participer aux opérations se déroulant sur leur territoire.</p>	
Enjeux	
<p>Faire connaître la rivière et son fonctionnement aux jeunes générations</p>	
Nature de l'intervention	
<p>Etude de définition du programme afin de définir le contenu du programme en partenariat avec les acteurs du Contrat et l'Education Nationale. Recherche d'un animateur. Définir les modalités d'organisation et les éléments de communication spécifiques au programme. Programme d'animation (5 classes par an)</p>	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact
Nombre de classes par an	

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financeur	%	Montant €
2013 à 2014 - 10 classes d'eau	15 000 €	AE	50	7 500
		autre	30	4 500
		MO à définir	20	3 000
2015 à 2016 – 10 classes d'eau	15 000 €	AE	50	7 500
		autre	30	4 500
		MO à définir	20	3 000
TOTAL	30 000 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

Coordination et mise en œuvre du contrat

Fiches action	
V. Poste 1	Poste de chargé de mission du contrat de rivière
V. Poste 2	Poste de technicien de rivière

Intitulé du projet	Poste de chargé de mission du contrat de rivière	Code fiche Action	
		VI	Poste 1
Volet	VI - Coordination et mise en œuvre du contrat	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION	
Nature de l'intervention	
Le chargé de mission devra assurer : - le suivi des études, - l'animation et l'organisation des Comités de rivières, des commissions thématiques, des commissions géographiques et des comités de pilotage, - la coordination et l'impulsion des actions inscrites au contrat de rivière, - le montage budgétaire et le suivi des subventions, - le suivi de l'état d'avancement du Contrat.	
Indicateurs de réalisation	Indicateur d'évaluation de l'impact
Indicateur financier	

PLAN DE FINANCEMENT				
Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Poste de chargé de mission du contrat de rivière	258 500 €	AE	Forfait (28 000 / an)	140 000
		FEDER ¹	30	77 550
		SMEABOA	15,8	40 950
TOTAL	258 500 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES

¹ jusqu'à 2013

Intitulé du projet	Poste de technicien de rivière	Code fiche Action	
		VI	Poste 2
Volet	VI - Coordination et mise en œuvre du contrat	Lancement	2012
Enjeu			
Référence SDAGE	OF		
Masses d'eau	Bassin versant	Echéance DCE bon état	2015 à 2027
Cours d'eau	Toutes		
Commune(s)	Toutes		
Maître d'ouvrage	SMEABOA		

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Nature de l'intervention

Le technicien de rivière devra assurer :

- la mise en œuvre des travaux pluriannuels sur la végétation des berges,
- l'assistance technique des syndicats locaux pour la mise en œuvre des projets d'aménagement et de gestion,
- l'élaboration de dossiers techniques pour les travaux pour les travaux du contrat de bassin
- la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises,
- le montage budgétaire et le suivi des subventions.

Indicateurs de réalisation

Indicateur d'évaluation de l'impact

Indicateur financier

PLAN DE FINANCEMENT

Nature de l'intervention	Coût € HT	Financier	%	Montant €
2012 à 2016 - Poste de chargé de technicien de rivière	238 950 €	AE	Forfait (28 000 / an)	140 000
		SMEABOA	41,4	98 950
TOTAL	238 950 €			

TRANSVERSALITE AVEC LES AUTRES FICHES ACTIONS

COMMENTAIRES